

Ainsi, les conditions de travail des agents sont prises en considération et font l'objet d'une attention très particulière, notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques.

Deux tiers des préconisations formulées au début de l'année 2019, dans le cadre du plan d'actions, ont déjà été réalisées : par exemple, le réaménagement de bureaux administratifs, la mise en place d'un cahier des charges commun avec la direction enfance éducation pour l'acquisition de mobilier plus ergonomique facilitant l'entretien des écoles, la surélévation de plans de travail à la cuisine centrale et la rénovation du local de la légumerie). L'acquisition de mobiliers ergonomiques pour les restaurants scolaires se poursuit, avec l'équipement de deux nouvelles écoles en début d'année 2020 (La Senelle et St Joseph).

Le nouveau restaurant scolaire de l'école de la Senelle, ouvert en janvier 2020, améliorera également les conditions de travail des agents et la qualité du service rendu aux usagers.

-Concernant la **gestion des ressources humaines**, la Chambre souligne que « *les documents produits témoignent d'un effort pour adapter au mieux la masse salariale aux besoins effectifs du service public* ». Ce travail va être poursuivi par la collectivité.

-Enfin, la ville a engagé une **étude sur le devenir de l'actuel bâtiment de la cuisine centrale**. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est en cours pour actualiser et enrichir la réflexion sur l'évolution indispensable de l'unité de production.

Les caractéristiques et le coût prévisionnel de ce nouvel équipement incontournable seront connus d'ici la fin de l'année 2019. Cela permettra aux élus d'inscrire, en connaissance de cause, le budget de cet établissement dans la programmation des investissements futurs de la collectivité, dès lors que les contours de l'équipement seront connus.

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CONDUITE DES ÉTUDES PRÉALABLES AU LANCEMENT OPÉRATIONNEL DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

La conduite des études préalables au lancement opérationnel du projet de réaménagement du Cœur de Ville de Laval a fait l'objet, par délibération du 24 septembre 2018, de l'ouverture d'une autorisation de programme. Cette autorisation de programme a été fixée à 350 000 €, selon la répartition suivante :

- 2018 : 200 000 €,
- 2019 : 150 000 €.

À ce jour, les crédits ont été affectés de la manière suivante :

- études archéologie préventive : 38 381 €
- AMO mise en œuvre de l'appel à projet opérateurs : 81 633 €
- expertise stationnement : 35 790 €
- mise en œuvre de la concertation : 68 160 €
- réalisation de la maquette 3D du cœur de ville : 18 960 €
- réalisation de l'AVP des espaces publics du cœur de ville : 80 238 €
- questionnement de la programmation commerciale : 19 110 €

Par ailleurs, la ville bénéficie pour ces opérations des co-financements suivants :

- 26 090 € de la part de la Banque des Territoires pour la mise en œuvre de l'appel à projet et l'expertise stationnement,
- 50 000 € de subvention au titre de la DSIL 2019 pour la réalisation de l'AVP des espaces publics et l'exploration des possibilités de phasages des chantiers.

La mission "l'exploration des possibilités de phasages des chantiers", d'un montant de 29 052 € doit être engagée avant le 31 décembre 2019 pour bénéficier de la DSIL 2019. Par ailleurs, le résultat de la consultation des opérateurs rend nécessaire une mission de questionnement de la fiche de lot pour un montant de 25 911 €. Or, ces deux missions ne peuvent à ce jour être engagées du fait du plafond de l'autorisation de programme.

En 2020, les études archéologiques de géomorphologie se poursuivront et nécessitent également une augmentation de l'autorisation de programme.

Afin d'éviter de retarder le projet, de poursuivre les études archéologiques et les 2 études préalables au lancement opérationnel du projet de réaménagement du cœur de ville de Laval mentionnées ci-dessus, il convient de relever le plafond de l'autorisation de programme de 125 000 €.

Il vous est donc proposé d'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme pour la conduite des études préalables au lancement opérationnel du projet de réaménagement du cœur de ville de Laval.

Xavier Dubourg : *En 2018, nous avons, à l'occasion du lancement du projet de réaménagement du cœur de ville, fait une autorisation de programme fixée à 350 000 € pour financer des études, répartie entre une enveloppe de 200 000 € pour 2018 et une autre de 150 000 € pour 2019.*

Cette enveloppe a été consommée à partir des éléments suivants : en études archéologiques, 38 000 €, en assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appel à projets opérateur, 81 000 €, en expertise sur les besoins de stationnement, 35 000 €, en mise en œuvre de la concertation, 68 000 € en réalisation de maquettes 3D du cœur de ville, 19 000 €, en réalisation de l'AVP des espaces publics, 80 000 €, et en questionnement et étude sur la programmation commerciale, 19 000 €. Par ailleurs, la ville a bénéficié, pour ces opérations, de cofinancements à hauteur de 26 000 € pour la banque des territoires, pour l'appel à projets et l'expertise de stationnement, et 50 000 € de subventions au titre de la DSIL 2019 pour la réalisation de l'AVP des espaces publics. Néanmoins, il reste des missions importantes à mener notamment sur l'exploration des possibilités de phasage de chantiers entre les différents espaces qui devraient être travaillés, pour un montant de 29 000 € qui doit être engagé avant la fin de l'année pour permet de bénéficier de la DSIL 2019. Par ailleurs, le résultat de la consultation des opérateurs rend nécessaire une mission de questionnement de la fiche de lot pour un montant de 25 911 € complémentaires. Ces deux missions nécessitent de revoir l'APCP de la mission cœur de ville pour nous permettre de poursuivre les études. Il vous est proposé d'augmenter de 125 000 € l'enveloppe de 2019.

Claude Gourvil : *La question est assez simple : est-il si urgent que cela d'augmenter l'autorisation, alors que dans quelques mois, il risque d'avoir un chamboulement, un renouvellement des équipes et peut-être un projet qui sera revu ? Pourquoi se presser alors que de toute façon, il ne s'est rien passé pendant six ans ? Nous ne sommes plus à quelques mois près. De toute façon, nous ne voterons pas cette autorisation de programme supplémentaire.*

Xavier Dubourg : *L'action municipale sur un certain nombre de projets, c'est un travail de longue haleine. Je ne pense pas que par exemple, la connaissance du sous-sol archéologique de la ville soit quelque chose d'anecdotique et dont on puisse se passer. Je ne pense pas que réfléchir et analyser les besoins en matière de stationnement, Monsieur Gourvil, les besoins en études de mobilité... vous en parliez vous-même tout à l'heure. Il y a un travail qui est à faire. Il s'agit de 125 000 €. Certes, nous approchons d'une échéance municipale, et engager 125 000 € à l'approche d'une élection municipale, c'est effectivement quelque chose qui peut vous questionner. Je me rappelle, il y a six ans, il me semble que nos prédécesseurs ont engagé 6 millions d'euros de dépenses de travaux avant l'échéance.*

M. le Maire : *C'est dit. Je vais mettre aux voix cette délibération. C'est adopté.*

Xavier Dubourg toujours pour le même sujet, mais c'est la transformation de la convention Action cœur de ville en convention d'opération de revitalisation de territoires.

N° S494 - II

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CONDUITE DES ÉTUDES PRÉALABLES AU LANCEMENT OPÉRATIONNEL DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la signature de la convention cadre "Action Cœur de Ville le 27 juillet 2018 par la ville de Laval, Laval Agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts et consignations, l'ANAH et Action Logement,

Vu la signature de la fiche Action A4.2 relative au réaménagement des espaces publics en Cœur de Ville, le 28 juin 2019, par les partenaires Action Cœur de Ville,

Considérant que le projet de réaménagement du cœur de ville comprenant la place du 11 novembre, le quai André Pinçon et le cours de la Résistance est essentiel et central dans le projet de dynamisation du centre-ville porté dans la convention "Action Cœur de Ville",

Que ce projet a été élaboré en s'appuyant sur une grande démarche de concertation ayant mobilisé près de 1 000 Lavallois,

Que l'augmentation de l'autorisation de programme s'avère nécessaire pour poursuivre les études archéologiques, urbaine et d'exploration des possibilités de phasage des chantiers,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'autorisation de programme pour la conduite des études préalables au lancement opérationnel du projet de réaménagement du cœur de ville de Laval est portée à 475 000 €.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude Gourvil, Isabelle Beaudouin, Georges Poirier, Pascale Cupif, Claudette Lefebvre, Aurélien Guillot et Isabelle Eymon).

VALIDATION DE PHASE D'INITIALISATION ET DE L'AVENANT DE PROJET TRANSFORMANT LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE EN CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRES (ORT)

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Le 27 juillet 2018, la ville de Laval a signé, avec Laval Agglomération, le Ministère de la Cohésion des Territoire, la Caisse des dépôts, Action Logement et l'Anah, la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Laval. Cette convention mentionne plusieurs actions, s'inscrivant dans l'un des 5 axes de travail et agissant en faveur de l'attractivité de la ville.

La phase d'initialisation a permis de compléter le diagnostic avec le soutien des partenaires, de consolider la stratégie sur l'ensemble des axes notamment sur les thématiques Habitat et Mobilités portées par Laval Agglomération, de préciser le périmètre d'action de la convention, de construire et enfin de séquencer le plan d'actions.

Des échanges réguliers avec les partenaires de la convention-cadre tout au long de la période d'initialisation ont permis la validation du périmètre d'intervention de l'ORT lors du comité de projet du 28 juin 2019.

Le projet d'avenant comprend 6 articles :

Article 1.	Bilan de la phase d'initialisation
Article 2.	Stratégie de redynamisation
Article 3.	Dynamique en cours
Article 4.	Définition des secteurs d'intervention de l'ORT
Article 5.	Plan d'action prévisionnel global et détaillé
Article 6.	Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

La stratégie de redynamisation se décline en 19 entrées stratégiques couvrant les 5 axes de travail mentionnés dans la convention cadre Action Cœur de Ville.

Le périmètre d'intervention de l'ORT couvre une surface de de 793 ha correspondant au cœur d'agglomération, représentant 23 % de la ville centre et 1,2 % de l'agglomération. Le périmètre est essentiellement délimité par les boulevards urbains, à l'intérieur desquels se situeront les actions, en excluant les zones commerciales, le quartier Saint-Nicolas (PNRU) et les secteurs pavillonnaires.

Le périmètre d'intervention de l'ORT comprend un secteur d'intervention renforcé, d'une surface de 36,7 ha. Ce dernier couvre le Vieux-Laval, la rue du Pont de Mayenne, le carrefour aux toiles, le faubourg Saint-Martin, les principaux axes marchands : rues de la Paix, de Gaulle, des déportés et du Val de Mayenne et le périmètre du projet de réaménagement du Cœur de ville : place du 11 Novembre, quai et cale André Pinçon, cours de la Résistance.

Le plan d'action se décline en 15 actions déjà inscrites, dont 1 terminée, 2 actions mûres au plan de financement complet et 4 actions mûres au plan de financement incomplet, pour un budget global de plus de 102 millions d'euros.

Le projet d'avenant a fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires Action Cœur de Ville. Le Préfet a été saisi par courrier pour solliciter le passage en comité régional d'engagement conformément à la procédure fixée dans les lignes directrices du guide Action Cœur de Ville du CGET.

Le comité régional d'engagement a émis, le 18 octobre 2019, un avis favorable à l'avenant de projet transformant la convention cadre Action Cœur de Ville en convention d'Opération de Revitalisation de Territoires (ORT).

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes. La convention a plusieurs effets juridiques sur le centre des communes dans la limite :

- du périmètre d'intervention choisi pour l'ORT : facilitation des procédures et possibilité d'expérimentation de nouveaux outils ;

- de la zone de bâti continu (pas plus de 200 m de distance entre deux constructions) : accès au nouveau dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif privé, dénommé « Denormandie ».

La convention d'ORT a une durée de 5 ans.

L'avenant de projet doit être approuvé par le conseil municipal de Laval et le conseil communautaire de Laval Agglomération, avant d'être signé par l'ensemble des partenaires Action Cœur de Ville. La signature de l'avenant de projet marque l'entrée dans la phase de déploiement du plan d'action Action Cœur Ville de Laval.

Il vous est donc proposé de valider la phase d'initialisation de la convention cadre Action Cœur de Ville et d'approuver l'avenant de projet.

Xavier Dubourg : *Je suis d'avance désolé pour vous, Monsieur Gourvil. Mais nous avons décidé de travailler jusqu'à la fin de notre mandat. Aussi, nous continuons. Il vous est proposé aujourd'hui de valider la phase d'initialisation de l'avenant de projet transformant la convention-cadre Action cœur de ville en convention d'opération de revitalisation des territoires, ou ORT. Cette convention, qui est un passage obligé pour avancer dans le cadre de la labellisation Action cœur de ville par l'État, fait suite à la signature de la convention entre l'agglomération, Laval et le ministère de la Cohésion des territoires et la Caisse des Dépôts, le 27 juillet 2018. Depuis le 27 juillet 2018, un certain nombre de travaux ont été menés, avec le bilan de la phase d'initialisation, la définition d'une stratégie de redynamisation, les dynamiques en cours, la définition du secteur d'intervention de l'ORT. Pour rappel, nous avons défini deux périmètres : globalement, celui qui est à l'intérieur des boulevards urbains, qui reprend ainsi la quasi-totalité de la ville de Laval à l'exception des zones d'activité commerciale et du programme ANRU, qui fait l'objet d'un autre conventionnement avec l'État, permettant ainsi, sur un assez vaste territoire, de bénéficier, outre des prêts et des subventions de la Caisse des Dépôts... pour les particuliers propriétaires d'immeubles, du bénéfice du dispositif Denormandie. Par ailleurs, cette convention prévoit le plan d'action prévisionnel global et détaillé, ainsi que des objectifs et des modalités de suivi et d'évaluation des projets. Vous avez en annexe la liste des fiches actions qui sont proposées dans le cadre de la signature de cette convention qui définit l'ORT.*

Claude Gourvil : *On ne va pas vous reprocher, Monsieur Dubourg, de vouloir travailler jusqu'au bout. Au contraire, c'est toujours agréable d'avoir du répondant en face de soi. C'est ainsi. Nous non plus d'ailleurs, nous ne baissons pas les bras. Nous continuons à faire notre job de la minorité. Je fais exprès de ne pas dire « l'opposition », parce que nous ne nous opposons pas systématiquement. Vous l'avez remarqué déjà, depuis six ans que nous nous fréquentons, bientôt. En revanche, nous sommes souvent acculés à la critique, parce que, comme a pu le montrer le rapport de la Chambre régionale des comptes, nous ne sommes pas toujours suffisamment associés aux projets en amont. Vous nous acculez donc quelquefois à la critique. C'est bien dommage. Je voulais me faire expliquer quelque chose. Qu'entendez-vous par « facilitation des procédures et possibilité d'expérimentations de nouveaux outils » ? Puisque cela fait partie des deux raisons pour lesquelles nous allons passer en ORT. Moi, quand j'entends parler de facilitation des procédures, je suis un poil inquiet. Mais peut-être suis-je encore trop dogmatique ? Quant aux nouveaux outils, j'aimerais bien savoir de quels outils il s'agit.*

Quoique nouveaux, nous ne pouvons peut-être pas les connaître encore. Je n'en sais rien. J'ai donc besoin d'un peu d'explication.

Xavier Dubourg : *Il s'agit notamment, en matière d'urbanisme, de la qualité de pouvoir agir dans le cadre de l'ORT sur des requalifications d'îlots dégradés. Par exemple, nous avons un immeuble à côté de la rue du Pont de Mayenne, de l'autre côté de la Mayenne, juste à gauche, qui a fait l'objet de périls. Les dispositifs de l'ORT permettent de mettre en œuvre des procédures plus rapides en matière d'urbanisme pour requalifier ces îlots, éventuellement faire de la préemption si c'est nécessaire, ou avoir des dispositifs plus contraignants envers les propriétaires pour les obliger à faire les travaux. C'est donc un certain nombre de dispositifs qui sont prévus par la loi dans le cadre des dispositifs d'expérimentation, et qui peuvent être mis en place dans le cadre de l'ORT.*

Claude Gourvil : *Les outils ?*

Xavier Dubourg : *Dans les outils, je citais par exemple le Denormandie, qui est un outil de réhabilitation dans l'ancien, qui permet de donner un juste équilibre entre un investisseur qui a le choix parmi les outils de création de logements, entre investir dans un lotissement en deuxième couronne de Laval, dans du lotissement neuf, où il va pouvoir bénéficier du Pinel, et racheter un immeuble ancien dans le périmètre de l'ORT et bénéficier des mêmes avantages fiscaux en réhabilitant ce bâtiment ancien pour pouvoir le redonner à la location, avec des conditions de plafonnement de loyer. Je pense que c'est un outil particulièrement utile par rapport à la politique que nous souhaitons mener. Et vous en serez d'accord, nous devons lutter contre l'étalement urbain. Nous devons faire en sorte qu'il soit au moins aussi intéressant pour un investisseur d'acheter un immeuble ancien dans le centre-ville de Laval pour pouvoir le réhabiliter que d'investir dans un pavillon en deuxième couronne.*

M. le Maire : *Avez-vous d'autres questions ? Non, donc je mets aux voix la délibération. C'est adopté.
Xavier Dubourg toujours, pour la cession d'un ensemble immobilier 24 rue Mazagran.*

N° S494 - III

VALIDATION DE PHASE D'INITIALISATION ET DE L'AVENANT DE PROJET TRANSFORMANT LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE EN CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRES (ORT)

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la signature de la convention cadre "Action Cœur" de Ville le 27 juillet 2018 par la ville de Laval, Laval agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH, Action Logement,

Vu la validation du périmètre d'intervention de l'ORT en comité de projet le 28 juin 2019 par les partenaires de la convention,

Vu l'avis favorable émis par le comité régional d'engagement le 18 octobre 2019,

Considérant que la ville souhaite bénéficier des effets juridiques de l'ORT et entrer dans la phase de déploiement du plan d'action "Action Cœur de Ville",

Que ce projet a été élaboré en s'appuyant sur les travaux de réaménagement du Cœur de ville de Laval depuis 2017, en élargissant le périmètre de réflexion et en intégrant les politiques publiques Habitat et Mobilités portées par Laval Agglomération,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal valide la phase d'initialisation de la convention qui a permis de compléter le diagnostic avec le soutien des partenaires, de consolider la stratégie sur l'ensemble des axes, notamment sur les thématiques habitat et mobilités portées par Laval Agglomération, de préciser le périmètre d'action de la convention, de construire et enfin de séquencer le plan d'actions.

Article 2

Le conseil municipal approuve l'avenant de projet joint en annexe 1, comprenant 6 articles et définissant le périmètre d'intervention de l'ORT, joint en annexe 2.

Article 3

Le maire est autorisé à signer l'avenant de projet transformant la convention cadre Action Cœur de Ville en convention d'ORT et à prendre tout acte lui permettant de finaliser cette convention.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude Gourvil, Isabelle Beaudouin, Georges Poirier, Pascale Cupif, Claudette Lefebvre, Aurélien Guillot et Isabelle Eymon).

AVENANT DE PROJET ACTION CŒUR DE VILLE DE LAVAL

ENTRE

- La Commune de Laval représentée par son maire, Monsieur François Zocchetto;
- La Communauté d'agglomération de Laval représentée par son président, Monsieur François Zocchetto.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'État représenté par Monsieur Jean-Francis Treffel, Préfet du département de la Mayenne
- La Région Pays de la Loire, représentée par madame Christelle Moraçais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur Philippe Jusserand, agissant en qualité de directeur régional de la Banque des Territoires
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Philippe De Clerville agissant en qualité de Président du Comité Régional
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Jean-Francis Treffel, Préfet du département de la Mayenne, délégué territorial de l'ANAH

ci-après, les « Partenaires financeurs »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'avenant de projet vient **clôturer la phase d'initialisation** prévue dans la convention cadre Action Cœur de ville de Laval signée le 27 juillet 2018. Cette phase a permis de **compléter le diagnostic** avec le soutien des partenaires, de **consolider la stratégie** sur l'ensemble des axes notamment sur les thématiques Habitat et Mobilités portées par Laval Agglomération, de **préciser le périmètre d'action** de la convention, de **construire et de séquencer le plan d'actions**.

Article 1. Bilan de la phase d'initialisation

1.1. Liste des études enclenchées pendant la phase d'initialisation

La ville de la Laval avait engagé, depuis 2017, une série d'études qui ont permis la réalisation du Plan Guide de réaménagement du Cœur de Ville en novembre 2018. Pendant la phase d'initialisation, le diagnostic a été complété par les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	Étude pré-opérationnelle OPAH-RU - secteur prioritaire d'intervention	Octobre 2018 à juillet 2019	47.725 €
D.2	Expertise reconstitution de l'offre stationnement - Cœur de Ville	Avril à octobre 2019	27.180 €
D.3	Étude Mobilités - périmètre ORT – volet élaboration d'un diagnostic partagé	Automne 2019	20.760€
D.4	Étude flash gestion patrimoniale innovante voirie place de la Trémoille	Septembre 2019	5.400 €
D.5	Étude flash Smart city gestion des réseaux / énergie / déchets	Septembre à octobre 2019	4.500 €
D.6	Études urbaines de requalification des quartiers LEPECQ-FRANCHE-COMTÉ- ST MARTIN et CARREFOUR AUX TOILES	Fin 2019	En cours
			100.165 € TTC

L'avancement de l'élaboration du diagnostic a fait l'objet d'échanges réguliers avec les partenaires et de présentation lors des comités de pilotage.

Les études de faisabilité et opérationnelles sont rattachées aux actions. La liste complète figure en annexe 1.

1.2 Soutiens des partenaires à la finalisation du diagnostic (phase d'initialisation)

La finalisation du diagnostic a été facilitée par la mobilisation des soutiens suivants :

- L'ANAH a apporté 23.863 € euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : subvention;
 - Objet : Étude pré-opérationnelle OPAH-RU - secteur prioritaire d'intervention;
 - Modalités de mise à disposition : versement à la réalisation de l'étude.
- La Banque des Territoires a apporté 140.590 euros en phase d'initialisation dans les conditions suivantes :
 - Forme :
 - 30.840 euros en crédits d'ingénierie destinés à la finalisation du diagnostic : 50% D.2, 34% D.3, 9.900€ en Assistance au Management de projet destinée à la finalisation du diagnostic : 100% D.4 et 100% D.5
 - 32.750 euros en crédits d'ingénierie sur les actions : A2.1, A3.2 et A3.3
 - 5.000€ en Assistance au Management de projet sur l'action A2.1
 - 62.100€ en Assistance au Management de projet, à affecter avant décembre 2020.
 - Objet : ensemble du Diagnostic hors habitat ;
 - Modalités de mise à disposition : versement à la réalisation des études et dispositif AMP70.

Le soutien des partenaires aux études de faisabilité et opérationnelles, rattachées aux actions, est détaillé à l'annexe 1.

1.3 Bilan du diagnostic

Le Diagnostic finalisé en phase d'initialisation a mis en évidence les principaux points suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
Transversalement	<p>Le centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Un cadre de vie agréable Des équipements générateurs de flux Des projets d'aménagement ambitieux Un centre-ville accessible Une culture de l'implication citoyenne <p>L'agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> Un territoire dynamique Des réseaux de transports performants, un territoire connecté Des réseaux d'acteurs impliqués Un environnement naturel recherché 	<p>Le centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Une évasion résidentielle et économique Des choix d'aménagement au profit de la voiture Une géographie urbaine contraignante (peu de franchissement de la Mayenne, topographie vallonnée) <p>L'agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> Concurrence des territoires voisins dynamiques Image de Laval trop discrète Départ des jeunes actifs Mutations territoriales récentes Résilience du territoire face à la transition énergétique (déplacements, chauffage...)?
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> Un marché immobilier fluide et accessible Peu de logements en situation très dégradée Une production de logement à venir dans les 2 ZAC Des outils de financements multiples Des compétences et un réseau d'acteurs locaux dense 	<ul style="list-style-type: none"> Une structure du parc de logement déséquilibrée Un bâti ancien contraignant en décalage avec la demande de confort actuel Une vacance localement importante Un marché attractif en prix, encourageant peu les opérations qualitatives ou complexes Une image peu qualitative des logements du centre-ville Une tendance à la découpe des immeubles Un risque de déqualification du parc ancien
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> Une activité commerciale dynamique Une faible vacance commerciale en hyper-centre Des projets tertiaires en développement dans les 2 ZAC La protection des principaux linéaires marchands dans le PLUi L'encadrement des extensions périphériques dans le SCOT Une aire de chalandise de 250.000 personnes Un territoire entreprenant et innovant 	<ul style="list-style-type: none"> Une offre servicielle à développer pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs Une offre commerciale restreinte sur certains segments Des locaux commerciaux peu nombreux, de petite surface, des loyers élevés Des efforts d'animation dilués Un centre-ville marchand à parcourir en aller / retour (pas de boucle) Une concurrence commerciale accrue de la part de la périphérie et des territoires voisins La modification des comportements d'achat
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement gare TGV TER en centre-ville Un réseau de bus développé et fréquent Facilité de stationnement en centre-ville Des actions en faveur du vélo Une évolution des mobilités en cours Prise de conscience environnementale croissante 	<ul style="list-style-type: none"> Trafic de transit important Réseau TUL pénalisé par la faible vitesse commerciale des 2 lignes structurantes Le poids des habitudes de stationnement en centre-ville Des mobilités actives peu sécurisées, aménagements discontinus Une organisation du réseau et de la gare TUL à moderniser

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouveaux modes de déplacement • Existence de parking relais en périphérie 	<ul style="list-style-type: none"> • Un contexte de ville à la campagne : poids des déplacements en voiture • Sensibilité au coût de stationnement
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel patrimonial, bâti et naturel, à valoriser • Des espaces mutables, • Un cadre réglementaire (PLU, AVAP, SCOT) permettant l'intensification du centre-ville • Un consensus pour le réaménagement du Cœur de ville (concertation) • Des outils smart city en développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Une configuration physique du centre historique peu lisible : ville haute/ville basse, itinéraires et fonctions des espaces • Des fonctionnalités des trames vertes et bleues peu valorisées • Une ambiance et une qualité urbaine à réinventer : peu de parcs, des vues à valoriser, peu de terrasses, mobilier urbain et éclairage nocturne hétérogènes • L'ampleur et les impacts des travaux
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux équipements culturels, sportifs, touristiques, scolaires et de santé • Des atouts en faveur de la transition numérique : 100% fibre et notoriété Réalité virtuelle – réalité augmentée • Construction de l'Espace Mayenne • Services publics performants et innovants : réseau de chaleur, nouvelle usine des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Poids des charges de centralité • Nombreux équipements vieillissants • Secteur Réalité virtuelle à valoriser

La synthèse du diagnostic est jointe en annexe 2 à la présente convention.

Article 2. Stratégie de redynamisation

La phase d'initialisation a permis d'élaborer et de partager entre les collectivités, l'État et les partenaires une stratégie d'intervention pour le cœur de ville et un projet de redynamisation du cœur de ville dont les caractéristiques sont décrites ci-après, de façon synthétique, et en annexe 3 de façon plus détaillée.

2.1 Objectifs généraux

Les objectifs du programme national action cœur de ville sont déclinés à travers les objectifs spécifiques assignés au projet de la ville de Laval.

Pour Laval, le programme action cœur de ville doit permettre de renforcer l'attractivité résidentielle de la ville centre, en particulier vis-à-vis des familles, l'attractivité économique notamment des deux ZAC LGV et Fermé, et d'affirmer le développement commercial du centre-ville. C'est grâce à un cœur de ville en bonne santé et dynamique, que Laval Agglomération continuera de s'affirmer comme un territoire de vie attractif, innovant, durable et solidaire du Grand-Ouest.

2.2 Entrées stratégiques par thématique

Ces objectifs généraux sont précisés par axe thématique dans 19 entrées stratégiques, auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
 - Améliorer la qualité des logements et des immeubles

En réponse aux situations d'habitats dégradés et de logements vacants constatés, et face aux enjeux de transition énergétique, il sera mis en place des aides à la rénovation des logements, via une OPAH-RU.
 - Préserver et valoriser le patrimoine

Le bâti ancien présente des qualités patrimoniales et des fragilités souvent méconnues, il s'agit de donner envie de restaurer dans les règles de l'art, en traitant l'ensemble du bâtiment (intérieur et extérieur) et de lutter contre la division incontrôlée des biens.
 - Faciliter le parcours résidentiel

La surreprésentation des petits logements et du parc locatif ne permet pas à tous les ménages de résider en centre-ville, nombre d'entre eux ne trouvant pas à se loger sont contraints de s'éloigner du centre. Le rééquilibrage de l'offre de logement est une nécessité pour la vitalité du centre-ville, discours qu'il faut porter aux investisseurs, promoteurs et professionnels de l'immobilier.
 - Promouvoir les dispositifs de financement et d'aménagement

La gestion de l'information et de la mise en relation relatives aux dispositifs d'aides existantes nécessitent une bonne coordination entre les acteurs pour simplifier le parcours des investisseurs et organiser la complémentarité des dispositifs.

- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - Intensifier l'activité économique et commerciale

La création d'offre immobilière tertiaire et commerciale au sein de la ZAC LGV et en cœur de ville ont pour objectif le développement de l'emploi et la vitalité commerciale du centre-ville. Il s'agit de permettre l'installation de concepts nouveaux et différenciants, identitaires du centre-ville.
 - Garantir l'accessibilité du centre-ville

L'accessibilité du centre-ville est à la fois une nécessité, pour garantir le développement des activités économiques, et un défi dans un contexte de volonté forte d'apaiser des circulations et de développer les modes de transports alternatifs. Les schémas d'accès devront être simples, lisibles et sécurisés de manière à maintenir un "sentiment de facilité d'accès".
 - Fluidifier le parcours client

Avec le développement des outils numériques, nombre d'achat se préparent avant la visite en magasin, la visibilité sur internet et le développement d'une offre servicielle apparaissent nécessaires pour maintenir la dynamique du centre-ville, placé dans une situation de concurrence multiple.

- o Différencier l'offre commerciale et l'environnement d'achat du centre-ville

Le centre-ville de Laval est connu pour la diversité et l'abondance de ses animations, pour autant l'ambiance et l'environnement d'achat de ce site patrimonial sont à améliorer dans le but de renforcer l'attachement au centre-ville et de valoriser de cet environnement en tant que locomotive différenciante du commerce de périphérie.

- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- o Sécuriser les mobilités actives

Les habitants et usagers du centre-ville expriment des attentes nouvelles en termes de mobilités, l'aménagement de la ville "marchable" et cyclable correspond en même temps à un besoin et à une solution pour la transition énergétique.

- o Faciliter la compréhension des déplacements tous modes

La facilité des déplacements en voiture et les efforts de compréhension pour utiliser les autres réseaux ou itinéraires rendent nécessaires la réalisation d'outils améliorant l'appropriation de l'offre de transport alternative. Il s'agit de donner à choisir entre un panel de modes de déplacement.

- o Organiser les mobilités partagées

Dans un contexte d'habitat dispersé, le développement des mobilités partagées est une opportunité pour les usagers et pour la ville dans la mesure où il permet des économies et une réduction du trafic.

- o Organiser l'intermodalité / multi modalité

Le développement des connexions entre les moyens de transports (P+R, vélo/TC, Gare/TC/vélo ..) répond à des enjeux d'accessibilité des pôles générateurs de flux et de réduction de la dépendance aux déplacements en voiture.

- o Mettre en œuvre la ville des courtes distances

Adopter une signalisation en temps de parcours renvoie à la notion de performance des modes de déplacements pour un itinéraire donné.

- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- o Hiérarchiser les espaces publics

Les espaces publics du centre-ville apparaissent peu maillés. En affirmant l'identité de la place du 11 novembre, en la reliant aux espaces publics adjacents, en améliorant les connexions entre la ville haute et la ville basse, la structure et la mixité des fonctions amélioreront l'appropriation de la ville.

- o Renforcer l'identité urbaine

La qualité et l'ambiance des espaces publics constituent des compléments essentiels de l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville. La ville et la diversité de ses fonctions permettent aussi le développement de parcours urbains thématiques variés.

- Valoriser le patrimoine architectural et paysager

Le centre-ville de Laval offre aux usagers des paysages urbains variés d'une grande richesse, à valoriser. Qu'il soit naturel ou bâti, le patrimoine de Laval constitue un repère dans le temps et l'espace, un cadre de vie source de bien-être où la place de nature doit cependant être renforcée. Il s'agit à la fois d'une attente exprimée par les habitants et d'une nécessité face aux changements climatiques.

- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

- Offrir des équipements structurants à l'échelle de l'aire urbaine

Ville préfecture, Laval est aussi la seule ville de Mayenne en capacité d'offrir des équipements publics et privés structurants à l'échelle du département. Fournir l'accès aux services publics dans tous les domaines dans une logique inclusive constitue une responsabilité engageante.

- Améliorer les équipements de proximité et faciliter le quotidien des habitants

Dans un contexte de ressources contraintes et de charges de centralité élevées, les équipements et services publics doivent pourtant être rénovés pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, améliorer le confort de vie des habitants, soutenir les pratiques sportives, culturelles, associatives.

- Développer la ville intelligente

Laval dispose d'un des meilleurs taux de couverture numérique par la fibre de la Région Pays de la Loire et la présence de Laval Virtual renforce des propensions favorables pour le développement de la ville intelligente : capable d'optimiser sa gestion en fonction de son environnement, de choisir les outils servant son développement, de réinventer la relation avec les citoyens, les acteurs du territoire et d'ancrer dans le quotidien des lavallois la réalité virtuelle et la réalité augmentée.

Article 3. Dynamique en cours

Bilan de la mise en œuvre des actions mûres

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Rénovation / mise aux normes de la salle Po	Livraison 28/02/2019	475 200 €	Banque des Territoires
AM.2	Réaménagement des espaces publics du quartier gare	Livraison 31/12/2019	7.924.800 €	État Région Département Laval Agglo Ville de Laval Banque des territoires

AM.3	Création d'un pôle culturel dans le bâtiment du Crédit Foncier	Livraison 31/12/2021	25,2 M€	Etat Région Département Laval Agglo Ville de Laval
------	--	-------------------------	---------	--

Les fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 4 à cette convention. Les actions au plan de financement incomplet ou en construction sont décrites à l'annexe 6.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention de l'ORT

Les Parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants :

- Périmètre d'intervention valant Opération de revitalisation de territoire (ORT) :
Surface de 793 ha correspondant au cœur d'agglomération, représentant 23% de la ville centre et 1,2% de l'agglomération. Le périmètre est essentiellement délimité par les boulevards urbains, à l'intérieur desquels se situeront les actions, en excluant les zones commerciales, le quartier St Nicolas (PNRU) et les secteurs pavillonnaires.
- Le secteur d'intervention renforcé :
Surface de 36,7 ha correspondant au périmètre OPAH-RU. Ce dernier comprend le Vieux-Laval, la rue du Pont de Mayenne, le carrefour aux toiles, le faubourg St Martin, les principaux axes marchands : rues de la Paix, de Gaulle, des déportés et du val de Mayenne et le périmètre du projet de réaménagement du Cœur de ville : place du 11 novembre, quai André Pinçon (ex quai Gambetta), cours de la résistance.

Le choix de ces périmètres se justifie par les éléments suivants :

Le périmètre de l'ORT est construit à partir du jeu de cartes de la spatialisation des actions déjà identifiées dans les 5 axes. Ce jeu de cartes est présenté à l'annexe 5.

Ce périmètre permet aussi d'anticiper des actions à venir dans l'axe 3 : travail sur les portes d'entrée du centre-ville, sur les pénétrantes en vue d'assurer la continuité des aménagements cyclables entre la périphérie et la zone 30km/h de l'hyper-centre entre autres.

Il permet également d'anticiper les besoins futurs des équipements et services publics présents à l'intérieur des boulevards urbains : établissements petite enfance, scolaires, de santé, sportifs, culturels, touristiques, administratifs etc.

Toutefois, les quartiers à vocation strictement résidentielle tels que les quartiers de Haute follis ou de Vaufleury ont été exclus dans la mesure où aucune action existante ou future n'a été identifiée.

Concernant le quartier St Nicolas, adjacent au boulevard de Montmorency, un ambitieux programme de renouvellement urbain est mis en œuvre dans le cadre du PNRU. Si la cohérence entre les 2 dispositifs est visée, les instances, partenaires sont différents. Les dynamiques à l'œuvre ont leurs propres rythmes et méthodes de travail.

Le secteur d'intervention renforcé est principalement défini par les conclusions de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU. Le vieux Laval, le faubourg St Martin, le carrefour aux toiles et la rue du Pont de Mayenne présentent une situation d'habitat dégradé nécessitant une intervention. Dans les principales rues marchandes, dont la rue de la Paix, la situation de vacance est liée à des immeubles mixte commerce – habitat. Avec l'ajout du périmètre de réaménagement du Cœur de ville, le périmètre d'intervention renforcé correspond à un secteur de projet intégrant les 5 axes de la convention.

Des plans faisant clairement apparaître les limites des périmètres figurent en annexe 5 à la présente convention.

Article 5. Plan d'action prévisionnel global et détaillé

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

5.1 Plan d'action par thématique

Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procédera ensuite au fur et à mesure, opération par opération, à une instruction qui lui est propre.

⇒ Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
A1.1	Élaboration d'une convention OPAH RU <i>Accompagnement des acteurs privés pour la rénovation des logements situés dans le périmètre d'intervention renforcé</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Laval Agglomération	2020-2025	250.000€ + Anah	Laval Agglomération Anah
A1.2	Requalification des quartiers LEPECC-FRANCHE-COMTÉ- ST MARTIN et CARREFOUR AUX TOILES <i>Intervention globale pour traiter des dysfonctions urbaines : vacance, habitat dégradés, cadre de vie</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Ville de Laval	2020- ?	À définir	Ville de Laval Laval Agglomération Anah Action Logement Banque des Territoires
A1.3	Accompagner la restructuration de l'offre de logements <i>Favoriser la production d'une mixité de logements, notamment de grands logements en hyper centre, par une communication sur les besoins et lors de la vente des biens détenus par la ville</i>	ORT	Ville de Laval	2020-2025	Pas de budget spécifique	Ville de Laval Laval Agglomération Anah Action Logement Acteurs privés Bailleurs sociaux

A1.4	Réhabilitation de l'espace St Julien <i>Valorisation d'un ancien hôpital vendu par la ville en 2017. Projet mixte logements – services, dans une logique de développement des liens intergénérationnels et de préservation du patrimoine</i>	ORT	Acteur privé	2019-2021	10M €	SCI regroupant des bénévoles Lavallois, financement fonds propres et dons
A1.5	Se doter d'un opérateur foncier <i>Création d'un acteur local susceptible de traiter les opérations complexes de réhabilitation d'immeubles dégradés ou vacants</i>	À définir	Ville de Laval - LMA	2019 - 2021	À définir	Ville de Laval Laval Agglomération LMA Banque des Territoires

☉ **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
A2.1	Construction d'un pavillon commercial en Cœur de ville, place du 11 novembre : appel à projet (1), réalisation (2) <i>Création de nouvelles surfaces pour accueillir une halle alimentaire, rétablir une continuité marchande entre les 2 rives, proposer un mix offre commerciale et offre non commerciale locomotive pour le centre-ville</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Ville de Laval	2019-2025	81.650€ (1) 15 M€ (2)	Ville de Laval Acteurs privés Banque des Territoires
A2.2	Projet Hôtelier Val de Mayenne <i>Valorisation de biens anciennement propriété de la ville. Projet travaillé dans l'optique d'une préservation du patrimoine</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Ville de Laval	2020- ?	À définir	Ville de Laval LMA Acteurs privés
A2.3	Rénovation de la halte fluviale <i>Projet complexe de développement touristique en secteur PPRI</i>	ORT	Laval Agglomération	Non programmée	A définir	Laval Agglomération

➤ **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
A3.1	<p>Renforcer l'accessibilité du Cœur de Ville pour tous les modes de transport et rationaliser l'offre de stationnement : plan de stationnement (1), fouilles archéologiques (2), ouvrage stationnement (3)</p> <p><i>Rénovation des plans de circulation et de stationnement tous modes. Projet concourant au rééquilibrage entre les différents modes de transports, du partage de la voirie, de report modal en veillant à assurer une bonne accessibilité du centre-ville</i></p>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Ville de Laval	2020-2025	15 M€	Ville de Laval Autres à définir
A3.2	<p>Élaboration d'un plan d'action mobilité (1), suivi de sa mise en œuvre (2)</p> <p><i>Définition d'une stratégie commune ville – agglomération traduite en actions opérationnelles pour faciliter les mobilités à l'échelle du périmètre d'intervention de l'ORT et ses connexions avec le grand territoire</i></p>	ORT	Laval Agglomération Ville de Laval	2020- 2025	60.480 € (1) A définir	Laval Agglomération Banque des Territoires Région Pays de la Loire
A3.3	<p>Adaptation de la gare TUL et mise en œuvre d'un nouveau réseau TUL : étude pré-opérationnelle (1) et réalisation</p> <p><i>Projet rendu nécessaire par le réaménagement du cœur de ville et la rénovation du plan de circulation de la ville</i></p>	ORT et hors ORT	Laval Agglomération	2020-2022	43.820 € (1) A définir	Laval Agglomération Banque des Territoires

➤ **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
A4.1	Réaménagement des espaces publics du quartier de la gare <i>Pour accompagner le développement de la ZAC LGV et du PEM Gare, création de voies bus et d'aménagements vélos. Réalisation de travaux de voiries et paysagers.</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	LMA	2017-2019	7,9 M€	État Région Département Laval Agglo Ville de Laval Banque des territoires
A4.2	Réaménagement des espaces publics du Cœur de Ville : place du 11 novembre et le quai André Pinçon (ex quai Gambetta) Conception (1), travaux préalables (2), réalisation (3) <i>Valorisation du patrimoine bâti, du patrimoine naturel, de l'identité de la place centrale et de la rive droite de la Mayenne. Projet portant sur 28.000 m2 d'espaces publics constituant le cœur d'agglomération.</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Ville de Laval	2019-2025	70.000€ (1) A définir (2) 5,6 M€ (3)	Ville de Laval État
A4.3	Rénovation de Château-Neuf <i>Projet culturel de valorisation d'un élément patrimonial emblématique du centre-ville.</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Ville de Laval	A définir	A définir	Ville de Laval État - DRAC
A4.4	Mise en œuvre du Plan Arbre: Délimitation secteur de projet (1), réalisation (2) <i>Projet d'amélioration du cadre de vie des habitants et de l'environnement bioclimatique du centre-ville par un développement de la Nature en ville à l'échelle de l'ORT</i>	ORT	Ville de Laval	2019-?	A définir	Ville de Laval ADEME ?
A4.5	Réaménagement des abords des remparts <i>Projet de valorisation d'un site patrimonial du cœur de ville. Il est envisagé la suppression d'un parking et la création d'un parc urbain.</i>	ORT – Secteur d'intervention renforcé	Ville de Laval	A définir	À définir	Ville de Laval

☉ Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
A5.1	Rénovation de la salle PO - Mise aux normes	ORT	Ville de Laval	2018-2019	475.200 €	Ville de Laval Banque des Territoires
A5.2	Création d'un pôle culturel dans le bâtiment du Crédit Foncier <i>Réhabilitation des différents bâtiments situés sur le site de l'ancienne banque. Installation du Conservatoire à Rayonnement Départemental et création d'un pôle culturel innovant, conçu pour favoriser les rencontres et expérimenter de nouveaux modes de médiation culturelle.</i>	ORT	Ville de Laval - Laval Agglomération	2019-2021	25,2 M€	État Région Département Laval Agglo Ville de Laval Banque des Territoires
A5.3	Rénovation des salles de sports : sols et éclairage (1), gestion innovante (2) <i>Projet d'amélioration du cadre de vie des habitants par la modernisation des équipements publics sportifs du centre-ville</i>	ORT	Ville de Laval	2019- ?	1 M€ (1)	Ville de Laval Département A définir
A5.4	Rénovation et redimensionnement de l'offre de crèche <i>Adaptation de l'offre de garde aux besoins de la population : rénovation d'une structure existante et redéploiement géographique pour accompagner le développement de la ZAC Fermé.</i>	ORT	Ville de Laval	2019-?	A définir	Ville de Laval Caisse d'Allocations Familiales
A5.5	Rénovation du groupe scolaire de la Senelle : restaurant scolaire (1), bâtiment des maternelles (2) <i>Amélioration du confort de vie des élèves et des intervenants.</i>	ORT	Ville de Laval	2019 - ?	800.000€ (1) À définir	Ville de Laval Banque des Territoires

A5.6	Agrandissement de la bibliothèque Albert Legendre par l'aménagement des toits terrasses <i>Projet de rénovation du bâtiment et d'aménagement d'un nouvel espace de lecture</i>	ORT	Ville de Laval	A définir	A définir	Ville de Laval ?
A5.7	Requalification de la Salle Po en lien avec Espace Mayenne/Bât.13 <i>Anticiper les usages futurs du bâtiment</i>	ORT	Ville de Laval	A définir	A définir	Ville de Laval
A5.8	Projet de l'Espace Mayenne <i>Construction d'équipement culturel et sportif à rayonnement régional</i>	ORT	SPL EM	2018-2020	31,4 M€	Département Laval Agglomération Région Pays de la Loire CCI Mayenne État
A5.9	Construction du nouveau collège F. Puech <i>Projet de déménagement de l'actuel collège sur le site de la Maladerie</i>	ORT	Département	A définir	A définir	Département ?

Les Actions ayant été exposées aux partenaire(s) financeur(s) concerné(s) font l'objet d'une fiche action annexée (6) à la présente Convention.

5.2 Calendrier général

Le plan d'action sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de l'engagement de la phase de déploiement. Les derniers crédits engagés par les partenaires financeurs, qui pourront être décaissés postérieurement, le seront avant le 31 décembre 2022.

Les principaux jalons de mise en œuvre sont les suivants :

- Analyse de l'appel à projet "renforcement de l'attractivité commerciale du cœur de ville " lancé en décembre 2018, à l'automne 2019, déclenchant les études pré-opérationnelles des espaces publics et l'adaptation de la gare et du réseau TUL
- Élaboration d'un plan d'action mobilités à l'échelle de l'ORT, fin 2019 – début 2020
- Cession du foncier place du 11 novembre déclenchant le début des travaux sur les espaces publics – 2021
- Livraison de l'Espace Mayenne déclenchant la requalification de la salle Po – livraison 2020

Le calendrier prévisionnel du projet figure en annexe 7.

5.3 Budget et financement

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 102,5 M€ millions d'euros TTC.

Sous réserve de l'instruction spécifique à chacune des actions, le plan d'action appelle les cofinancements suivants:

Axe	Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinancier <i>(prévoir une colonne par cofinancier)</i>	Montant (€ TTC)
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	A1.1	250.000/Anah	Anah	A définir
	Sous TOTAL			A définir
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A2.1	Moins de 1%	Lauréat appel à projet – 99%	15 M€
	Sous TOTAL			15 M€
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	A3.1	A définir	A définir	15 M€
	A3.2 (1)	70%	Banque des Territoires – 30%	60.480€
	A3.3 (1)	57%	Banque des Territoires - 42%	43.820€
	Sous TOTAL			15,1 M€
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	A4.1	41%	Laval Agglomération – Département – Région – État – 59%	7,9 M€
	A4.2 (1)	29%	État - 71%	70.000€
	A4.2 (3)	A définir	État – A définir	5,6 M€
	Sous TOTAL			13,6 M€
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	A5.1	100%		475.200€
	A5.2	32%	Département – Région – État – 68%	25,2 M€
	A5.3 (1)	20%	Département - 80%	1 M€
	A5.5	100%		800.000€
	A5.8	Département	Laval Agglomération – Région – État	31,4M€
	Sous TOTAL			58,8M€
TOTAL				102,5 M€

Les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procédera ensuite au fur et à mesure, opération par opération, à une instruction qui lui est propre.

Le budget du projet sera mis à jour annuellement.

Article 6. Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis régulièrement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions. Les objectifs et indicateurs de suivi seront mis à jour périodiquement.

Axe	Entrées stratégiques	Objectifs et indicateurs de suivi
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des logements et des immeubles Préserver et valoriser le patrimoine Faciliter le parcours résidentiel Promouvoir les dispositifs de financement et d'aménagement 	265 logements rénovés en hyper-centre Augmentation de la production de logements
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> Intensifier l'activité économique et commerciale Garantir l'accessibilité du centre-ville Fluidifier le parcours client Différencier l'offre commerciale et l'environnement d'achat du centre-ville 5.000 m2 de surfaces de vente Halles gourmandes Solutions d'accessibilité 	5.000 m2 de surfaces de vente Halles gourmandes Solutions d'accessibilité
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les mobilités actives Faciliter la compréhension des déplacements tous modes Organiser les mobilités partagées Organiser l'intermodalité / multi modalité Mettre en œuvre la ville des courtes distances 	Augmentation de la fréquentation TC, des mobilités partagées et actives Création de voies cyclables
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Hiérarchiser les espaces publics Renforcer l'identité urbaine Valoriser le patrimoine architectural et paysager 	Aménagement de 28.000 m2 Création d'une continuité verte square de Boston - Remparts
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des équipements structurants à l'échelle de l'aire urbaine Améliorer les équipements de proximité et faciliter le quotidien des habitants Développer la ville intelligente 	Nouveaux équipements publics Rénovation de bâtiments Développement d'outils Smart City

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Convention signé en 2 exemplaires, le XXX 2018





Ville de Laval	Laval Agglomération	État
Maire – François Zocchetto	Président – François Zocchetto	Préfet de la Mayenne Jean Francis Treffel
Région des Pays de la Loire	Caisse des dépôts	ANAH
Présidente – Christelle Morançais	Directeur Régional – Philippe Jusserand	Délégué territorial - Jean Francis Treffel
Action Logement		
Président du Comité Régional Philippe De Clerville		

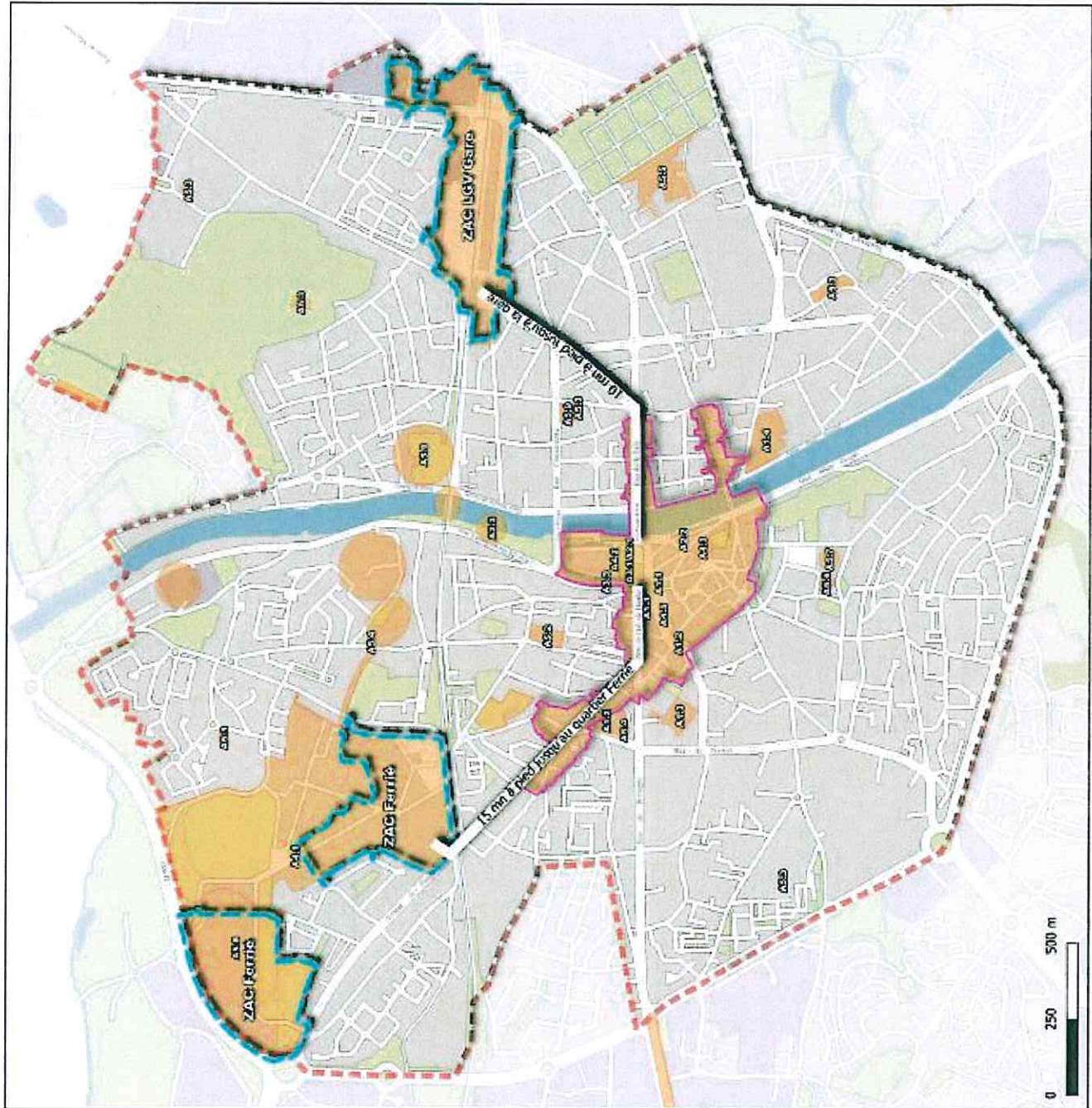
Ville de LAVAL

Action Coeur de ville
Périmètre d'Opération de
Revitalisation Territoriale
(ORT)



Légende

-  Périmètre ORT
-  Périmètre d'intervention renforcé
-  Projets
-  ZAC
-  Repère distance



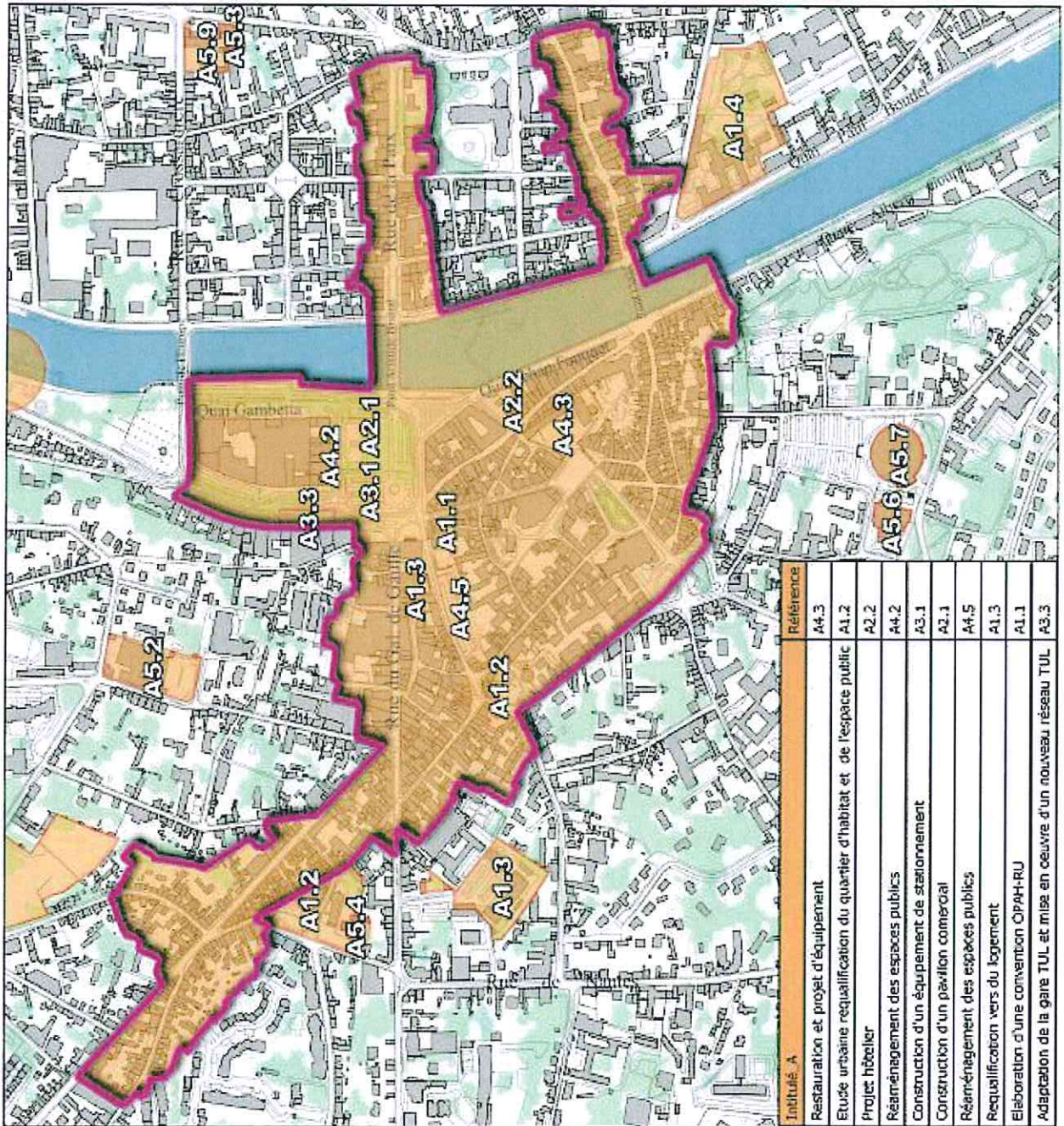
20/08/2019

Direction de l'urbanisme
 2000, rue de la Gare
 Laval (M) 53000
 Téléphone : 02 99 22 11 11
 Fax : 02 99 22 11 12
 www.lavalagglo.fr



Ville de LAVAL

Action Coeur de ville

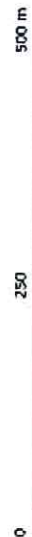
Périmètre d'intervention renforcé



Légende

-  Périmètre d'intervention renforcé
-  Projets

20/08/2019



Inclusé A	Référence
Restauration et projet d'équipement	A4-3
Etude urbaine requalification du quartier d'habitat et de l'espace public	A1-2
Projet hôtelier	A2-2
Réaménagement des espaces publics	A4-2
Construction d'un équipement de stationnement	A3-1
Construction d'un pavillon commercial	A2-1
Réaménagement des espaces publics	A4-5
Requalification vers du logement	A1-3
Elaboration d'une convention OPAH-RU	A1-1
Adaptation de la gare TUL et mise en oeuvre d'un nouveau réseau TUL	A3-3

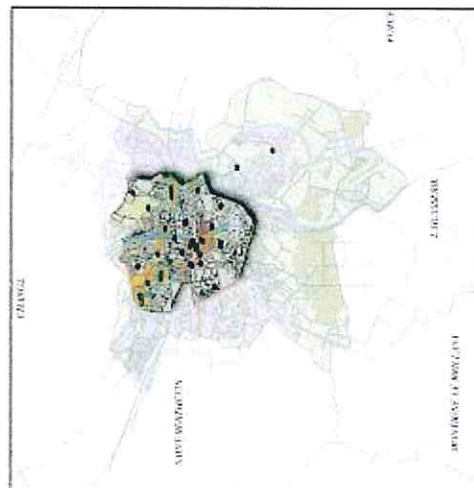


Direction de l'urbanisme
Service de planification et d'aménagement
1, rue de la République
55000 Laval
03 83 39 11 11
www.laval.fr



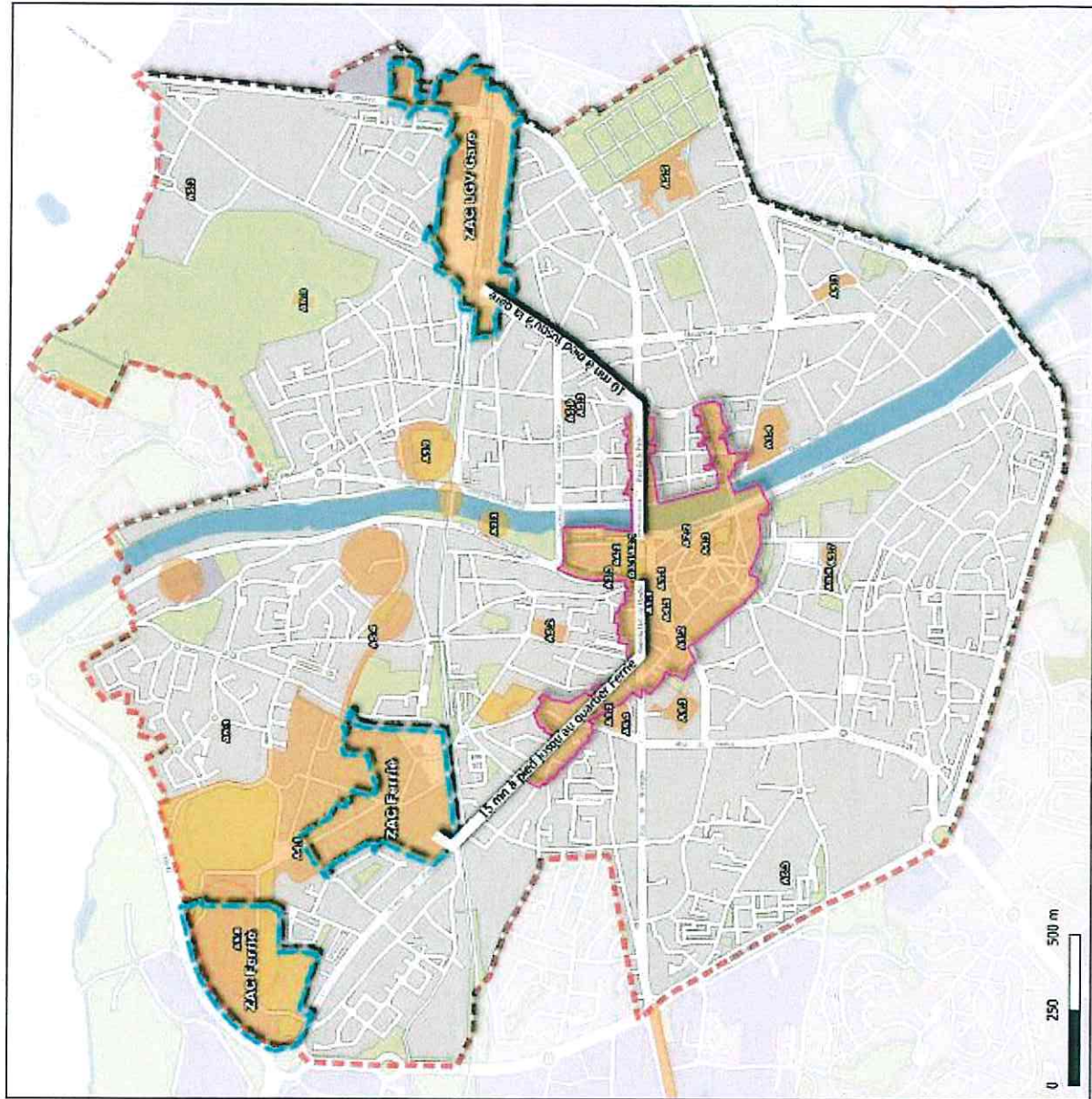
Ville de LAVAL

Action Coeur de ville
Périmètre d'Opération de
Revitalisation Territoriale
(ORT)



Légende

-  Périmètre ORT
-  Périmètre d'intervention renforcé
-  Projets
-  ZAC
-  Repère distance



20/08/2019



Commune de Laval
Mairie de Laval
10, rue de la République
53000 Laval
02 99 81 10 00
www.laval.fr

URBANISME - TRAVAUX - ÉCOLOGIE URBAINE

CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 24 RUE MAZAGRAN À HABITAT JEUNES

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Par baux emphytéotiques signés en 1990 et 1994, la ville de Laval a mis à la disposition de l'association lavalloise des Foyers de jeunes travailleurs, devenue aujourd'hui Habitat Jeunes Laval, un ensemble immobilier situé 24 rue Mazagran, sur des parcelles d'une superficie de 1 400 m² environ.

Cet ensemble comprend 25 logements, des bureaux, notamment ceux du siège de l'association, et des salles de réunion, pour une superficie habitable totale de 900 m² environ.

Le bail d'une durée de trente-cinq années arrive à échéance le 31 décembre 2028.

Le principe de ce bail implique que la pleine propriété des immeubles revienne au propriétaire du bien au terme du bail.

La ville de Laval, n'ayant pas vocation à prendre la gestion de cet ensemble immobilier, a proposé de le céder à Habitat Jeunes qui pourra ainsi entreprendre les travaux nécessaires à la rénovation des immeubles.

II - Impact budgétaire et financier

La ville de Laval accepte le prix de 330 000 € établi par le service des Domaines.

Il vous est proposé d'approuver cette cession, à Habitat Jeunes, d'un ensemble immobilier situé 24 rue Mazagran, sur des parcelles cadastrées AX 402, 403, 404, d'une superficie de 1 400 m² environ et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Xavier Dubourg : *Il y a plusieurs délibérations ce soir qui concernent soit des cessions, soit des abandons de baux emphytéotiques que possède la ville, avec différents partenaires. En l'occurrence, le 24 rue Mazagran a fait l'objet d'un bail emphytéotique signé en 1990 et prolongé en 1994 entre la ville de Laval et l'association lavalloise des foyers de jeunes travailleurs, l'association ayant du reste son siège à cette adresse. Pour rappel, le bail emphytéotique prévoit qu'à l'issue du bail, le bien dont l'ensemble des charges de propriétaire a été supporté par le bénéficiaire du bail revient en complète propriété à la ville. La ville n'a pas vocation à être bailleur social. La ville n'a pas vocation à héberger perpétuellement le siège social de l'association des foyers de jeunes travailleurs. Ce bail emphytéotique n'est donc pas pertinent. De plus, l'association assurant l'ensemble des charges de propriétaire, elle est responsable notamment du clos et du couvert, et de la consommation énergétique des bâtiments. L'association souhaite faire des travaux notamment de changement de fenêtres, de rénovation dont la durée d'amortissement est supérieure à l'échéance du bail emphytéotique. Ce qui pose évidemment un problème de financement bancaire pour l'association.*

Il est donc plus sain et plus simple de sortir du bail emphytéotique, de céder ce bien pour la somme de 330 000 €, qui a été établie par le service des domaines, de façon à ce que l'association soit pleinement propriétaire et perpétuellement propriétaire, tant qu'elle ne décidera pas de vendre, et qu'elle puisse assurer la gestion de son bien sans dépendre d'une échéance d'un bail emphytéotique.

M. le Maire : *Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non. Je mets aux voix. C'est adopté. Je précise que Jean-Pierre Fouquet ne peut pas participer au vote. Il n'y a pas participé. Merci.
Acquisition de terrains rue Mortier, notamment.*

N° S494 - UTEU - 1

CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 24 RUE MAZAGRAN À HABITAT JEUNES

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 et L3211-14,

Vu les baux emphytéotiques signés en 1990 et 1994,

Vu l'avis de France Domaine en date du 11 octobre 2019,

Considérant que, par baux emphytéotiques signés en 1990 et 1994, la ville de Laval a mis à la disposition de l'association lavalloise des Foyers de jeunes travailleurs, devenue aujourd'hui Habitat Jeunes, un ensemble immobilier situé 24 rue Mazagran, sur des parcelles d'une superficie de 1 400 m² environ,

Que cet ensemble comprend 25 logements, des bureaux, notamment ceux du siège de l'association, et des salles de réunion pour une superficie habitable totale de 900 m² environ,

Que le bail d'une durée de trente-cinq années arrive à échéance le 31 décembre 2028,

Que le principe de ce bail implique que la pleine propriété des immeubles revienne au propriétaire du bien au terme du bail,

Que la ville de Laval, n'ayant pas vocation à prendre la gestion de cet ensemble immobilier, a proposé de le céder à Habitat Jeunes qui pourra ainsi entreprendre les travaux nécessaires à la rénovation des immeubles,

Que la ville de Laval accepte le prix de 330 000 € établi par le service des Domaines,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval cède, au prix de 330 000 €, à Habitat Jeunes, un ensemble immobilier situé 24 rue Mazagran, sur des parcelles cadastrées AX 402, 403, 404, d'une superficie de 1 400 m² environ. Il sera mis fin au bail emphytéotique par la confusion sur la tête d'Habitat Jeunes des qualités d'acquéreur et de locataire.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Jean-Pierre Fouquet, en tant que représentant de la ville au sein de l'association Habitat Jeunes Laval ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAINS SIS RUE MORTIER, BOULEVARDS MORTIER, KELLERMANN ET MURAT AUPRÈS DE MÉDUANE HABITAT

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine du quartier Saint-Nicolas, les projets d'aménagement nécessitent des changements d'affectation de terrains qui doivent devenir la propriété de la ville de Laval. Il en est ainsi de quatre terrains qui appartiennent à Méduane Habitat.

Sur le site "Mortier", un jardin ouvert au public a été réalisé par Méduane Habitat dans le cadre de la rénovation du bâti existant. En raison de son ouverture au public, le jardin Simone Weil doit revenir à la ville de Laval.

Le long du boulevard Murat, les anciens logements de fonction de l'école Badinter ont été démolis. Le terrain libéré permettra d'accueillir un espace public.

De même, devant l'école Jules Verne, le long du boulevard Kellermann et à proximité des immeubles en cours de rénovation, après la démolition des logements de fonction, un parvis et une liaison vers la Plaine d'Aventure pourront être réalisés.

Sur le site de l'ancienne école Lavoisier, la démolition de logements sociaux constitue les prémices d'une réaffectation des emprises libérées en terrains à construire.

II - Impact budgétaire et financier

Méduane Habitat acceptant de céder les espaces de Mortier, des boulevards Murat et Kellermann à titre gratuit, ne seront à la charge de la ville de Laval que les frais d'acte.

En raison de la destination des terrains de l'ancienne école Lavoisier, l'emprise libérée sera cédée sur la base d'un prix de 40 €/m². La surface cadastrale étant de 431 m², le prix sera de 17 240 €.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de ces terrains selon ces modalités et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Xavier Dubourg : *Il s'agit beaucoup de régularisation foncière. Tout d'abord, dans le cadre de la rénovation de l'îlot Mortier, Méduane Habitat a réalisé, et nous avons eu l'occasion de l'inaugurer, un jardin public, le square Simone Veil, au sein de cet îlot. Il a été convenu, dans la conception de cette rénovation, que ce jardin serait un square public. Une fois que les travaux sont finis, il est donc normal qu'il y ait une rétrocession de cet espace au bénéfice de la ville, qui va en être propriétaire et qui va bien sûr l'entretenir, une fois le parfait achèvement réalisé. Ensuite, le long du boulevard Murat, des anciens logements de fonction de l'école Badinter ont été démolis. Le terrain a été libéré pour accueillir de l'espace public. De même, devant l'école Jules Verne, le long du boulevard Kellermann, à proximité des immeubles en cours de rénovation, après démolition des logements de fonction, un parvis et une liaison vers la plaine d'aventure pourront être créés. Ce sont donc des terrains qui appartiennent aujourd'hui aux bailleurs et qui sont rétrocédés dans le cadre des opérations de rationalisation et de résidentialisation à la fois du patrimoine de la ville et du patrimoine du bailleur. Les cessions sont réalisées à titre gratuit, à l'exception des terrains de l'ancienne école Lavoisier. L'emprise libérée sera en effet cédée sur la base de 40 € du mètre carré, la surface cadastrale étant de 431 m². Les plans sont annexés à la délibération.*

Claude Gourvil : *Ce n'est pas tout à fait une question, mais plus ou moins une réflexion. Je ne sais pas comment le dire. C'est à propos de la démolition des ex logements de fonction, qui n'étaient plus habités, à Jules Verne. En revanche, dans ce bâtiment, était abrité le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté, qui comprenait logiquement, et ce n'était pas du luxe, mais c'était des conditions de travail vraiment utiles, un bureau pour la psychologue scolaire, qui pouvait recevoir les familles et les enfants en toute discrétion, une pièce pour l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique, et une autre pièce pour l'enseignante spécialisée à dominante rééducative, qui sont des choses un peu différentes et qui nécessitent des espaces quelquefois différents aussi, notamment pour stocker du matériel. Aujourd'hui, cette capacité de travail n'a pas été reconstituée en termes de locaux et les collègues sont bien malheureux d'avoir une situation très dégradée qui ne leur permet pas de faire leur boulot très correctement, le mieux possible, auprès des élèves en difficulté de ce quartier, qui est lui-même en difficulté. Nous savons que les difficultés sociales ont un impact sur les difficultés d'apprentissage. Nous n'apprendrons rien à personne là-dessus. Je me demande donc si vous allez faire quelque chose pour reconstituer des conditions de travail tout juste bien acceptables. Il ne s'agit pas de chercher du luxe, mais de faire les choses bien. Parce que les élèves, les enfants de nos quartiers sont notre avenir.*

Marie-Cécile Clavreul : *C'est fait, Monsieur Gourvil. Puisque lors de la programmation de la démolition du bâtiment, en concertation avec l'inspecteur d'académie, avec les enseignants du RASED, avec la directrice de l'école, un bureau a été reconstruit à l'entrée. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller récemment. Il y a une organisation avec les équipes d'enseignants de l'école. L'inspection académique a aussi travaillé sur l'organisation du travail des enseignants et des personnes suivant les dispositifs RASED.*

Tout s'est fait en concertation et nous avons réaménagé un bureau avec les exigences qui étaient souhaitées de rangements et de placards sécurisés, et d'accueil en confidentialité des enfants. Les autres salles mises à disposition pour les interventions du RASED le sont dans le cadre de la mutualisation des salles de l'école maternelle, où se situent les dispositifs du RASED. Pour le coup, le bureau est plus fonctionnel et mieux organisé qu'avant. Je vous invite à aller visiter ces locaux, bien évidemment.

Claude Gourvil : *J'ai bien compris que cela avait été fait, mais on ne peut quand même pas dire que cela a été à la hauteur de ce qu'il y avait avant. Je sais bien qu'on est toujours nostalgique de quelque chose qu'on aimait, mais le fameux bureau qui a été reconstitué est pris dans le couloir d'entrée de l'école maternelle Jules Verne. C'était un magnifique couloir d'entrée, qui finalement n'était pas un couloir, mais une espèce de verrière, d'aquarium, où les enseignants pouvaient exposer à toutes les familles qui passaient par là les travaux des élèves, y compris des travaux en trois dimensions. Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'un couloir borgne. Puis la mutualisation des pièces, il faut vraiment la vivre pour voir que ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible de mutualiser des pièces dont on ne sait pas quand elles sont utilisées, par qui, comment. Les enseignants spécialisés, même s'ils ne sont pas psychologues, ont aussi besoin de confidentialité. Parce que ce sont des espaces où les choses doivent pouvoir se jouer et se dire sans qu'il y ait de témoins ou de traces. Parce que c'est aussi comme cela qu'on s'entraîne à la réussite, en dehors du regard de ses pairs, en dehors de ce qui peut se passer, en toute liberté. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.*

Vous parlez de concertation. La concertation a été organisée, c'est sûr. Moi aussi, j'en ai eu des échos, puisque ce sont des collègues. Ce n'est pas parce qu'on s'est concerté que les gens sont contents de ce qu'il y a. Moi, je vous dis que ce n'est pas suffisant. Je me fais en même temps le porte-parole...

Marie-Cécile Clavreul : *Je m'inscris en faux sur tout ce que vous avancez. Quand vous dites qu'il n'y a pas de confidentialité par rapport à ce qui existait avant, quand vous dites qu'il ne faut pas avoir un regard sur le passé, pour le coup, nous avons essayé d'améliorer les choses. En termes d'organisation et de confort pour le bureau d'accueil, là, je ne peux pas vous laisser dire cela. Ce n'est pas possible. Il y a une autre notion importante. Peut-être que cela ne vous convient pas de l'entendre, mais les discussions ont été conduites avec l'inspecteur d'académie, qui a aussi son mot à dire en termes d'organisation du travail. Il y a aussi la direction de l'école, puisque les enseignants sont dans l'équipe pédagogique de l'école. Il y a donc une organisation et des locaux. Il y a des salles qui ne sont pas forcément utilisées à des fins de classe. La question de l'organisation dans les locaux se traite au quotidien dans les écoles, au fur et à mesure des années. Vous ne pouvez donc pas dire... là, c'est vraiment de la mauvaise foi, Monsieur Gourvil.*

M. le Maire : *Je vais mettre aux voix la délibération, étant précisé que tous les élus qui siègent à Méduane Habitat ne prennent pas part au vote. Je rappelle qu'il s'agit de Jean-Pierre Fouquet, d'Alexandre Lanoë, de Hanan Boubarka, d'Anita Robineau, de Nadia. Elle est adoptée.
Acquisition d'un terrain rue Prosper Brou, Xavier Dubourg.*

N° S494 - UTEU - 2

ACQUISITION DE TERRAINS SIS RUE MORTIER, BOULEVARDS MORTIER, KELLERMANN ET MURAT AUPRÈS DE MÉDUANE HABITAT

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2111-1 et L2141-1,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine du quartier Saint-Nicolas, les projets d'aménagement nécessitent des changements d'affectation de terrains qui doivent devenir la propriété de la ville de Laval,

Qu'il en est ainsi de quatre terrains qui appartiennent à Méduane Habitat,

Que sur le site "Mortier", un jardin ouvert au public a été réalisé par Méduane Habitat dans le cadre de la rénovation du bâti existant,

Qu'en raison de son ouverture au public, le jardin Simone Weil doit revenir à la ville de Laval,

Que le long du boulevard Murat, les anciens logements de fonction de l'école Badinter ont été démolis,

Que le terrain libéré permettra d'accueillir un espace public,

Que devant l'école Jules Verne, le long du boulevard Kellermann et à proximité des immeubles à rénover, après la démolition des logements de fonction, un parvis et une liaison vers la Plaine d'Aventure pourront être réalisés,

Que sur le site de l'ancienne école Lavoisier, la démolition des anciens logements de fonction constitue les prémices d'une réaffectation des emprises libérées en terrains à construire,

Que Méduane accepte de céder les espaces de Mortier, des boulevards Murat et Kellermann à titre gratuit,

Que ne seront à la charge de la ville de Laval que les frais d'acte,

Qu'en raison de la destination des terrains de l'ancienne école Lavoisier, l'emprise libérée sera cédée sur la base d'un prix de 40 €/m²,

Que la surface est de 431 m²,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval acquiert, auprès de Méduane Habitat, le jardin Simone Weil sur le site de Mortier, ainsi que les terrains des boulevards Murat et Kellermann, à titre gratuit, frais à la charge de la ville de Laval.

Article 2

La ville de Laval acquiert, auprès de Méduane Habitat, le terrain de l'ancienne école Lavoisier au prix de 40 €/m².

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Jean-Pierre Fouquet, en tant que représentant de la ville aux assemblées générales et administrateur au conseil d'administration de Méduane Habitat et Alexandre Lanoë, Hanan Bouberka, Anita Robineau, Nadia Caumont, Patrice Aubry, Sophie Lefort et Georges Poirier, en tant que représentants de l'actionnariat de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude Gourvil, Isabelle Beaudouin, Pascale Cupif, Claudette Lefebvre, Aurélien Guillot (en son seul nom) et Isabelle Eymon).

ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS RUE PROSPER BROU AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME DANIEL ET MARTINE CHERBONNEAU

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Afin de créer la continuité du trottoir de la rue Prosper Brou sur la portion allant de la rue d'Aubert à la rue des Sports, Monsieur et Madame Cherbonneau ont proposé à la ville de Laval de faire l'acquisition du terrain le long de leur propriété.

Monsieur et Madame Cherbonneau démoliront le mur actuel et le reconstruiront à la nouvelle limite suivant des caractéristiques nécessaires au soutien des terres fournis par les services de la ville.

La réalisation du trottoir restera à la charge et sous la responsabilité de la ville.

II - Impact budgétaire et financier

Monsieur et Madame Daniel et Martine Cherbonneau acceptent de céder une partie de leur terrain, sis au 51 rue Prosper Brou, au prix de 500 € net vendeur, pour une superficie de 50 m² environ.

Les travaux d'aménagement réalisés par la ville sont estimés à 4 000 € hors taxe.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de ce terrain auprès de Monsieur et Madame Daniel et Martine Charbonneau et d'autoriser le maire à signer toute pièce à cet effet.

Xavier Dubourg : *C'est une petite acquisition d'un terrain d'environ 50 m² pour faciliter l'installation dans le quartier de particuliers qui ont racheté une maison au coin de la rue d'Aubert et de la rue des Sports. Il se trouve que la limite de propriété vient aux droits de la voie de circulation sans qu'il y ait de trottoir. Les nouveaux propriétaires, Monsieur et Madame Charbonneau, ont souhaité que la ville réalise un trottoir devant leur propriété. À cet effet, ils vont démolir le mur de leur propriété et le reculer. Ils voulaient faire un mur neuf. Nous en profitons donc pour acheter cette bande de terrain de 50 m² pour un montant de 500 € nets vendeurs. Sachant que nous allons engager 4000 € de travaux pour constituer un trottoir sur l'espace public et ainsi permettre la continuité piétonne dans ce secteur.*

M. le Maire : *Merci. Je suppose que personne ne s'oppose à cette délibération ? C'est adopté. Déclassement du lot cinq du lotissement des Pommeraies.*

N° S494 - UTEU - 3

ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS RUE PROSPER BROU AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME DANIEL ET MARTINE CHERBONNEAU

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2111-1 et L2141-1,

Considérant que pour créer la continuité du trottoir de la rue Prosper Brou sur la portion allant de la rue d'Aubert à la rue des Sports, Monsieur et Madame Daniel et Martine Charbonneau ont proposé à la ville de Laval de faire l'acquisition du terrain le long de leur propriété,

Que Monsieur et Madame Charbonneau démoliront le mur actuel et le reconstruiront à la nouvelle limite suivant des caractéristiques nécessaires au soutien des terres fournis par les services de la ville,

Que la réalisation du trottoir restera à la charge et sous la responsabilité de la ville,

Que Monsieur et Madame Charbonneau acceptent de céder le terrain de 50 m² environ au prix de 500 € net vendeur,

Que les travaux d'aménagement réalisés par la ville sont estimés à 4 000 € hors taxe,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval acquiert, auprès de Monsieur et Madame Daniel et Martine Cherbonneau, le terrain de 50 m² environ sis rue Prosper Brou, cadastré AK 95p, le long de leur propriété, au prix de 500 €, frais à la charge de la ville.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉCLASSEMENT DU LOT 5 DU LOTISSEMENT DES POMMERAIES SITUÉ RUE HÉBERT DANS LE QUARTIER DES POMMERAIES

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Par délibération en date du 23 septembre 2019, il a été décidé de désaffecter l'aire de stationnement située sur la partie est d'un terrain à céder à la société Artémis, représentée par Monsieur Paillard.

Ces places de stationnement ont été fermées au public et détruites.

Ainsi désaffecté, le terrain peut-il être formellement déclassé.

Les places de stationnement supprimées seront reconstituées, en nombre légèrement supérieur, à très grande proximité de ce terrain.

II - Impact budgétaire et financier

Aucun impact financier.

Il vous est proposé de déclasser cet espace et d'autoriser le maire à signer toute pièce à cet effet.

Xavier Dubourg : *En septembre 2019, nous avons décidé de désaffecter l'aire de stationnement situé sur une partie d'un terrain à céder à la société Artémis représentée par Monsieur Paillard. Ces places de stationnement ont été fermées au public et détruites, conformément à nos engagements. Ainsi désaffecté, le terrain peut être formellement déclassé. C'est l'objet de la présente délibération. Il est précisé que les places de stationnement qui étaient l'usage des riverains sont reconstituées en nombre légèrement supérieur, à une très grande proximité de ce terrain, juste au nord à des immeubles des riverains, le long des bassins d'orage qui ont été créés.*

M. le Maire : *S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. C'est adopté.*

Engagement de la ville de Laval dans l'élaboration du plan climat air énergie territorial : c'est un sujet que nous avons déjà abordé au sein de l'agglomération. J'ai proposé aux communes qui le souhaitent, de l'agglomération, de s'approprier ce plan en en délibérant dans les conseils municipaux. Ce n'est pas une obligation, mais il me paraît souhaitable que sur la commune de Laval, nous confirmions l'engagement de l'agglomération et que même, nous le complétions. Xavier Dubourg.

N° S494 - UTEU - 4

DÉCLASSEMENT DU LOT 5 DU LOTISSEMENT DES POMMERAIES SITUÉ RUE HÉBERT DANS LE QUARTIER DES POMMERAIES

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 et L3211-14,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2019 par laquelle il a été décidé de désaffecter l'aire de stationnement située sur la partie est d'un terrain à céder à la société Artémis représentée par Monsieur Paillard,

Vu le procès-verbal établi le 7 octobre 2019 par Maître Isabelle Bouvet constatant la fermeture effective de l'aire de stationnement aménagée sur le lot 5 du lotissement des Pommeraies, rue Hébert,

Considérant qu'en conséquence, l'aire de stationnement est désaffectée depuis le 7 octobre 2019, fermée au public, et qu'elle a été détruite,

Que le terrain peut être ainsi formellement déclassé,

Que ces places de stationnement, en nombre légèrement supérieur, seront reconstituées à très grande proximité de ce terrain,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval déclassé l'espace de stationnement situé à l'est du lot 5 du lotissement des Pommeraies.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LAVAL DANS L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV n° 2015-992 du 17 août 2015) rend obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Cette loi renforce le rôle des EPCI en les nommant coordinateurs de la transition énergétique sur leurs territoires.

Les PCAET, d'une durée de 6 ans, sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin de répondre aux engagements pris par la France :

- atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter,
- développer les énergies renouvelables,
- maîtriser les consommations énergétiques,
- lutter contre la pollution atmosphérique.

Par délibération N° 161 / 2019 du 16 septembre 2019, le conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé de prescrire l'élaboration du PCAET.

Objectif

L'élaboration du PCAET de Laval Agglomération est une opportunité puisqu'il constitue une démarche novatrice et fédératrice en faveur d'un développement soutenable, économe, cohérent et attractif du territoire.

Ce document-cadre transversal concerne tous les domaines de la vie quotidienne et doit intégrer différents secteurs d'activités : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres modes de transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, production d'énergie.

Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Son élaboration doit traduire un véritable projet de territoire par des actions concrètes et partagées.

Soucieuse d'engager un portage collectif de la politique énergétique et climatique, la ville de Laval souhaite s'associer à cette démarche.

En tant que ville centre, elle joue naturellement un rôle spécifique dans les politiques menées par l'agglomération. Elle a ainsi, dans le cadre du label TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte), lancé un programme très conséquent de rénovation des bâtiments municipaux (écoles, crèches, centres de loisirs, ...) via le changement de 675 ouvertures pour des économies d'énergies.

En matière énergétique toujours, la ville a fait évoluer la gestion de l'éclairage public, grâce à la modulation de l'éclairage, l'extinction ou le passage en LED, répondant à la fois à un enjeu d'économie d'énergie et de préservation de la biodiversité. Par ailleurs, les projets en cours de pose de panneaux photovoltaïque traduisent une ambition de transformation de la politique énergétique municipale.

La volonté de construire une ville durable se traduit également dans les politiques d'aménagement et de mobilité. Les exigences de densification inscrites dans les documents d'urbanisme sont complétées par une action volontariste pour transformer la gestion urbaine (éco-quartier Ferrié, gestion différenciée des espaces verts...) et les mobilités. Dans ce domaine, la mise en place de vélos électriques et la possibilité d'une location depuis septembre dernier par Laval Agglomération favorisent de nouveaux usages de la ville.

Dans ce domaine, le projet Action cœur de ville se présente comme le terrain emblématique de la transformation souhaitée, en favorisant le retour des habitants dans le centre-ville via l'habitat et le soutien au commerce notamment alimentaire, via la réappropriation des espaces publics et le développement de la nature en ville.

À cet égard, au-delà de cette ambition de transformation de la ville, la forme qu'elle prend mérite l'attention : c'est dans la concertation avec les habitants, les associations, les acteurs locaux que se construit la transformation de la ville. Les nombreux ateliers sur l'aménagement du centre-ville, les mobilités et la place du vélo et bientôt la nature en ville témoignent de la conviction que les enjeux environnementaux et notamment climatiques requièrent un engagement résolu et transversal et doivent mobiliser tous les acteurs. Pour toutes ces raisons la ville souhaite s'engager dans ce PCAET.

Il vous est proposé d'approuver l'engagement de la ville de Laval dans l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de Laval Agglomération et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Xavier Dubourg : *Effectivement, la coopération entre la ville de Laval et l'agglomération sur les sujets de transition énergétique n'est pas nouvelle. Puisque comme on l'évoquait précédemment, nous avons cette année changé 650 fenêtres, avec un financement d'un type équivalent à celui-ci. Il s'agit maintenant de préparer l'avenir en contribuant, au titre de la ville de Laval, à l'élaboration du plan climat air énergie qui a une durée de six ans. Il s'agit d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser les consommations énergétiques et de lutter contre la pollution atmosphérique, un certain nombre de thématiques que nous travaillons régulièrement. Il semble intéressant d'être associé à la définition de ce plan pour les six prochaines années aux côtés de l'agglomération, afin que le territoire de la ville de Laval soit pleinement investi et bénéficie des effets de ce futur plan climat énergie. C'est le début du travail.*

M. le Maire : *Oui, c'est le début du travail. Il s'agit d'engager le travail. Monsieur Gourvil.*

Claude Gourvil : *On vous dit « engageons ». Il n'y a rien de plus logique à cela. Le climat, l'air, énergie, cela n'a pas de frontières. Plus nous aurons un territoire important pour améliorer cela, mieux ce sera. Maintenant, ce qui compte, c'est que nous ayons des décisions et des actions programmées qui soient véritablement efficaces. Nous en parlerons tout à l'heure.*

M. le Maire : *Nous pouvons parler tout de suite, si vous voulez. Non, plus tard ? Vous préférez en parler plus tard ? Parce que je peux vous donner une liste d'opérations très concrètes qui sont faites et qui sont menées en ce moment, ou qui ont été réalisées ces derniers temps sur le territoire de la ville de Laval. Mais peut-être que vous m'en dispensez ?*

Claude Gourvil : *Oui, je vous en dispense.*

M. le Maire : *Pourtant, cela m'aurait plu. Ce sera pour une autre fois. Je mets aux voix la délibération. Nous engageons donc à l'unanimité la réflexion sur le plan climat air énergie territorial.*

Convention entre la ville de Laval et Laval agglomération pour l'entretien des réseaux unitaires, Bruno Maurin.

N° S494 - UTEU - 5

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LAVAL DANS L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) N° 2015-992 du 17 août 2015 qui rend obligatoire l'élaboration d'un plan climat énergie territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants,

Vu l'adaptation réglementaire de 2016 (décret N° 2016-849 du 28 juin 2016, décret N° 2016-973 du 18 juillet 2016 et arrêté ministériel du 4 août 2016 relatifs au PCAET),

Vu la délibération n° 161/2019 du 16 septembre 2019 de Laval Agglomération portant sur le lancement de l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial,

Considérant que Laval Agglomération est l'autorité coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire,

Que la ville de Laval souhaite s'associer à la démarche engagée par Laval Agglomération concernant l'élaboration du plan climat air énergie territorial,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'engagement de la ville de Laval dans l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de Laval Agglomération, est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX UNITAIRES, DES BOUCHES D'ENGOUFFREMENT ET DES BASSINS D'ORAGE

Rapporteur : Bruno Maurin

I - Présentation de la décision

Le service des eaux de Laval Agglomération est le concessionnaire des réseaux d'eaux usées et, à ce titre, en assure l'entretien.

Une partie des réseaux d'assainissement de la ville de Laval est unitaire, c'est-à-dire qu'ils collectent les eaux usées et les eaux pluviales.

Le service des eaux de Laval Agglomération assure l'entretien des réseaux unitaires de la ville de Laval.

La collecte des eaux pluviales est à la charge du budget général de la commune. Les bouches d'engouffrement et les bassins d'orage sont des équipements de collecte des eaux pluviales. Le service des eaux, qui possède le matériel nécessaire, entretient ces équipements afin, notamment, de limiter le risque d'inondation.

Une convention entre la ville de Laval et Laval Agglomération doit être signée afin de définir les obligations de la ville de Laval et du service des eaux de Laval Agglomération concernant ces différentes prestations à réaliser.

II - Impact budgétaire et financier

Le service des eaux de Laval Agglomération transmet chaque année un détail des prestations réalisées pour la ville de Laval.

Les prestations seront facturées aux tarifs suivants :

- heure d'intervention d'un agent : 20,8 € HT,
- heure d'intervention d'un camion hydrocureur : 60 € HT.

La participation du budget général de la ville de Laval au budget annexe assainissement est fixé à :

- 30 % des charges de fonctionnement pour les réseaux unitaires,
- 100 % des charges de fonctionnement pour les réseaux d'eaux pluviales.

Il vous est proposé d'approuver la convention entre la ville de Laval et Laval Agglomération pour l'entretien des réseaux unitaires, des bouches d'engouffrement et des bassins d'orage et d'autoriser le maire à la signer.

Bruno Maurin : *Merci, Monsieur le Maire. Le service des eaux de Laval agglomération a sur l'entretien des réseaux unitaires de la ville de Laval. Les réseaux unitaires, comme vous le savez, ce sont les réseaux qui collectent à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Or, la compétence de la collecte des eaux pluviales demeure à la charge du budget général de la ville, comme l'entretien des bouches d'engouffrement et des bassins d'orage, qui sont des dispositifs participant à ces opérations de collecte des eaux pluviales. Il faut donc qu'une convention soit conclue entre Laval et Laval agglomération pour fixer les conditions des prestations réalisées par Laval agglomération pour la ville, sur ces dispositifs. La convention est jointe en annexe de la délibération.*

Elle compte trois pages et elle fixe les tarifs des interventions réalisées par Laval agglomération pour le compte de la ville, à hauteur de 20,80 € hors taxes de l'heure pour l'intervention des agents concernés, de 60 € hors-taxes de l'heure pour le véhicule hydrocureur qui appartient à Laval agglomération. Elle fixe aussi les pourcentages d'intervention du budget général de la ville de Laval au budget annexe, à hauteur de 30 % des charges d'entretien pour les réseaux unitaires et de 100 % pour les réseaux de collecte des eaux pluviales. Il s'agit donc d'adopter la délibération qui a été mise au point avec Laval agglomération et adoptée à Laval agglomération.

Claude Gourvil : *Pardonnez-moi de prendre tout le temps la parole comme cela, mais si j'ai bien compris, quand Laval agglomération va venir par exemple entretenir un bassin d'orage de la ville de Laval, elle nous facturera par exemple 10 fois 20,80 € si un agent y passe 10 heures. C'était un piège, Monsieur Maurin. Il y a une délibération de l'agglomération qui va bientôt passer et qui dit que la facturation sera forfaitaire : 900 € TTC pour un bassin d'orage d'une surface inférieure à 500 m², 1 350 € pour un bassin d'orage entre 500 et 1000 m², et 1 800 € pour un bassin d'orage de plus de 1000 m². Juste pour sourire, nous nous demandons si le maire et le président de l'agglomération se parlent de temps en temps.*

M. le Maire : *C'est nous qui allons sourire, là. Je passe la parole à Bruno Maurin. Vous ne devriez pas faire vos commentaires avant d'avoir les réponses.*

Bruno Maurin : *Oui, parce que vous lisez sans doute mal les textes, Monsieur Gourvil, qu'il s'agisse de ceux de la ville ou de ceux de Laval agglomération. Parce que le texte dont vous parlez, ce sont les tarifs qui sont mis au point et qui vont être proposés dans le cadre du transfert de la compétence eaux pluviales. Là, nous parlons des opérations qui sont réalisées avant que ce transfert n'intervienne, c'est-à-dire de la situation actuelle. Puisqu'il ne vous a normalement pas échappé que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence eau et assainissement a été transférée de la ville de Laval à Laval agglomération alors que la compétence eaux pluviales, comme je viens de l'indiquer, restait de la compétence de la ville. Cette compétence des eaux pluviales va être transférée prochainement à Laval agglomération. Et dans ce cadre, les tarifs forfaitaires que vous évoquez s'appliqueront. Mais là, il s'agit d'entériner par une convention les tarifs d'intervention de Laval agglomération au profit de Laval pour la période antérieure, qui va se conclure à la fin de l'année 2019, Monsieur Gourvil. Il faudrait lire avec un peu plus d'attention les intitulés et les motifs des délibérations qui vous sont soumises.*

Claude Gourvil : *Je les ai lus, pardonnez-moi, Monsieur Maurin. Finalement donc, on prend du temps pour une délibération qui n'aura un effet que jusqu'au 31 décembre 2019. Puisque le transfert de la compétence, c'est le 1^{er} janvier 2020.*

Bruno Maurin : *[inaudible]*

Claude Gourvil : *Donc vous achetez une paire de chaussures et trois ans après, on vous dit « voilà, c'est tant ». C'est bizarre. Moi, cela me fait rire.*

M. le Maire : *Même un élu expérimenté peut se laisser piéger. Mais il n'y avait pas d'intention de vous tromper dans cette affaire. Mais vous pouvez sourire. Tout a été dit. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Bruno Maurin toujours, pour un dégrèvement concernant Monsieur et Madame Beauplet.*

N° S494 - UTEU - 6

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX UNITAIRES, DES BOUCHES D'ENGOUFFREMENT ET DES BASSINS D'ORAGE

Rapporteur : Bruno Maurin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement,

Considérant que le service des eaux de Laval Agglomération est le concessionnaire des réseaux d'eaux usées et, à ce titre, en assure l'entretien,

Qu'une partie des réseaux d'assainissement de la ville de Laval est unitaire, c'est-à-dire qu'ils collectent les eaux usées et les eaux pluviales,

Que le service des eaux assure l'entretien des réseaux unitaires de la ville de Laval,

Que la collecte des eaux pluviales est à la charge du budget général de la commune,

Que les bouches d'engouffrement et les bassins d'orage sont des équipements de collecte des eaux pluviales

Que le service des eaux, qui possède le matériel nécessaire, entretient ces équipements afin, notamment, de limiter le risque d'inondation,

Qu'il convient de passer entre la ville de Laval et Laval Agglomération une convention pour l'entretien des réseaux unitaires, des bouches d'engouffrement et des bassins d'orage,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention entre la ville de Laval et Laval Agglomération pour l'entretien des réseaux unitaires, des bouches d'engouffrement et des bassins d'orage est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Convention
entre
la ville de LAVAL
et
LAVAL Agglomération
pour
l'entretien des réseaux unitaires, des bouches d'engouffrement
et des bassins d'orage**

ENTRE :

La ville de LAVAL dont le siège social est à 53000 LAVAL - place du onze novembre représentée par Monsieur François ZOCCHETTO, agissant en qualité de Maire en vertu des pouvoirs qu'il détient par délégation en date du 4 avril 2014,

d'une part,

ET

LAVAL Agglomération dont le siège social est à 53000 LAVAL – Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, représentée par Monsieur François ZOCCHETTO, agissant en qualité de Président en vertu des pouvoirs qu'il détient par délégation en date du 8 janvier 2019,

d'autre part,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le service des eaux de Laval Agglomération est le concessionnaire des réseaux d'eaux usées et, à ce titre, en assure l'entretien.

Une partie des réseaux d'assainissement de la ville de Laval est unitaire, c'est-à-dire qu'ils collectent les eaux usées et les eaux pluviales. Le service des eaux assure l'entretien des réseaux unitaires de la ville de Laval.

La collecte des eaux pluviales est à la charge du budget général de la commune. Les bouches d'engouffrement et les bassins d'orage sont des équipements de collecte des eaux pluviales. Le service des eaux, qui possède le matériel nécessaire, entretient ces équipements afin notamment de limiter le risque d'inondation.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de fixer les obligations respectives de la ville de Laval et du service des eaux de Laval Agglomération concernant les interventions sur les réseaux unitaires, sur les bouches d'engouffrement et les bassins d'orage.

À cet effet, les parties s'accordent sur les prestations suivantes pour l'application de la présente convention :

- **réseaux unitaires** : le service des eaux réalise toutes les interventions des réseaux,
- **bouches d'engouffrement** : le service des eaux réalise toutes les interventions d'entretien des bouches d'engouffrement,
- **chambre à sable** : le service des eaux réalise toutes les interventions d'entretien des chambres à sable.

Article 2

Facturation des interventions réalisées

Le service des eaux transmet chaque année un détail des prestations réalisées pour la ville de LAVAL.

Les prestations seront facturées aux tarifs suivants:

- heure d'intervention d'un agent : 20,80 € HT,
- heure d'intervention d'un camion hydrocureur : 60 € HT.

La participation du budget général de la ville de Laval au budget annexe assainissement est fixé à:

- 30 % des charges de fonctionnement pour les réseaux unitaires,
- 100 % des charges de fonctionnement pour les réseaux d'eaux pluviales.

Article 3

Durée et entrée en vigueur

La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

L'une des deux parties peut résilier cette convention par courrier sans préavis.

Fait en deux exemplaires originaux.

À Laval, le

Pour la ville de Laval
Le Maire

Pour Laval Agglomération
Le Vice-président en charge
de l'environnement

François Zocchetto

Bruno Maurin

DÉGRÈVEMENT DE 50 % DE LA SURCONSOMMATION ANORMALE D'EAU DE MADAME ET MONSIEUR BEAUPLET

Rapporteur : Bruno Maurin

I - Présentation de la décision

Madame et Monsieur Beauplet demeurent au 27 rue Gustave Sinan à Laval.

Le 27 novembre 2015, Madame et Monsieur Beauplet ont reçu une facture d'eau de 1 376,59 € TTC correspondant à la consommation de 454 m³ (soit 1,31 m³/jour), volume très supérieur à leur consommation habituelle (0,14 m³/jour).

Madame et Monsieur Beauplet n'ont pas d'explications à cette surconsommation.

La Médiation de l'eau a été saisie et a écarté les hypothèses suivantes : une consommation effective du volume d'eau concerné, un vol d'eau ou un acte de malveillance, ainsi qu'un dysfonctionnement du compteur. En revanche, la Médiation de l'eau n'écarte pas la possibilité qu'il y ait eu une fuite sur l'installation de Madame et Monsieur Beauplet.

Au vu de ces éléments, Laval Agglomération a décidé de prendre en charge la moitié de la surconsommation de Madame et Monsieur Beauplet, ce qui représente un volume de 201 m³ soit un coût de 541 € TTC.

II - Impact budgétaire et financier

La ville de Laval était compétente en matière d'eau et d'assainissement en 2015. Par conséquent, la trésorerie souhaite que la ville se prononce sur ce dégrèvement qui sera financé par les budgets annexes d'eau potable et d'assainissement de Laval Agglomération.

Il vous est proposé d'approuver cette délibération et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Bruno Maurin : *Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une surconsommation qui a été relevée fin 2015 pour près de 1 380 €, pour un couple de Lavallois, et qui correspondait à l'époque à une consommation de l'ordre de 1,3 m³ par jour, alors que leur consommation habituelle s'établissait autour de 0,14 m³ par jour. Il y a donc évidemment une surconsommation qui a donné lieu à différents échanges, à différentes enquêtes. La médiation de l'eau a même été saisie et est intervenue. Il n'a pas été possible d'identifier une cause précise à cette surconsommation. La médiation de l'eau a conclu en indiquant qu'il n'était pas à exclure qu'il y ait eu une fuite sur l'installation des consommateurs concernés. Au vu de ces éléments, Laval agglomération a décidé de prendre en charge la moitié du surcoût correspondant. Ce qui représente une somme de 540 € TTC, correspondant à 201 m³ de surconsommation estimée. Le conseil communautaire de Laval agglomération a approuvé ce dégrèvement, qui est pris en charge par le service des eaux de l'agglomération. Mais comme à l'époque, le transfert n'avait pas eu lieu, il convient donc que le conseil municipal de Laval délibère sur ce point.*

Claude Gourvil : *À l'agglomération, je suis déjà intervenu sur ce sujet, peut-être pas très habilement. Parce que parfois, comme vous le voyez, je ne suis pas toujours très habile. Même si je ne suis pas d'accord avec vous sur la précédente délibération.*

Le fait de dégrever la facture de Monsieur et Madame Beauplet, je n'ai rien contre ces personnes, du tout, de 50 % de leur surconsommation est hors règlement. C'est bien pour cela qu'il y a une délibération. Cela veut donc dire que nous créons un précédent. Cela veut-il dire qu'à l'avenir, toutes les personnes qui auront une fuite non identifiée avec une surconsommation pourront bénéficier de ce dégrèvement de facture ? C'est une question. Dès lors qu'on crée un précédent, c'est risqué.

Bruno Maurin : *Non, à mon sens, cela ne crée pas un précédent au sens jurisprudentiel du terme. C'est une exception qui est consentie aussi compte tenu de la situation individuelle des personnes concernées, mais qui n'a pas vocation à créer un précédent. C'est une situation sur laquelle je ne souhaite pas communiquer, vous le comprendrez.*

M. le Maire : *Néanmoins, j'apporte un complément d'information. Lorsque nous avons regardé comment cela se passait auparavant, puisque c'était la première fois de notre mandat que le cas se présentait, je me suis aperçu que des décisions discrétionnaires étaient prises, en l'occurrence signées par le directeur général de l'époque. Nous n'avons pas souhaité procéder de la même façon. Ni le directeur général actuel, ni l'adjoint en charge de ces questions, ni moi-même n'avons souhaité prendre cette décision de façon discrétionnaire. Il nous a semblé normal et plus régulier, puisque l'autre façon de procéder, je le dis clairement, était irrégulière, de faire venir ce dossier-là, non seulement en conseil d'agglomération, mais en plus au conseil municipal de Laval. C'est adopté.
Xavier Dubourg, rapport sur la situation en matière de développement durable.*

N° S494 - UTEU - 7

DÉGRÈVEMENT DE 50 % DE LA SURCONSOMMATION ANORMALE D'EAU DE MADAME ET MONSIEUR BEAUPLET

Rapporteur : Bruno Maurin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L2224-12-4 III bis et R2224-20-1,

Considérant que le 27 novembre 2015, Madame et Monsieur Beauplet ont reçu une facture d'eau de 1 376,59 € TTC correspondant à la consommation de 454 m3 (soit 1,31 m3/jour), volume très supérieur à leur consommation habituelle (0,14 m3/jour),

Que Madame et Monsieur Beauplet n'ont pas d'explications à donner quant à cette surconsommation,

Que la Médiation de l'eau a été saisie et qu'elle n'écarte pas la possibilité qu'il y ait eu une fuite sur l'installation de Madame et Monsieur Beauplet,

Que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur un dégrèvement de 50 % par délibération du 16 septembre 2019,

Que la ville de Laval était compétente en matière d'eau et d'assainissement en 2015,

Que la trésorerie souhaite, par conséquent, que la ville se prononce sur ce dégrèvement,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal est favorable à la réalisation d'un dégrèvement de 201 m³ de la consommation 2015, d'eau potable et de rejet d'eaux usées, de Madame et Monsieur Beauplet, demeurant au 27 rue Gustave Sinan à Laval.

Article 2

Le dégrèvement sera financé par les budgets annexes d'eau potable et d'assainissement de Laval Agglomération.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Conformément à l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, la ville de Laval a établi son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2019.

Ce rapport présente (article D.2311-1-1 du code général des collectivités territoriale), sous forme de synthèse, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

L'objectif de développement durable est recherché de façon concomitante et cohérente grâce aux cinq engagements suivants, définis à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- la transition vers une économie circulaire.

Ce rapport est présenté préalablement aux orientations budgétaires et la délibération correspondante permet d'attester de son existence et de sa présentation à l'assemblée délibérante.

Le rapport 2019 présente les actions menées selon 4 grands axes :

- Laval, ville nature,
- Laval, ville saine et responsable,
- Laval, ville solidaire et ouverte,
- Laval, ville en transition.

II - Impact budgétaire et financier

Aucun impact budgétaire et financier.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval pour l'année 2019.

Xavier Dubourg : *Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord excuser notre collègue Damiano Macaluso, qui ne pouvait pas être présent ce soir et qui présente habituellement ce rapport en matière de développement durable, rapport qu'il a préparé en très grande majorité, avec les services concernés. Pour mémoire, ce rapport est un préalable au débat d'orientations budgétaires que nous aurons après. Il ne fait pas l'objet d'un vote, mais d'un débat, ou d'interventions différentes. Ce rapport porte sur les différents engagements en matière de développement durable, à savoir de lutter contre le changement climatique, de préserver la biodiversité, la cohésion de l'action sociale et solidaire, l'épanouissement de tous les êtres humains, et la transition vers une économie circulaire. Le rapport n'a pas vocation à être exhaustif, puisque l'ensemble des politiques publiques de la collectivité a plus ou moins trait à ces grands objectifs. Je ne vais donc pas chercher, comme les autres années, à être exhaustif, mais à présenter un certain nombre de focus sur ce que la ville a fait au cours de l'année précédente en matière de développement durable. Le premier aspect que nous évoquerons, c'est la question de la ville nature, avec le traitement des espaces verts, des cheminements et des jardins. Vous le savez, la ville de Laval présente un patrimoine de jardins et d'espaces verts relativement important et dispersé sur l'ensemble de la ville. Vous avez à l'écran le jardin de la Perrine, que tout le monde aura reconnu, et le cheminement en dessous du château, la promenade Charlotte d'Aragon. La ville nature, c'est également la préservation des milieux. De longue date, la démarche zéro phyto et la gestion différenciée mise en place favorisent la biodiversité. Elles sont un complément à des dispositifs comme l'éco pâturage, qui a cette année été mis en place promenade Anne d'Allègre, par exemple. Les haies et les arbres ont fait l'objet d'un soin particulier dans le futur PLUI, puisque nous avons eu l'occasion de prendre une délibération spécifique pour redemander un certain nombre d'inscriptions sur les haies protégées sur le périmètre de la ville de Laval. Un certain nombre d'arbres remarquables isolés font également l'objet d'une protection. Les habitants sont également acteurs. Cela ne peut pas être uniquement la question de la collectivité, le développement durable. Les habitants doivent être associés à ce dispositif et ont une part de responsabilité.*

C'est le cas au travers notamment de la journée citoyenne, du compostage collectif et individuel qui se développe au fur et à mesure dans différents quartiers, de Rendez-vous au jardin ou des animations autour de la Mayenne, ou encore de la mare de Grenoux, par exemple, en lien avec Mayenne nature environnement.

Le deuxième aspect que nous pouvons traiter dans ce rapport, c'est la notion d'une ville saine et responsable. Le développement durable, c'est aussi une question d'urbanisme. Nous l'avons évoqué dans la capacité à reconstruire la ville sur la ville en favorisant la réappropriation des espaces urbains délaissés pour le confort de l'habitat, et éviter également d'étendre la ville en consommant des terres agricoles ou naturelles. Nous travaillons également sur la thématique des déplacements et du partage de la voie publique entre les différents modes de déplacement. Vous en avez une illustration, qui a été mise en place récemment pour insister sur le rôle des zones 20 et 30 km et la place des vélos, avec une nouvelle station Vélitul et des sas vélos. Il y a également la mise en place de locations longue durée de vélos électriques, qui rencontrent un vif succès puisque les 50 premiers vélos sont en service. Une autre tranche de 50 vélos a déjà été réservée par des habitants de la ville et de l'agglomération. Une ville saine et responsable, c'est également un travail sur la santé.

La qualité de l'air est un facteur déterminant pour une bonne santé de tous. Nous poursuivons le partenariat avec Air Pays de la Loire, où l'agglomération accompagne ces structures pour une meilleure connaissance du territoire et des projets à apporter. La ville travaille également sur la qualité de l'air intérieur en accompagnant les différents établissements. Enfin, le contrat local de santé, qui a été renouvelé pour la période 2019/2021, inscrit les actions de la collectivité dans la durée. Les Lavallois sont également acteurs de leur santé, avec des actions autour de l'alimentation, des ateliers de cuisine, un travail sur la qualité de la cuisine centrale, les marchés du samedi et du mardi et l'impact environnemental de nos consommations.

Le troisième aspect qui a trait à ce domaine, c'est la ville solidaire et ouverte. En 2019, la ville a obtenu le label européen Ville conviviale et solidaire. Elle s'applique à lutter contre les exclusions pour ses habitants en situation de fragilité, de précarité et de handicap. Elle est attentive aux plus jeunes ainsi qu'aux seniors. Nous présentons le rapport d'accessibilité et les progrès en la matière tous les ans. Nous apportons également un soutien particulier aux personnes en difficulté, avec par exemple la mise en place du pôle aidants/aidés, qui a été inauguré au cours de l'année. Il y a les salons de l'emploi, qui sont un moyen parmi d'autres pour accompagner les Lavallois qui sont en recherche d'emploi, ou encore l'épicerie solidaire. Une ville solidaire et ouverte, c'est également l'ouverture sur le monde et le rayonnement. Nous la travaillons à partir de thématiques très variées. On peut citer Laval virtual, qui rayonne à l'international, que ce soit en Chine, et avec un nouveau partenariat aux Pays-Bas. Cela porte l'image de Laval et de l'agglomération à l'extérieur de nos frontières. Il y a le festival artistique Recto-verso, et également une solidarité internationale au travers des jumelages et le soutien au tissu associatif local, par exemple au travers de la Maison des associations.

Enfin, c'est une ville en transition. La ville s'engage contre le changement climatique et veille à protéger l'atmosphère. Elle développe des actions pour une meilleure façon de vivre en ville. En matière d'énergie, de sobriété et de modernité, il faut rappeler l'engagement de la ville sur le réseau de chaleur, qui constitue, en dimensions, le plus grand réseau de chaleur française alimenté par la combustion de combustibles solides de récupération. À 80 %, l'énergie du réseau de chaleur provient d'énergies renouvelables.

Nous avons également un travail qui est entamé sur le photovoltaïque et l'autoconsommation, qui sont deux sujets qui peuvent être concomitants, mais qui ne sont pas forcément toujours liés, autour du Palindrome, de la station d'épuration. Il y a également une étude qui commence sur l'écoquartier Ferrié en matière de potentiel d'autoconsommation sur ce secteur.

Le quartier Ferrié poursuit sa labellisation écoquartier et son développement, avec une attention toute particulière sur le traitement des eaux pluviales, qui est un sujet, on le sait, oh combien sensible. Le projet Action cœur de ville va également dans le sens du développement durable puisque, on le répète, c'est la capacité de re développer du logement et de l'habitat en centre-ville sans consommation de nouvelles terres agricoles ou naturelles. Cela va donc dans le bon sens. Nous rappelons également les travaux en matière d'économie d'éclairage public. Un investissement important est fait tous les ans sous la houlette de Bruno de Lavenère-Lussan, qui a permis d'économiser près de 70 000 € par an de fonctionnement, en remplaçant un certain nombre de luminaires par des leds et en préservant la biodiversité, notamment la faune nocturne, en faisant des abaissements d'éclairage à chaque fois que c'est possible. Une ville en transition, c'est également la transformation de la ville avec les habitants, par l'accompagnement de nombreuses associations, des dispositifs de participation citoyenne multipliés et la vaste concertation qui a réuni plus de 1000 participants autour du projet de rénovation du centre-ville. La ville de Laval favorise ainsi l'implication des Lavallois. Notre ville se transforme, elle bouge, elle évolue. Nous accompagnons ces changements pour exercer notre solidarité, valoriser les mobilités douces, la plus modeste consommation d'énergie et respecter l'environnement et la santé de tous.

M. le Maire : *Merci pour cette synthèse. Qui souhaite prendre la parole ? Vous ne levez pas la main... Monsieur Gourvil.*

Claude Gourvil : *Je fais comme d'habitude, je me dis que peut-être que quelqu'un de votre équipe aura quelque chose à dire. Peut-être que cela viendra tout à l'heure. Déjà, je vous remercie de ne pas l'avoir fait passer en fin de conseil. Parce que cela arrive assez souvent, quand tout le monde est fatigué, que nous en avons un peu marre des discussions, du ping-pong. Déjà, ce n'est pas un mal. Vous avez dit que vous n'alliez pas faire une liste exhaustive de toutes les actions, donc je ne vais pas non plus faire une liste exhaustive de tous mes commentaires. Je vais en prendre quelques-uns, d'abord, et ensuite, des réflexions un peu plus générales. J'ai regardé ce rapport. Il n'est pas mal, finalement. Il est plus joli que d'habitude. Il est plus agréable à lire. Cela va se gêner. À la page quatre, par exemple, vous dites que 550 arbres ont été plantés à Ferrié. C'est à côté de chez moi, j'y vais de temps en temps. Pour l'essentiel, ce sont des arbres qui ont été plantés en accompagnement d'un parking, comme si c'était des bijoux qu'on mettait aux voitures qui vont venir s'y garer. En termes d'écoquartier, les arbres, je veux bien, les voitures, un peu moins. Je suis donc un peu dubitatif, sur l'aspect développement durable, de planter des arbres en accompagnement de parkings dont on aurait pu éventuellement se passer. À la page cinq, vous parlez du label Chemin de la nature. Vous avez absolument raison : soyez sympas, dites que c'était nous. C'était le mandat précédent. Parce que vous nous éreintez assez facilement, quand même. Aussi, quand il y a des trucs que nous avons faits... puisque vous aimez bien les marches arrière, nous en faisons de temps en temps : c'était nous. Vous parlez aussi du label Villes et villages fleuris. Vous avez battu Les trois fleurs. Nous sommes très contents.*

En revanche, je vous rappelle que pendant notre mandat, nous avons obtenu deux prix spéciaux, le prix de la mise en valeur du patrimoine naturel et le prix Colette Péan. Pendant votre mandat, je n'ai pas vu de prix arriver. J'aurais bien aimé, parce que cela aurait été un signe pour la ville de Laval. Vous parlez de la gestion différenciée et de l'abandon des phytosanitaires, ou phytopharmaceutiques, comme on dit. La plupart du temps, on parle de pesticides. Mais cela dépend de à quoi on fait référence. C'est un peu nous aussi, quand même, la gestion différenciée. C'est nous qui l'avons mise en place avec Monsieur Claude Figureau, ancien directeur du Jardin des Plantes de Nantes. Vous faites référence, page six, au PLUI. Nous en avons déjà beaucoup parlé. À notre avis, il est très insuffisant en termes de développement durable, en termes d'écologie. Vous faites aussi référence au RLPI, sur la publicité.

C'est vrai que je crois que votre objectif était une diminution de la publicité de 41 %, grosso modo. C'est très inégal en fonction des espaces. Puis nous nous apercevons que maintenant poussent les écrans numériques, qui sont vraiment une pollution visuelle, presque une agression dans notre espace visuel. À la page 11, vous parlez du Pollinarium sentinelle. J'ai eu la chance de piloter ce projet. C'est bien, en même temps, que tout cela continue. À la page 15, vous parlez de Laval direct proximité. C'était nous aussi, un peu, et même beaucoup, puisque c'est pendant notre mandat que cela a été mis en place. Là, il y a des choses que je comprends un peu moins. C'est l'intérêt de Laval virtual dans le développement durable. Pourquoi pas ? À la page 16, il y a un truc qui m'a vraiment fait sourire. Je trouve la page, parce que quand c'est drôle, il faut quand même le dire. « Laval Virtual, c'est aussi à Qingdao, une ville chinoise de 9 millions d'habitants où se déroule désormais, chaque année, la déclinaison asiatique du salon mayennais. » Cela me fait un peu sourire quand même qu'une ville de 9 millions d'habitants se dise « le Laval virtual de Laval, on va l'inviter, cela va être génial, c'est un peu comme le Louvre à Abou Dhabi ». Mais pourquoi pas ? Sauf que je ne comprends pas ce que cela vient faire dans le développement durable. Après, on peut toujours tout ramener au développement durable, mais là, j'en doute un peu.

Parce que Laval virtual, en tout cas pour ce qui est de la manifestation, c'est quand même de la Gameboy géante. À la page 17, vous faites référence au réseau de chaleur. Sur le réseau de chaleur, vous n'aviez plus qu'à signer. Vous l'avez fait, c'est très bien. À la page 20, vous faites référence à l'espace Mayenne. Là, permettez-moi de vous dire qu'en termes de développement durable, les milliers de tonnes de béton qui sont déversés sur cet espace pour construire ce dispositif surdimensionné, nous sommes loin du développement durable. Enfin, à la page 21, vous faites référence au projet de territoire de l'agglomération. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, pas ici, mais à l'agglomération. Il dit tout et son contraire.

Voilà donc quelques réflexions glanées comme cela, à la lecture. Tout cela pour dire que ce rapport, qui est plus sympathique à lire, plus lisible, reste quand même un catalogue d'actions, dont certaines sont intéressantes. Mais d'autres ont finalement peu de choses à voir avec le développement durable. D'autres encore sont l'ordinaire de toute collectivité, quelle que soit la tendance politique. Mais en tout état de cause, elles ne suffisent pas à hausser la ville de Laval au rang des villes qui répondent aux urgences en termes de climat, par exemple, en termes de perte de biodiversité, en termes de qualité de l'eau et des milieux. Les années précédentes, nous nous rapprochions de mettre en avant et de développer un seul sujet, au risque de masquer l'essentiel. Je remarque que cette année, vous avez rompu avec cette méthode et que ce rapport, je l'ai dit, est plus digeste, plus agréable. Il pourrait même donner une image assez sympathique de la ville.

Néanmoins, au risque de rabâcher, parce que d'année en année, on prend de l'âge, nous ne pouvons que reformuler les mêmes critiques que pendant tout ce mandat, à chaque présentation du rapport. Moi, je souhaite rappeler que ce rapport en matière de développement durable, c'est d'abord un outil de dialogue local qui ne peut se satisfaire d'un bilan, notamment année après année, sectorisé. Mais il doit pouvoir évaluer la politique de la collectivité grâce à des indicateurs définis collectivement, qui constituent un tableau de bord de la conduite de la ville, que nous n'avons toujours pas, comme un support de l'amélioration continue. Ce rapport devrait à la fois éclairer les décisions municipales, y compris budgétaires, et les guider. Nous aurons le DOB tout à l'heure, qui y fait très peu référence. Ce n'est donc toujours pas le cas après six ans de mandat. Pourtant, vous aviez le temps. Vous ne l'avez pas fait. Si nous étions méchants, mais nous ne le sommes pas, nous pourrions dire que ce rapport n'est finalement qu'une opération promotionnelle et pas une démarche prospective, une démarche prospective de la lutte contre le changement climatique, et plus particulièrement contre le réchauffement.

Aujourd'hui, l'évolution des consommations de ressources fossiles par la collectivité, et le rejet de gaz à effet de serre qui va avec, sont impossibles par l'absence de ce fameux tableau de bord que j'évoquais précédemment. Nous allons avoir des chiffres ici ou là. D'ailleurs, nous en avons dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, mais pas sur les consommations : sur le coût. Concernant la perte très inquiétante de biodiversité, nous voyons bien que ce n'est pas votre truc. Vous n'y faites pas trop attention. Sur la perte de biodiversité, je vous rappelle juste comme cela, en passant, quand 30 ans, et donc, vous n'êtes pas entièrement responsables... mais nous, à notre âge, nous le sommes tous quand même un peu. Même si nous n'avons pas tout dessiné nous-mêmes. En 30 ans, nous avons perdu 75 % des insectes volants, donc une grande part aussi des oiseaux qui s'en nourrissent. Cela devient quand même très inquiétant. Même ceux qui ne sont pas d'accord avec les statistiques... ce n'est pas compliqué, il y a quelques années, il n'y a pas si longtemps, quand vous conduisiez votre voiture, par exemple, en soirée, l'été, votre pare-brise était constellé d'insectes morts. Si vous alliez sur un parking, vous voyiez des moineaux en train de picorer les insectes collés sur les voitures. Aujourd'hui, il y en a plus. Il y en a qui s'en satisfont : plus de moustiques, plus d'insectes, pépère. Nous, cela nous inquiète, parce que la biodiversité, ce n'est pas un bilan d'espèce. C'est un système de production du vivant.

Et quand on enlève des maillons, cela fonctionne moins bien et même, cela pourrait ne plus fonctionner du tout. Force est donc de constater qu'aujourd'hui, aucune vraie démarche de connaissance et de reconquête de cette biodiversité n'a vu le jour pendant ce mandat. Alors que pendant le mandat précédent, pardon de le rappeler, les prémices d'un atlas de biodiversité et de sciences participatives pour l'alimenter avaient vu le jour. Mais vous n'avez pas jugé opportun de le poursuivre. Nous avons commencé un travail avec Mayenne environnement, avec les agents des espaces verts par exemple. Ce travail aurait pu être étendu, devait être étendu aux habitants, dans le cadre justement de ces fameuses sciences participatives, de connaissance des milieux, pour pouvoir répertorier les insectes, les oiseaux, ce que vous voulez.

Je veux quand même reparler des grands enjeux. Nous pourrions penser que ces grands enjeux majeurs et cruciaux, qui sont souvent perçus comme des enjeux à l'échelle planétaire, et dont c'est toujours les plus fragiles qui pâtissent, et qui en pâtiront encore plus à l'avenir, sont trop importants pour notre collectivité moyenne. Nous pensons que c'est tout le contraire. Nous le disons tous les ans.

Tout le monde c'est bien justement que ce sont les collectivités locales et territoriales qui mettront en œuvre les accords de Paris, par exemple, et les suivants, et qu'elles emporteront avec elles, par leur exemplarité, leurs habitants. Enfin, nous pouvons l'espérer. Mais si nous ne faisons pas le travail, cela ne fonctionne pas non plus. Malheureusement, ce rapport montre en creux l'absence de prise en charge de notre responsabilité collective locale par la ville que vous gérez depuis six ans. Le retard va être difficile à rattraper, et nous ferions bien de prendre exemple sur les entreprises privées. Là, vous voyez que je ne suis pas dogmatique parce que venant d'un de gauche, écolo qui plus, normalement, citer les entreprises privées, dans la représentation et l'esprit des gens de droite, ce n'est pas normal. Je fais référence aux entreprises privées, mais pas n'importe lesquelles. Je parle de celles qui ont déjà mis en œuvre la responsabilité sociétale des entreprises. Et nous en avons sur notre territoire, qui pensent que cette démarche est un investissement générant des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. C'est bien ce que ce rapport devrait montrer, si vous aviez, en toute responsabilité, agi pour l'avenir depuis votre élection.

Béatrice Mottier : *Monsieur Gourvil, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer ce soir. Je n'émettrai pas d'opinion sur ce que vous pouvez dire du développement durable et de l'écologie, tant personnellement, je suis sensibilisée par le sujet et que je ne pense pas que ce soit un gadget. Mais Laval virtual non plus n'est pas un gadget ni du bullshit, comme vous le dites. Laval virtual est un des outils d'attractivité implantés à Laval depuis plus de 20 ans. De manière unanime, le projet a été porté au cours de ces 20 dernières années, et ce sans jamais avoir été remis en question, quelles que soient les majorités qui se sont succédé, dont celle à laquelle vous avez appartenu. Je peux concevoir que vous ayez moins d'affinités électives avec le sujet. Mais à tout le moins, c'est un outil de rayonnement puissant. Lorsque nous allons à Qingdao, en Chine, c'est parce que les Chinois sont venus nous voir et nous ont demandé d'organiser le salon là-bas. Ce que nous faisons maintenant tous les ans depuis trois ans, avec succès. Ce salon nous permet d'emmener les start-ups françaises en Chine et de rencontrer des marchés. Ce salon nous permet d'asseoir notre réputation de leader mondial en la matière. Ce salon rapporte maintenant un peu d'argent à l'association Laval virtual. Ce qui est vraiment le but recherché, aussi, de l'opération. Je dis « un peu » parce que nous ne sommes pas encore arrivés à quelque chose de patent. Lorsque nous allons aux Pays-Bas et que nous faisons alliance avec un salon de réputation européenne sur cette zone, c'est également pour maintenir sur le territoire européen notre réputation et permettre aux entreprises et aux start-ups qui viennent par ailleurs travailler à Laval virtual Center toute l'année de pouvoir aller en Hollande aussi. Nous tenons pied à pied le point que nous sommes le leader européen en la matière. Je dis « européen » et pas « mondial », ce que nous avons été longtemps... mais je dois dire qu'il y a d'autres villes en Chine qui investissent énormément sur le sujet aussi. Enfin, vous serez certainement ravi d'apprendre que dans la série bullshit, la Corée vient de nous solliciter et que pas plus tard que ce matin, je recevais un courrier du Brésil. Oui, c'est intéressant, Monsieur Gourvil, de rayonner à l'international. Les enjeux, demain, sont ceux de former et d'aligner l'enseignement supérieur sur l'appétence que les jeunes peuvent avoir autour de ces technologies. Parce qu'aujourd'hui, un jeune qui travaille sur les technologies de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée a trois à quatre offres d'emploi à la sortie. Moi, je trouve donc que la mission de Laval virtual est intéressante.*

Quant à qualifier l'aspect de sa présence dans le rapport, je vous remercie à nouveau de m'avoir permis de m'exprimer.

Xavier Dubourg : *Monsieur Gourvil, vous faites de moi un homme heureux, à double titre.*

D'abord parce que vous êtes satisfait, visiblement, de la nouvelle orientation du rapport. Je transmettrai vos remerciements à Damiano Macaluso. La deuxième chose, c'est parce que je découvre que finalement, au bout de six ans, vous devenez un adepte de l'archéologie municipale. Pendant six ans, à chaque fois qu'on évoquait votre mandat, Monsieur Gourvil, on avait le droit à une seule phrase, « oui, mais ça, c'était avant, on parle de vous maintenant, on va oublier ce qu'on a fait avant ». Et tout à coup, vous devenez un adepte de l'archéologie municipale, et vous nous sortez une liste à la Prévert des choses que vous avez faites. Très bien, nous vous aurons au moins convaincu de quelque chose, c'est que ce qui s'est passé pendant ce mandat dépend aussi de ce que vous avez fait avant, ou pas.

Sur vos remarques, je n'ai pas forcément tout noté, mais je vais répondre à un certain nombre de points. Vous évoquez d'abord le fait que nous ayons planté des arbres à Ferrié. Je n'ai pas compris si c'était bien ou si c'était mal de planter des arbres, si c'était mal de planter des arbres près d'un parking ou si c'était mal de faire un parking à Ferrié. Par ailleurs, vous nous avez exposé que vous ne vouliez plus de voitures en centre-ville, donc plus de places de parking en centre-ville. Si on ne met pas les places de parking en centre-ville, qu'on ne les met pas non plus dans les zones qui sont un peu plus éloignées, par exemple le quartier Ferrié, on ne met plus du tout de voitures dans l'agglomération. C'est ce que vous voulez ? Et vous ne pouvez pas vous plaindre que quand nous faisons un parking aujourd'hui, nous faisons un parking qui réfléchisse aussi sur les îlots de chaleur, qui réfléchisse aussi sur le traitement des eaux pluviales, qui soit aussi végétalisé et qui soit aussi conçu de manière efficace. Vous évoquez le RLPI et les panneaux publicitaires lumineux. Là, on touche le top du top, Monsieur Gourvil. Le RLPI, pour mémoire, sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2020. Il n'est pas encore applicable, Monsieur Gourvil. Aussi, ne nous reprochez pas qu'il ait des effets maintenant alors qu'il ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier. Parce que, Monsieur Gourvil, si aujourd'hui, nous avons des panneaux lumineux qui s'installent dans la ville de Laval, c'est grâce à vous. Parce que les opérateurs ne font qu'appliquer le règlement local de publicité que vous avez décidé pendant votre mandat, que vous avez signé parce que vous vous occupiez du développement durable, Monsieur Gourvil. C'est quand même un comble de nous faire porter le chapeau sur des décisions que vous avez prises. Ce n'est pas de ma faute si vous n'avez pas anticipé les panneaux numériques. Nous verrons après 2020 si le nouveau règlement local de publicité intercommunal est efficace et si nous constatons une baisse du nombre de panneaux publicitaires. Rendez-vous dans quelques années. Sur l'espace Mayenne, oui, nous construisons un bâtiment. Il faudra regarder si, pour les habitants de l'agglomération qui, demain, pourront venir assister à un spectacle à l'espace Mayenne, en utilisant par exemple la voie de transport en commun en site propre qui traverse le quartier, le bilan environnemental pour venir à un concert est mieux que se déplacer en voiture pour aller à Nantes, Rennes ou Angers.

Parce qu'aujourd'hui, pour un certain nombre de Lavallois qui recherchent des spectacles, la seule solution est de prendre sa voiture pour aller à Rennes, Nantes ou Angers. Je pense donc que l'espace Mayenne aura au moins cette vertu, d'améliorer le bilan environnemental lorsque nous allons à un concert et d'offrir une offre culturelle renouvelée et diversifiée à l'ensemble des habitants de Laval agglomération et du département. Il faut le reconnaître.

Cela a aussi des vertus positives. Enfin, vous évoquez, sur le rapport du développement durable de la ville de Laval, des propos un peu généralistes. À vous entendre, Monsieur Gourvil, nous avons l'impression que toute la perte de biodiversité de la France se passe à Laval. Nous ne pouvons pas tout faire. Nous devons en prendre notre part. C'est ce que nous faisons. En matière d'éclairage et de lutte pour le maintien de la biodiversité, là encore, qu'avez-vous fait, Monsieur Gourvil ? Que n'avez-vous procédé à des extinctions de lumière dans certains quartiers de la ville à partir de deux heures du matin, trois heures du matin ? Vous ne l'avez pas fait. Aussi, on peut toujours trouver que ce n'est pas assez. Reconnaissez objectivement que nous faisons les choses. La direction est la bonne. Il faut peut-être encore accentuer, mais nous faisons les choses. Sur la liste des choses que vous avez faites, que vous avez citées en guise de testament, peut-être, politique, je pourrais la compléter facilement. La DSP parking, c'était vous. L'augmentation des impôts, c'était vous. La dégradation des bâtiments publics par faute d'entretien, c'était vous. Les îlots de chaleur, la place de la Trémoille, c'était vous. Vous voulez vraiment qu'on continue ? Merci.

Claude Gourvil : *Il va falloir qu'on mette un terme à ce débat, forcément. Mais je trouve que, Monsieur Dubourg, vous m'accordez beaucoup d'importance, notamment dans l'action que j'ai pu avoir dans le précédent mandat, dont je reste solidaire. Même si dans une équipe, vous savez très bien qu'il peut y avoir des diversités d'approche et que quelquefois, une solidarité du vote s'impose. Sur le RLPI, bien sûr qu'il n'est pas encore en œuvre. Cela ne vous empêchait pas, au niveau de l'agglomération par exemple, ou de la ville, de refuser l'installation d'un panneau lumineux numérique, qui est une intrusion. Si, c'était possible. Cela le permettait. Vous dites que c'est moi personnellement qui ai mis en œuvre le précédent règlement de publicité. Vous avez entièrement raison. Cela a été celui de Monsieur d'Aubert... dans la continuité. Sauf qu'il avait été négocié à l'époque avec les entreprises de publicité, etc. Sauf qu'il ne voulait pas se fâcher avec les gens qui ne toucheraient plus les redevances. Comme il n'était pas si mauvais, à l'époque, on l'a mis en œuvre. Je l'ai déjà dit ici, je ne me suis pas fait que des copains. Cela m'est égal. C'était une bonne démarche. Nous aurions pu aller plus loin, plus vite, certainement, et vous aussi. Vous dites que ce que j'ai raconté est une liste à la Prévert. C'est une liste à la Prévert qui est dans le rapport. Relisez-le, pour ceux qui ne l'ont pas fait. J'ai dit aussi que j'étais satisfait de ce rapport sur la forme, pas sur le fond. Sur la forme, il est nettement mieux. Il est vachement plus agréable à lire. Il va peut-être encourager les gens à s'y pencher. En ce qui concerne la perte de biodiversité, bien sûr que ce n'est pas dû à Laval. Seulement, il faut y prendre sa part. Nous sommes la ville centre du département. Nous devrions être un exemple. Nous devrions être un exemple dans l'action municipale, mais un exemple aussi pour l'ensemble des habitants. Or, aujourd'hui, nous voyons que cela patine sévèrement quand même. Évidemment, la référence à l'archéologie fait franchement sourire. Vous la pratiquez également, donc chacun pratique l'archéologie politique en fonction de ce qu'il a envie de dire et de balancer à l'autre. À un moment donné, c'est efficace, ou pas. Madame Mottier, j'ai bien compris ce que vous disiez. Votre engagement est honorable. Vous faites les choses que vous aimez faire, c'est bien. Mais j'ai du mal à avoir le rapport avec le développement durable, sincèrement. Là, c'est probablement un peu tiré par les cheveux. Je verrais un rapport si le travail qui avait été commencé avec Idir Aït-Arkoub sur une meilleure gestion durable de l'événement lui-même, sur l'éco conception de l'événement Laval virtual pour éviter d'acheter des matériaux neufs et de les retrouver à la benne cinq jours après avait continué.*

*Si cette exemplarité était vraiment patente, alors c'était intéressant de l'exporter. Je ne vais pas à chaque fois regarder dans les bennes, mais je suis désolé, on pouvait aller plus loin, encore une fois.
Voilà mes quelques réflexions pour, pour ma part, mettre un terme à ce débat. Nous pensons qu'on ne va ni assez loin ni assez vite et que Laval devrait être exemplaire. Aujourd'hui, nous ne le sommes pas encore.*

Béatrice Mottier : *Pour clore le sujet, Monsieur Gourvil, soyez convaincu que nous faisons un maximum au regard de ce que nous pouvons faire, avec ce que nous offrent les technologies alternatives pour limiter les déchets au maximum. Soyez vraiment convaincu de cela. Par ailleurs, j'ai un peu envie de vous dire que sur une cause comme l'écologie, on peut toujours aller plus loin, mais qu'ensemble, on y va mieux.*

M. le Maire : *Sur cette conclusion temporaire, en tout cas pour ce soir, sur ce thème, si personne ne prend plus la parole, nous prenons acte du rapport. Nous abordons la question suivante avec Nadia Caumont, le rapport en matière d'égalité femmes-hommes.*

N° S494 - UTEU - 8

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment l'article 255 relatif au rapport en matière de développement durable des collectivités de plus de 50 000 habitants, modifiant le code général des collectivités territoriales par l'insertion de l'article L2311-1-1,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités,

Considérant que la ville de Laval est concernée par la rédaction de ce document et qu'elle poursuit ses actions en faveur du développement durable,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2019 de la ville de Laval.

Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval



Présenté au Conseil Municipal du 14/11/2019
en amont du Débat d'Orientations Budgétaires

PREAMBULE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, les communes de plus de 50 000 habitants doivent élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

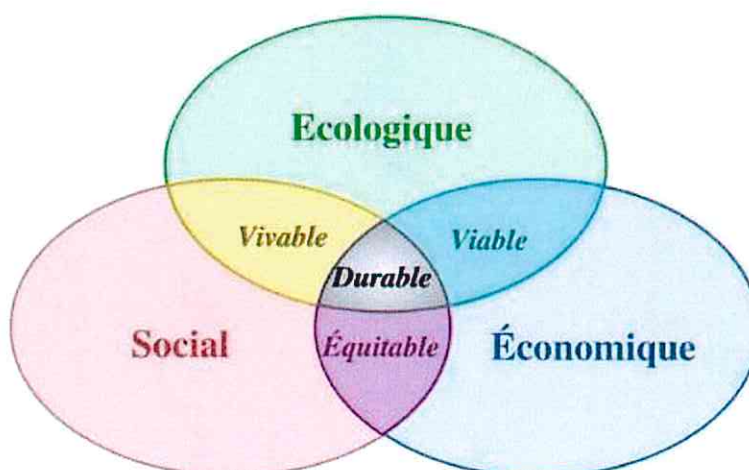
Ce rapport offre à la ville l'**opportunité de présenter la cohérence de ses politiques** en faveur d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux et de **mettre en perspective les programmes** mis en œuvre pour conduire les territoires et les habitants vers la **durabilité**.

Selon l'article D.2311-15 du code général des collectivités territoriales, ce rapport décrit la situation de la collectivité en matière de développement durable sous forme de synthèse, à partir de documents, bilans, rapports réalisés. Il comporte le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et du fonctionnement de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

CINQ ENGAGEMENTS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif de développement durable est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants (article 110-1 du code de l'environnement) :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.



INTRODUCTION

Le rapport développement durable de la Ville permet de mesurer les progrès et les capacités de Laval à progresser en faveur d'un développement respectueux et harmonieux du territoire.

Nous y retrouvons, dans tous les domaines de l'action publique, de quelle manière la ville agit pour améliorer le cadre de vie actuel, tout en pensant à demain !

Ce rapport illustre, de manière concrète, l'ambition que nous avons, ensemble, pour Laval.

Quelques aspects :

- ❖ Une ville accueillante pour tous et pour tout ce qui l'entoure.
Le développement de la nature et de la biodiversité dans la ville permet de répondre aux besoins d'espaces verts exprimés par les habitants et d'améliorer la qualité de l'air.
- ❖ Une ville où habiter, vivre, travailler, et s'y nourrir aussi. Les lavallois sont acteurs de leur santé et attachent de l'importance aux circuits courts.
- ❖ Une ville à énergie positive. La stratégie énergétique de la ville est affirmée. Elle encourage toutes les initiatives d'améliorations. Elle expérimente également des dispositifs innovants qu'ils soient publics ou privés.
- ❖ Une ville contributive car la participation et l'engagement citoyen constitue un enjeu démocratique majeur, garant de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

L'intégration de tous ces sujets, dans une stratégie de développement, est nécessaire. Les préoccupations environnementales sont désormais au cœur de l'économie et de l'aménagement du territoire.

Face à cette perspective l'enjeu est de rechercher un meilleur équilibre entre respect de l'environnement, progrès social et viabilité économique, diversité culturelle, à l'échelle locale.

Là est toute l'ambition de la ville de Laval. Celle de faire de Laval une ville positive, au service de ses habitants, un territoire humainement tout à fait désirable.

LAVAL VILLE NATURE

La ville végétalise les espaces publics, réaménage les parcs et squares et préserve la biodiversité et les ressources.

La ville a planté, en moyenne, plus de 200 arbres entre 2014 et 2019.

En 2019, en plus des plantations habituelles, 250 arbres ont été plantés à Ferrié et 56 sont prévus à la gare. Ces dernières années la moyenne habituelle de plantations a été plus que doublée.

Des espaces verts variés

Deux **bois importants**, le Bois Gamats et le Bois de l'Huisserie sont présents sur le territoire communal. Véritables poumons verts pour les habitants, ce sont aussi des espaces pour se rafraîchir pendant les périodes de canicule.

D'autres **espaces verts** permettent aux lavallois de se promener, s'aérer, se reposer ou se protéger de la chaleur : le jardin de la Perrine, le square de Boston, la coulée verte du Tertre.

Jardin de la Perrine



Square de Boston



Les espaces verts en chiffres :

- Un patrimoine de 200 Hectares + 50 hectares pour le sports.
- 29 squares, parcs et jardins : 25 ha.
- 230 espaces verts d'accompagnement de voies et d'habitations : 40 ha.
- Des décorations sur la voie publique : 5000 m2 de massifs floraux, 150 bacs et jardinières.
- HLM, ZUP, ZAC : 30 ha.
- 56 espaces de bâtiments publics, sociaux, culturels : 12 ha.
- 21 écoles dont 12 groupes scolaires et centres de loisirs : 11 ha.
- 1 zone boisée "Bois Gamats" de 25 ha.
- 3 cimetières : 4 ha d'espaces verts.
- Un patrimoine arboricole de 5000 arbres d'alignement.
- Espaces naturels aménagés : 48 ha.

Par ailleurs, le bois de l'Huisserie, propriété de Laval, en majorité, et espace d'intérêt communautaire, est devenu **Espace Naturel Sensible** du département en 2018.

Afin de mieux identifier, mieux connaître et préserver certains espaces, le label « **sur les chemins de la nature** » avec Mayenne Nature Environnement a été obtenu pour deux sites : le milieu humide de Bois Gamats et la mare de Grenoux.

Mare de Grenoux



Les habitants, les écoles peuvent bénéficier de la proximité de ces milieux, apprendre à les connaître et partager leurs connaissances.

Intégrée dans l'aménagement global du site de la maison de quartier de Grenoux, la mare est visitée très régulièrement par les élèves des écoles pour les projets scolaires d'observation et de compréhension de l'écosystème.

La Ville met en place et diversifie la végétation urbaine. Intégrer le végétal dans les documents d'urbanisme vert est devenu un enjeu crucial, pour l'environnement, la santé des habitants, la gestion des eaux pluviales.

Des **aménagements paysagers** ont été réalisés pour accompagner les mobilités douces, pour certains, mais surtout pour créer de véritables lieux de vie et favoriser la biodiversité.

Ruisseau SAINT NICOLAS



Passage Charlotte D'ARAGON



Depuis de nombreuses années, la ville est honorée par le label « **Villes et Villages fleuris** ». Ce label récompense l'engagement de la commune en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement avec la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social. Ce label a été renouvelé en 2019 avec un niveau 3 fleurs pour Laval.



La préservation des milieux

Les Espaces verts ont amorcé une révision complète des pratiques en quelques années.

Une démarche zéro phyto : depuis près de 10 ans, les phytosanitaires ont été supprimés des espaces publics.

Une gestion différenciée des espaces a été mise en place avec des niveaux d'entretien variables selon la catégorie dont relève cet espace, parc, jardin, sa fonction culturelle, sociale et biologique, son rôle dans le tissu urbain et la relation qu'on souhaite créer avec le végétal.

L'intérêt majeur est la prise en compte des rythmes biologiques des habitats et le respect de la biodiversité avec par exemple **des fauchages tardifs**, des pelouses coupées moins souvent, des branchages laissés sur le sol...

Afin de préserver les ressources, le recours à l'arrosage est réduit grâce au **paillage**, à l'installation de vivaces, au choix de végétaux adaptés à leur milieu.



Eco-pâturage Promenade Anne d'Allègre

L'éco-pâturage permet un entretien écologique et responsable des espaces verts en évitant l'usage d'engins mécaniques ou de désherbants. Aux vertus écologiques de ces moutons, s'associent des vertus sociales et économiques. En 2019, l'éco-pâturage a été mis en place le long des remparts, Promenade Anne d'Allègre.

La préservation des milieux passe aussi par des orientations définies dans les documents d'urbanisme. Par exemple, **des haies** ont été inscrites au PLUi, ainsi que des bois et arbres remarquables, afin de préserver les habitats pour la faune et la flore locale et constituer la base des trames vertes. Le PLUi sera approuvé fin 2019.

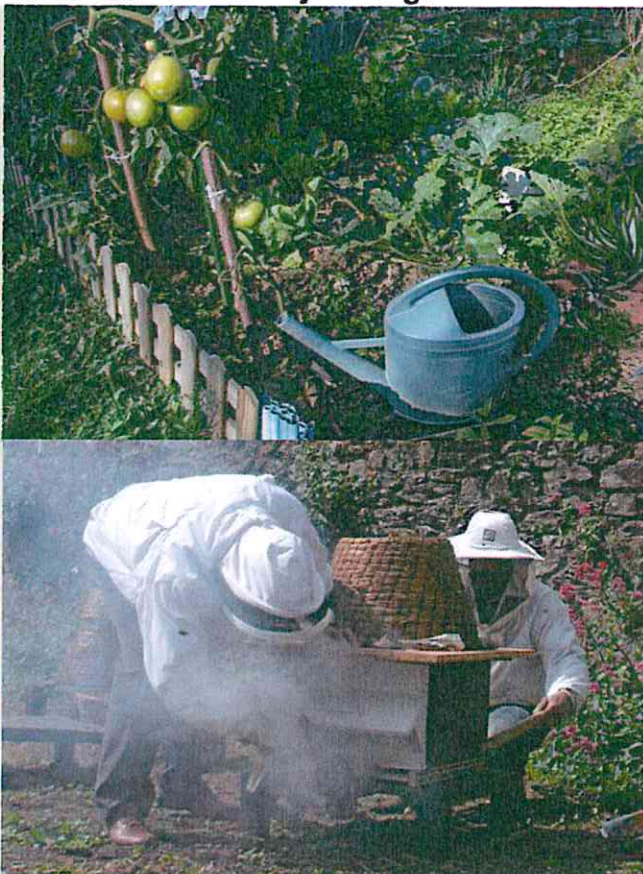
Les actions engagées par la collectivité sont prolongées par les activités menées en terme d'éducation.

Les écoles de Laval bénéficient des interventions des animateurs de Laval Agglomération sur les thématiques très variées de la nature et des déchets.

Plusieurs écoles de Laval possèdent un potager et favorisent alors des activités autour du jardinage, de la nature, de la biodiversité.

Le public est également largement sensibilisé à partir des animations programmées par le pôle animation du service Environnement et les expositions présentées au bois l'Huisserie.

Activités jardinage



Apier du château

La ville manifeste également son soutien aux **associations** qui permettent de démultiplier les animations auprès des habitants. La ville a accompagné la mise en place du Rucher du Potier à St Pierre le Potier avec l'association des Abeilles Mayennaises : il s'agit de faire connaître et **protéger les abeilles et leurs habitats**.

Après l'aménagement des locaux, l'association s'investit maintenant sur les espaces extérieurs. Des **ruches** sont installées sur les remparts du Vieux Château et près du jardin de la Perrine ainsi que dans les jardins familiaux du Cormier.

Des habitants impliqués et acteurs

Les **projets collaboratifs**, se sont généralisés dans tous les quartiers. Les habitants s'emparent de sujets qui les préoccupent.

De même, la **Journée citoyenne** est devenue un évènement incontournable. Après un appel à propositions, un certain nombre de projets sont sélectionnés et pendant une journée, les habitants se mobilisent pour réaliser collectivement ces projets qu'ils ont eux-mêmes imaginés pour leur quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, rénovation d'équipements, valorisation de l'histoire et du patrimoine, projets culturels, citoyens ou intergénérationnels...).

Journée citoyenne 2019



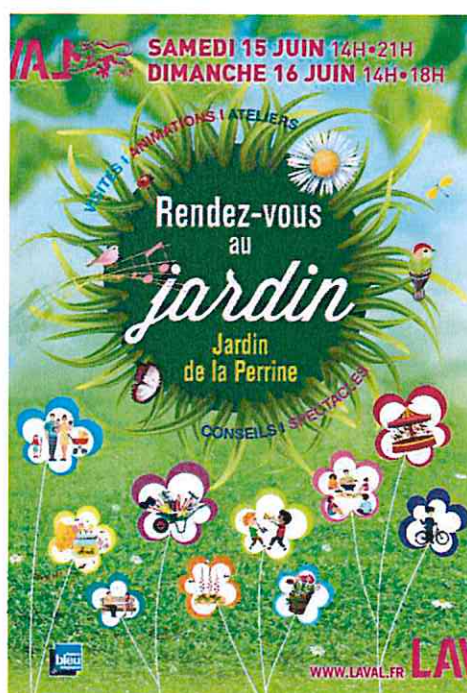
Composteur collectif



L'implication des habitants se mesure également dans leur engagement à agir au quotidien pour la **valorisation des déchets**. Depuis 2004, plus de 1 700 foyers lavallois se sont équipés de composteurs individuels. Il existe également 5 **composteurs collectifs** à Laval permettant aux habitants en logement collectif de déposer leurs déchets fermentescibles et valoriser le compost dans les jardins, les pots de fleurs, les espaces verts.

La moyenne de déchets collectés en ordures ménagères diminue régulièrement sur le territoire : elle était de 191 kg/hab/an en 2018 et de 267 kg/hab/an en 2010 avant la mise en place du tri.

Le succès des journées « **Rendez-vous au jardin** » confirme le lien des lavallois avec la nature : les animations et les surprises au sein du jardin de la Perrine abordent des thèmes très variés. Ce parc est également la vitrine du développement durable et du savoir-faire des jardiniers.



La Mayenne qui dessine Laval en son centre anime la ville avec, par exemple, des activités sportives comme les OFNIJECS, le marathon, la pêche, le chemin de halage. Ces animations autour de la rivière rappellent aux habitants la beauté et la fragilité de ce milieu à préserver pour la production d'eau potable dont nous dépendons.



La Mayenne



Les Ofnijecs



Activité pêche

LAVAL VILLE SAINE / RESPONSABLE

Un urbanisme durable

La ville soucieuse de plus de respect de l'environnement s'efforce de préconiser de nouvelles méthodes de constructions, de nouveaux matériaux, de nouveaux modes de déplacements, pour une ville donnant plus de place à la nature comme élément de qualité de vie.

Ce qui oblige à un impératif celui de concilier, dans l'urbanisme, le bien-être, l'équité et la cohésion sociale, le développement économique avec le respect du cadre naturel.

Des déplacements facilités

Depuis plusieurs années, Laval étend les zones 20 et 30 km/h dans ses quartiers pour apaiser la circulation automobile, faciliter le déplacement de tous les usagers, piétons, vélos, véhicules, et favoriser la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, la rue des Trois régiments a été réaménagée et des réducteurs de vitesse installés au Bourny.

L'installation des bornes de vélo **VELITUL** favorise le déplacement à vélo d'un quartier à un autre. Neuf stations sont installées.

Depuis 2018, c'est 50 vélos électriques qui ont été mis à la location afin de faciliter encore plus l'accès à ce mode de déplacements. Et en septembre 2019, 100 vélos électriques en location longue durée ont été proposés aux habitants de l'agglomération avec succès.

NOUVEAU SERVICE !

VēLA
Mon vélo avec Laval Agglo

LAVAL agglo

Le vélo électrique
en location longue durée

Aucun frein
à votre mobilité !
220€ à l'année / 130€ les 6 mois

Tarifs & renseignements
INFO TUL 02 43 53 00 00 www.tul-laval.com

TUL

La vie associative riche et active de Laval se confirme par les actions menées par l'association « **Place au vélo** » qui multiplie les animations et informations auprès de l'ensemble des habitants qu'ils soient piétons, cyclistes, chauffeurs de véhicules motorisés.

Le respect de chacun est essentiel pour la sécurité de tous et l'évolution apaisée des mobilités.

La transition vers d'autres énergies requiert l'accès aux **bornes de recharge** électrique : une dizaine de bornes de recharge sur site public ou privé (garage) sont installées sur la ville de Laval.

Par ailleurs pour leurs activités, la collectivité et Laval Agglomération disposent de plusieurs voitures électriques et 4 vélos électriques. D'autres véhicules sont en cours de commande. Certains des véhicules commandés pourraient être utilisés pour tester la mise en œuvre d'un service d'auto-partage sur le quartier Ferrié.

La santé à protéger

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé de tous. Le suivi de la qualité de l'air est assurée par une station de mesures située rue de Chanzy à Laval et exploitée par Air Pays de Loire dont le partenariat avec Laval Agglomération a été renouvelé en 2018 pour une durée de 5 ans. Cette association contrôle également les dépassements des seuils de vigilance et d'alerte et informent les services de la ville en cas de dépassement.

Le pollinarium sentinelle fait aussi partie du réseau de surveillance de la qualité de l'air en direction des personnes allergiques.

air | pays de
la loire
www.airpl.org



**pollinarium
sentinelle®**

Afin de faire connaître les risques d'une mauvaise qualité de l'air intérieur, la ville a engagé des actions dans son Plan local de santé. Des résultats concrets ont été obtenus avec le changement des techniques d'entretien des locaux ainsi que les quantités et le type de produits utilisés.

Le service **bâtiment** qui réalise les travaux à l'intérieur des locaux liés à l'enfance et petite enfance utilisent des peintures de matériaux peu émissives pour éviter les émissions type COV, formaldéhydes, benzène...

Le **Contrat Local de Santé** ou **CLS** a été renouvelé pour la période 2019-2021.

Trois axes stratégiques ont été retenus pour ce 2ème contrat local de santé de Laval, déclinés en 25 actions :

- Promouvoir la démarche « être acteur de sa santé » et contribuer au développement des actions de promotion de la santé, de prévention et réduction des risques ;
- Contribuer à l'adaptation de l'offre en santé et renforcer la coordination des parcours ;
- Promouvoir la santé environnementale.

Les lavallois acteurs de leur santé

Une bonne santé passe également par une bonne alimentation.

La **cuisine centrale** s'applique à confectionner près de 4 000 repas par jour. La démarche qualité initiée depuis déjà plusieurs années autour des achats durables, des circuits courts et locaux, des

produits de qualité (issus de l'agriculture biologique, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine) est renforcée progressivement afin de mettre en œuvre la loi EGalim.

Des ateliers autour de la cuisine sont organisés dans les maisons de quartier ou en faveur des personnes défavorisées pour apprendre ou réapprendre à bien manger. **D'autres ateliers** à destination des **seniors** ont été mis en place.

L'affluence lors des marchés du samedi et du mardi, l'augmentation constante de producteurs de produits biologiques et de qualité confirment l'attention des habitants sur leur alimentation.



Les addictions comme le tabac font l'objet de prévention. La ville de Laval accompagne l'action "**Mégots Responsable**" de la JCE. Au cours de l'été 2019, et en lien avec elle, la ville s'est emparée d'un projet mégots.

Les mégots de cigarettes contiennent de nombreux métaux lourds, de la nicotine, des substances nocives qui se libèrent dans les réseaux et dans l'eau : un seul mégot suffit à polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

Les mégots ne se dégradent pas dans la nature, le filtre est composé de matière plastique polluée qui met 12 ans à se dégrader.

Très attentive à l'**impact environnemental** de nos productions mais aussi à la préservation de la santé des collaborateurs la ville a supprimé au 1er septembre 2019 tous les supports plastiques (gobelet, assiettes, tasses...) utilisés pour les différentes réceptions et inaugurations organisées par la ville. Ainsi, environ 10 000 pièces plastiques seront supprimées par an.

Elle a également éliminé tous les dossiers papier des conseils municipaux et commissions. Les coûts et volumes des consommations papier ont été divisés par deux.

LAVAL UNE VILLE SOLIDAIRE ET OUVERTE

L'épanouissement de tous les êtres humains repose sur l'équité sociale, la solidarité et la lutte contre toute forme d'exclusion.

Le 30 septembre dernier la ville de Laval a reçu, sans constitution de dossier, le **Label Européen « VILLE CONVIVIALE – VILLE SOLIDAIRE 2019 »** décerné par la Fédération Européenne des solidarités de Proximité (FESP).



Ce label est obtenu pour l'implication exemplaire de la municipalité, des services, des associations et des habitants dans « le mieux vivre ensemble ». Laval est, pour l'année 2019, classée dans le groupe d'une dizaine de villes européennes (Dublin, Odessa, Vienne....)

Une ville attractive pour tous

La solidarité est une force pour la collectivité. Y contribuer favorise l'épanouissement de tous.

L'installation d'une **Maison du Don** à Laval facilite la possibilité de dons de sang, complétée par de nombreuses manifestations dans divers quartiers.

Des démarches solidaires sont organisées au sein de la collectivité : les agents sont invités à s'inscrire pour relever des défis : « 5 ans – 50 dons ».

Maison du don



La ville s'engage à **lutter contre l'exclusion** et propose un accompagnement de proximité pour les personnes âgées ou handicapées.

Une ville pour tous et solidaire c'est aussi faciliter l'accès aux services et aux déplacements pour tous. L'**agenda d'accessibilité** programmé pour une durée de 9 ans (2014-2022) poursuit annuellement la réalisation de travaux pour améliorer l'accès aux personnes souffrant de handicap : mise en accessibilité PMR, places de stationnement PMR, trottoirs, outils pour les malvoyants à la bibliothèque, passage à niveau sonore, traduction en langage des signes ou braille, flash lumineux incendie...



Clavier braille bibliothèque



Trottoirs rue des Ribaudières



En 2018 : 366 stationnements PMR recensés sur Voirie (350 en 2017)

Un **rapport Accessibilité** est réalisé annuellement. Il permet de recenser toutes les actions réalisées par la collectivité sur tous les domaines du handicap.

Les seniors ne sont pas oubliés ! L'**espace seniors** leur permet de se renseigner sur les activités du territoire pour les formalités liées à leur déplacement, ... Des actions d'information autour des sujets très divers sont organisées. Par ailleurs le succès du service Mobitul est réel : **823 utilisateurs** dont 551 Lavallois (67 %) en 2018.

La Ville offre des lieux de culture et de sociabilité pour permettre l'épanouissement de tous.

La culture favorise les liens entre les habitants. Le médiateur du Musée a accompagné 776 personnes en situation de Handicap en 2018.

Les projets **Quartiers en scène** se poursuivent avec le projet Cendrillon de Joël Pommerat. Une représentation exceptionnelle au Théâtre en avril 2019 a eu lieu avec de nombreux acteurs amateurs, enfants et adulte accompagnés par les compagnies Art Zygote et Théâtre d'Air. Ce travail illustre la volonté de faire entrer la culture dans les quartiers à travers le théâtre, la musique, la lecture ou encore l'architecture.

Soutien aux personnes en difficulté

Le **pôle d'accueil** aidants-aidés du CCAS de Laval situés au 62 rue Davout a inauguré ses nouveaux locaux le 5 septembre 2019. Le nom reflète sa signification pour les malades et leur famille : L'ARC EN CIEL, un lieu d'accueil et de ressources pour les familles de personnes atteintes de maladies neurodégénératives offrant une oreille attentive, une aide psychologique, un regard « sanitaire », un appui administratif avec la Maison départementale de l'autonomie et un lien avec diverses associations du territoire.

Pôle aidants-aidés



Afin **d'accompagner les demandeurs d'emploi**, plusieurs salons de l'emploi sont organisés dans l'année. Ils permettent de mettre en relation direct les employeurs avec les demandeurs d'emploi. La ville participe activement à l'insertion en contractualisant avec des structures comme Altercité, Alternatri, Glead...

Face aux difficultés concrètes de la vie courante, **l'épicerie solidaire**, service proposé par le CCAS, est une épicerie proposant des produits de première nécessité, des conserves, des produits frais. Les produits proposés ne sont pas gratuits mais correspondant à environ 10 % du prix affiché en rayon d'un magasin classique. Au-delà de l'épicerie, de très nombreux ateliers sont proposés : sophrologie, balade, jeux, parentalité, bricolage, français, coiffure, esthétique, cuisine, couture... afin de permettre à chacun d'exprimer ses talents, d'apprendre, d'échanger, de partager de bons moments. Une partie des animations sont exercées par des bénévoles.

Laval Direct Proximité (LDP) est un service qui permet aux lavallois la prise en compte de leurs requêtes : un problème d'éclairage, de fuite d'eau, de propreté, ... Un seul numéro à composer le 0 800 00 53 53. Ce service suit la requête et informe le citoyen de la réponse apportée. 3 000 réponses par an sont apportées aux habitants.

Des services pour améliorer le cadre de vie des habitants :

Il ne faut pas oublier les incivilités à gérer : propreté des rues, dégradation du matériel public, tags, ... Des campagnes de communication sont organisées afin de faire prendre conscience de ces freins à la sérénité de la ville et inviter chacun à pratiquer les bons gestes.

L'ouverture sur le monde

Laval Virtual est un événement international dédié à la réalité virtuelle depuis plus de 20 ans. L'évènement 2019 pour ses journées grand public a organisé 4 espaces thématiques :

- l'espace gaming avec des jeux d'équipes et de découverte ;
- l'espace enfants avec des technologies du virtuel adaptées et expliquées aux enfants ;
- l'espace métiers présentant des applications métiers dans différents secteurs d'activités.
- l'espace recherche avec la découverte de projets internationaux.

Laval Virtual c'est aussi à Qingdao, une ville chinoise de 9 millions d'habitants où se déroule désormais, chaque année, la déclinaison asiatique du salon mayennais.

Une nouveauté ces dernières années avec le **festival artistique Recto VRso** alliant art et réalité virtuelle. Festival culturel qui s'exporte et pose ses valises en 2019 à Vancouver au Canada, à l'occasion des 115 ans de l'Alliance Française.



Avec 9 jumelages, répartis sur 3 continents, la Ville de Laval témoigne d'une belle ouverture sur le monde.



La maison des associations ouverte en 2018 offre aux associations un lieu pour se retrouver, travailler ensemble, profiter de différents services et faciliter le déroulement de leurs activités. **Plus de 500 associations sont aidées par la ville.**

Le festival du Chainon Manquant accueille de nombreux spectacles sur plusieurs jours, diffusés dans plusieurs lieux. C'est un tremplin pour les compagnies présentées qui intègrent ensuite la tournée sur le réseau Chainon, et multiplient leurs représentations sur tout l'hexagone. Le Chainon manquant c'est aussi 150 bénévoles qui s'investissent sur l'événement.



LAVAL VILLE EN TRANSITION

La ville s'engage contre le changement climatique et veille à protéger l'atmosphère.

Elle prend des mesures pour modifier ses modes de production et de consommation et éviter d'endommager durablement notre environnement.

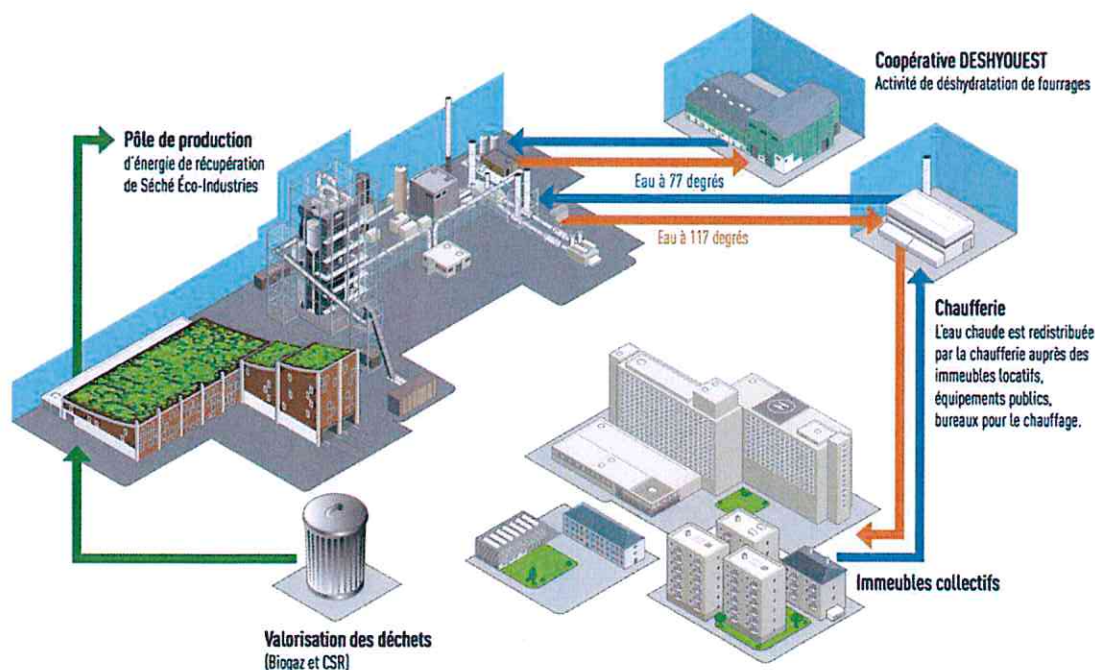
La mise en œuvre de l'économie circulaire, avec par exemple le réseau de chaleur, constitue non seulement une formidable opportunité pour l'économie locale mais elle est aussi créatrice de lien social.

Energie et sobriété

Laval Agglomération désignée « territoires à énergie positive pour la croissance verte » ou TEPCV qui accompagne l'aménagement durable du territoire en préservant l'environnement et la santé des citoyens et des milieux naturels.

Le réseau de chaleur de Laval c'est 67 points de livraison et 18 km de réseau. Près de 80% de l'énergie qui alimente le réseau, provient d'énergies produites à partir du biogaz ou de la combustion de combustibles solides de récupération (CSR). Les CSR sont obtenus à partir de déchets ultimes, non recyclables, non dangereux sur le site industriel de Séché Eco Industries à Changé. Le reste provient du gaz. Les émissions en CO2 ont été fortement réduites et sont passées de 140 g/kWh à 42 g/kWh en 2018.

Ce sont près de 6400 logements et 19 bâtiments municipaux qui sont raccordés au réseau de chaleur, avec par exemple les écoles des Fourches et St Nicolas, la salle polyvalente et la bibliothèque, des gymnases et plusieurs bâtiments de la ville et de Laval Agglomération à Ferrière.



Source : Diagnostic national des besoins énergétiques industriels/publics avec élaboration d'une stratégie de sourcing déchet conforme à la loi de transition énergétique - Julien Lhomme

En septembre 2019, un bâtiment de Mayenne Habitat « le Sémaphore » a été inauguré dans le quartier des Fourches. C'est un **bâtiment passif** avec un mode de construction permettant l'obtention du label **Passivhaus**, label d'origine allemande qui a pour but de créer des logements qui permettent de se passer de chauffage conventionnel. La chaleur dégagée à l'intérieur de la construction (humains, appareils électriques) et celle apportée par l'extérieur (ensoleillement) suffisent à répondre aux besoins de chauffage. La chaleur est conservée grâce à l'isolation performante, la ventilation double-flux et l'enveloppe extérieure parfaitement étanche.

Le quartier Ferrié est engagé dans une démarche de **labellisation Éco Quartier**.

La charte vise à limiter l'étalement urbain en privilégiant les constructions sur des zones déjà urbanisées, à préserver la qualité de l'air et favoriser l'intégration d'espaces nature.

Déjà plus de 250 arbres nouveaux ont été plantés en 2019.



De nombreuses rénovations (mise en place de leds) et améliorations (modulation, extinction) ont été conduites en **éclairage public** pour plus d'économie d'énergie et en faveur de la préservation de la biodiversité.

La ville pratique l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public pendant une partie de la nuit ou sur une partie du territoire.

Une gestion plus économe des bâtiments municipaux est favorisée par les investissements réalisés :

De nombreux **travaux de rénovation énergétique** ont été réalisés en 2018 sur les établissements scolaires dans le cadre du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance verte (TEPCV).

Des travaux de changement d' huisseries et d'isolation principalement pour près de 600 k€ avec le changement de près de 650 ouvertures de bâtiments municipaux (écoles, crèches, accueils de loisirs...).



En terme de **production d'énergie**, une étude pour la production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques sur le Palindrome est lancée, elle vise une consommation partagée locale.

Dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre (DCAP), Laval Agglomération accompagne le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) lancé en 2013 par l'État, qui fixe les objectifs annuels attendus en matière de rénovation massive du parc des bâtiments existants, avec plusieurs priorités, parmi lesquelles, la lutte contre la précarité énergétique. En 2018, 195 propriétaires occupants (dont 99 en copropriétés) et 3 propriétaires bailleurs ont été aidés, engendrant près de 3,5 millions d'euros de travaux financés.

Le coût moyen des travaux des logements individuels s'élève à 25 500€. Le gain moyen énergétique moyen après travaux est de 39% et 22 logements ont atteint la classe C.

Des outils modernes

La Ville de Laval et Laval Agglomération ont la volonté de s'inscrire dans la démarche de label «Ville durable et innovante» qui a pour ambition d'accompagner les collectivités vers une transition de développement durable. Ce label permet d'articuler développement durable et innovation.

Le service eau et assainissement de Laval Agglomération assure la distribution en eau potable et le traitement des eaux usées de Laval et de ses nombreuses communes avoisinantes. Il s'est engagé dans une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de l'environnement et de la sécurité.

La première étape de ce projet a consisté à mettre en œuvre un système de management de la qualité selon le référentiel **NF EN ISO 9001** version 2015 avec un objectif de certification à l'horizon 2020.

Une nouvelle usine d'eau potable sera construite sur Changé pour 2024.

La station d'épuration continue, quant à elle à se moderniser, avec l'installation de 2600 m² de panneaux solaires. La puissance crête installée est de 234 KWc avec 712 panneaux et une production annuelle estimée à 270 000 KWh/an.

Les panneaux solaires de la station d'épuration





La ville de Laval et Laval Agglomération ont été retenues en mars 2018 au titre du dispositif " Action Cœur de Ville" par l'Etat et ses partenaires.

Ce dispositif a vocation à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en oeuvre d'un programme d'actions volontariste en faveur de l'attractivité du cœur de ville de Laval.

Les différents volets de ce programme s'articulent autour de 5 axes:

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics.

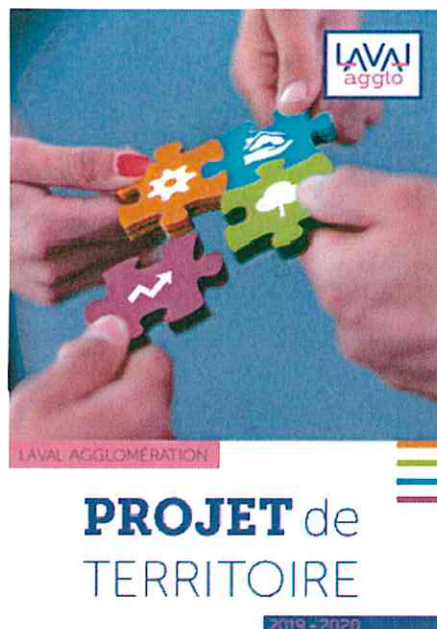
L'Espace Mayenne est un nouvel équipement réunissant une salle multifonction d'environ 4 000 places pouvant accueillir des concerts et des compétitions sportives, une salle secondaire dotée d'un mur d'escalade de niveau international et une salle des congrès de 500 places.



Pose de la première pierre d'Espace Mayenne, le 12 juillet 2018.

La livraison de l'Espace Mayenne, est prévue durant l'été 2020. Cet équipement aura une vocation sportive, culturelle et événementielle. **Un vélodrome** est également prévu à proximité immédiate du bâtiment Espace Mayenne.

Laval est la ville centre d'une agglomération étendue de 20 à 34 communes début 2019 avec de nouveaux enjeux pour son territoire. Un nouveau **projet de territoire** a été défini.



C'est un **cadre**, un document qui fixe les orientations stratégiques de la collectivité Laval Agglomération en fonction des enjeux actuels et à venir. Il définit un cap qui permet de construire le budget de l'agglomération chaque année en lui donnant une vision globale et transversale sur tous ses domaines de compétences.

En parallèle et de façon complémentaire, Laval établit chaque année un document "**Projets annuels de performance**" qui rassemble les objectifs arrêtés par les élus et les services pour l'année. Il fixe ainsi les priorités de l'année et précise les modalités d'évaluation des actions.

C'est une véritable démarche de performance avec une recherche constante d'amélioration continue.

Les citoyens accompagnés

Chaque année, une **journée d'accueil** des nouveaux lavallois est organisée. Elle permet aux nouveaux arrivants de découvrir les sites emblématiques de la ville, de connaître les services municipaux afin de simplifier toutes les démarches d'installation ou futures.

Le dynamisme de Laval se reflète aussi dans les **nombreuses associations** sportives, culturelles, environnementales, de santé, ... Près de 800 associations sont recensées et 500 d'entre elles bénéficient d'aides financières ou en nature. Le bénévolat est une richesse qui doit être entretenu.

Pour développer la **participation citoyenne** des habitants, la ville de Laval a mis en place ces dernières années un certain nombre de dispositifs : les jeudis citoyens, les projets collaboratifs, les balades urbaines, le conseil des sages, ..., et tout récemment la journée citoyenne.

Ces dispositifs participatifs fonctionnent grâce à une implication réelle et forte des lavallois.

Un visuel a d'ailleurs été créé pour permettre aux habitants d'identifier les actions animées par la démocratie locale.



Le projet du centre ville est discuté avec la population dans une large concertation.

Consciente de ses faiblesses mais également de ses atouts, la ville de Laval a lancé une grande **consultation** pour insuffler une dynamique nouvelle à son centre-ville. Dès l'été 2017, 3000 Lavallois représentatifs de la population (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle) ont été tirés au sort sur les listes électorales et invités à participer à la concertation et notamment à la réunion de lancement de novembre 2017.

Plus de 1000 personnes ont participé aux ateliers organisés en 2017-2018. D'autres habitants se sont spontanément signalés pour participer aux autres temps d'échanges.

Un atelier de concertation sur les parcours urbains "Comment s'approprier la ville comme un territoire de vie et d'expérience" a eu lieu le vendredi 28 juin 2019 à 19h, salle polyvalente.

La dernière **concertation** portant sur le plan de circulation véhicule et le vélo a eu lieu le 21 octobre 2019. Ce plan de circulation a vocation à agir sur la circulation.

Cette expérience continue puisque des sujets sont toujours en cours d'étude sur le projet global.

Ateliers de concertation



**PERSONNEL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
FINANCES - GESTION DE LA VILLE**

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Nadia Caumont

I - Présentation de la décision

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013 et des articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants sont tenues d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le contenu et les modalités sont fixés dans le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport joint en annexe présente :

- d'une part la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- d'autre part, le plan d'actions mené sur son territoire en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

II - Impact budgétaire et financier

Le rapport précise également les orientations pluriannuelles et les ressources mobilisées pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il vous est proposé d'approuver ce rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Isabelle Beaudouin, Pascale Cupif, Claudette Lefebvre, Isabelle Eymon, Catherine Romagné, Claude Gourvil, Georges Poirier et Jean-François Germerie, conseillers municipaux, quittent la salle du conseil municipal.

Nadia Caumont : *Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, en application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle fonction publique, les collectivités sont tenues d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité. Je rappelle que depuis 2008, la ville de Laval se saisit de la thématique du droit des femmes et nomme une élue, Sylvie Deslandes, qui, avec l'appui du chargé de mission, Melina Marie, va dégager différents axes de travail afin de lutter contre les violences, contre les discriminations, contre le harcèlement, et de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis 2016, Charlène Legros est nommée chargée de mission et la ville de Laval s'engage dans la promotion de l'égalité femmes-hommes.*

Et sans revenir sur le rapport social présenté lors du conseil municipal précédent, il est à noter la rédaction de fiches de poste et des annonces de recrutement non genrées, un accent mis sur les différents métiers de la collectivité grâce à différents supports réalisés par le service de communication, en lien avec le service des ressources humaines. Une réflexion a été menée sur l'équité de l'accessibilité des jurys et le recrutement des femmes dans des métiers perçus comme masculins. Dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, la ville propose aux enfants le dispositif CLAS, une sensibilisation à l'égalité filles-garçons animée par le CIDFF dans l'objectif de les faire réfléchir sur les stéréotypes. Une consultation de la population dans le cadre du dispositif des voix des femmes a vu le jour. Ce qui nous a permis de récupérer 100 propositions et a permis la dénomination de 15 voix. Au près des jeunes publics, des actions sont menées afin de développer la mixité dans la fréquentation des espaces de loisirs par les jeunes. Ainsi, le service jeunesse et la chargée de mission aux droits des femmes ont décidé de mettre en place des actions à destination des jeunes filles. Les programmes d'animation ont donc été réfléchis dans le sens de la mixité. En 2017, la ville a reçu le prix national décerné par l'association Élus contre les violences faites aux femmes, dans la continuité de la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, grâce aux actions mises en place. Dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, un deuxième téléphone Grave danger a été financé en partie par les collectivités. Puis à destination de la jeunesse, des ateliers jeunes filles ont été mis en place dans le quartier Saint-Nicolas et des Pommeraies, avec pour objectif l'estime de soi, la lutte contre les discriminations, la découverte du numérique et l'entraide. Il y a eu également une programmation de soirées lors des vacances scolaires sur un thème choisi par les jeunes ou repérés par les encadrants, et des ateliers de bien-être encadrés par une socio esthéticienne, pour un total de 24 jeunes. Un appartement a aussi été mis à la disposition de Femmes solidaires 53. En 2018, la ville de Laval a validé le principe de création d'un poste de chargé de mission de droit des femmes, et décline quatre axes de travail : lutter contre les violences faites aux femmes, favoriser une politique volontariste en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, lutter contre les discriminations, lutter contre le harcèlement. Ainsi, la ville soutient le partenariat associatif en attribuant des subventions à six associations, dont une large partie est attribuée à celles qui œuvrent contre les violences faites aux femmes. Ces associations bénéficient aussi d'avantages comme la mise à disposition de salles municipales et de prêt de matériel. La GOM 53 a ainsi obtenu une subvention et l'octroi d'un local. L'association Les deux rives a obtenu une subvention qui a permis la restauration d'un hébergement permettant d'éloigner les auteurs de violences. De plus, des temps de travail sont organisés avec les associations et Madame Laure, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, ce qui permet les échanges et la réalisation d'actions communes. En 2019, dans le cadre de la lutte contre les violences, la ville et le CCAS de Laval ont souhaité créer un hébergement d'urgence grâce au soutien de l'État. Cela permettra à la personne accueillie de s'éloigner du conjoint violent, d'être accompagnée dans ses démarches administratives, d'obtenir un soutien psychologique, d'être soutenue dans ses démarches juridiques et d'accéder aux soins, d'être aidée dans la recherche d'un logement, mais aussi d'être accompagnée dans la réinsertion professionnelle. Cet appartement ouvrira la semaine prochaine, pour information. Ce qui met quand même le nombre d'appartements sur le département à 10 appartements ouverts pour des personnes victimes de violences.

Dans le cadre du CLSPD, la ville, en partenariat avec l'UMI et les artisans du taxi, a lancé un dispositif de lutte contre le harcèlement dans l'espace public. Ce macaron permet aux personnes victimes de harcèlement de se réfugier dans les lieux partenaires de l'opération Stop harcèlement. D'autres actions ont été menées en transversalité, comme la programmation du Théâtre, qui aborde cette année les thématiques du droit des femmes et de la féminité. Une conférence sur la charge mentale des femmes et celle des hommes, animée par une psychiatre, Aurélia Schneider, a eu lieu en juin dernier. Il y a également la mise en place par le service des ressources humaines d'une expérimentation de télétravail dans le cadre des ordonnances réformant le Code du travail. Il faut noter l'organisation de conférences à destination des agents afin de favoriser la sensibilisation et l'information sur le thème des violences au sein du couple et les répercussions sur les enfants exposés, animées par l'ADAVIP. Une soirée festive a été organisée avec les associations Femmes solidaires 53, la Citadelle, Revivre, Alcool assistance et le CSTI, Femmes et sciences ainsi qu'Inalta. Elle a permis de clôturer les semaines de lutte contre les discriminations qui ont eu lieu en mars dernier. Cette soirée a fait suite à la création d'un graffiti par les jeunes des pôles adolescents, à l'exposition de huit portraits de femmes d'hier et d'aujourd'hui créés par les élèves du lycée d'Avesnières. Elle a permis de mettre à l'honneur des artistes qui étaient elles-mêmes anciennes victimes. Une organisation d'une soirée débat à destination des adolescents a permis aux adolescents de Laval de pouvoir rencontrer Laurence Dubois, qui est en situation de handicap, et Raphaël Pfeiffer, qui est le réalisateur du documentaire. En fait, les adolescents, le réalisateur et l'actrice ont pu échanger avec les jeunes. Afin de promouvoir le sport féminin et le football féminin, une rencontre de l'équipe de France féminine et de l'Allemagne a eu lieu au stade Francis Le Basser en février 2019. La diffusion de la finale de la coupe du monde féminine de football a été programmée en juillet dernier. Pour rappel, nous avons 1 250 licenciées en Mayenne. Dans le cadre du contrat local de santé, des ateliers de sophrologie, avec pour objectif la confiance en soi, ont été mis en place à destination des femmes et des hommes. Un atelier stress et santé a été organisé à l'espace senior. À venir, nous avons, le 3 décembre, une conférence qui va permettre la formation des professionnels et des bénévoles qui interviennent auprès des femmes en situation de handicap. Le thème sera de lutter contre les violences faites aux femmes en situation de handicap, puisque je rappelle que quatre femmes sur cinq en situation de handicap sont victimes de violence. Nous allons continuer la sensibilisation des agents sur le thème du harcèlement, pour l'année 2020. Une exposition sur les femmes au musée des arts naïfs aura lieu le 23 novembre 2019. En cours, nous avons une soirée festive, qui aura lieu le vendredi 6 mars 2020, toujours en partenariat avec les différentes associations citées préalablement. Un livret de lutte contre le harcèlement de rue est en cours de création. Un livret de lutte contre les discriminations est en cours de rédaction également. Nous allons l'élaborer avec l'aide de la population. Il y a le recrutement de deux agents de police municipaux qui est en cours. Enfin, il y a l'exposition Les femmes au fil de l'eau qui aura lieu aussi au mois de mars 2020. À l'étude, nous pensons développer des ateliers papa, autour de la parentalité. Il vous est donc demandé d'approuver ce rapport. Merci.

M. le Maire : *De prendre acte du rapport. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Guillot.*

Aurélien Guillot : *Juste un petit mot, je suis désolé, mais je n'ai pas eu le temps de très bien étudier ce rapport. Je voudrais dire que je comprends l'action de mes camarades de l'opposition, de la minorité, qui ont souhaité avoir une action symbolique suite à ce qui est paru dans la presse en début de semaine.*

Pour ma part, je pense que je n'ai pas plus d'éléments sur cette affaire que ce que j'ai pu lire dans la presse. J'ai le même niveau d'information que n'importe quel Lavallois. Si les faits sont avérés, ils sont effectivement très graves. Mais je ne suis pas juge, je suis conseiller municipal d'opposition. Je me contente de juger le contenu de la politique que vous menez à Laval. Sur l'affaire romaine, c'est à la justice de faire son travail. Si elle ne le fait pas, ce sera aux électeurs et aux électrices de juger. Je n'ai pas à leur dire ce qu'ils doivent en penser. Juste deux éléments pour conclure, je suis bien sûr très engagé dans le combat féministe, qui est une dimension fondamentale du combat communiste, et contre toutes les violences faites aux femmes. Nous sommes dans un contexte très lourd, dans le pays, avec plus de 130 féminicides en 2019. Un soi-disant philosophe comme Alain Finkielkraut a, hier soir, sur France 2, conseillé aux hommes de violer les femmes... nous sommes dans ce contexte qui est extrêmement lourd. Une mobilisation nationale a lieu le 25 novembre pour exiger du gouvernement de vraies mesures face à ces violences. J'y serai et j'invite chacun à en être. Deuxième élément, et j'en arrête là, au parti communiste français, nous avons connu un certain nombre de cas de violences sexistes et sexuelles. Nous avons réagi en mettant en place un dispositif Tolérance zéro, qui sert à la fois à l'écoute des victimes, mais qui sanctionne également. Nous avons eu un certain nombre d'exclusions de notre parti d'un certain nombre d'auteurs de violences. Je pense que les autres partis devraient s'inspirer de ce dispositif que nous avons su mettre en place.

M. le Maire : *Avez-vous d'autres interventions sur le rapport ? Non. Nous prenons acte du rapport. Philippe Habault, débat d'orientations budgétaires.*

N° S494 - PAGFGV - 1

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Nadia Caumont

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-6,

Vu le rapport joint en annexe,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2016, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent élaborer, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les politiques menées sur leur territoire, préalablement à la présentation du budget,

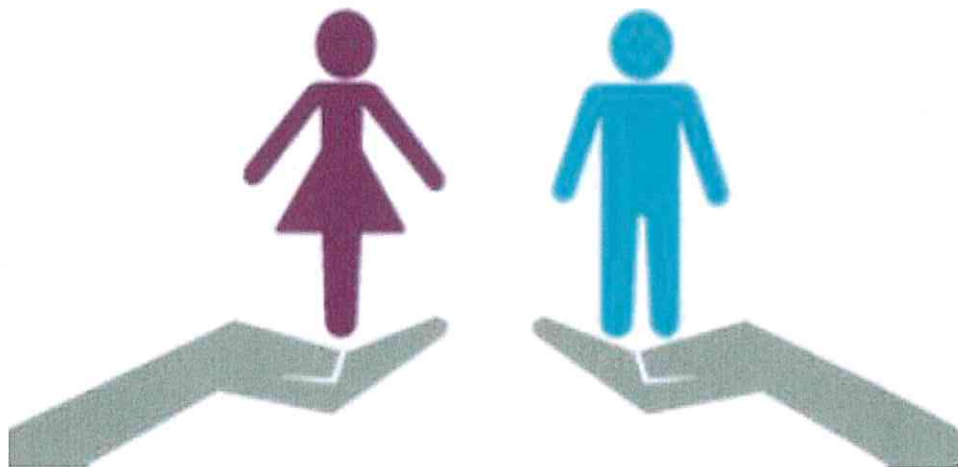
Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal prend en acte les éléments détaillés du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2019.

Isabelle Beaudouin, Pascale Cupif, Claudette Lefebvre, Isabelle Eymon, Catherine Romagné, Claude Gourvil, Georges Poirier et Jean-François Germerie, conseillers municipaux, réintègrent la salle du conseil municipal.



**Rapport de situation en matière d'égalité
femmes-hommes**

Ville de Laval - Année 2019

SOMMAIRE

I - Contexte et objectifs en matière de politique sur l'égalité femmes/hommes

Pages 1-2

II - Égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité

Pages 2-6

1°) Extrait du Bilan Social : focus sur la répartition genrée statutaire au sein de la collectivité.

2°) Actions de la politique de ressources humaines en faveur de l'égalité femmes hommes.

III - Égalité femmes/hommes : une problématique transversale dans la mise en œuvre des politiques publiques

Pages 6 – 20

1°) Rôle du Chargé de Mission d'animer la démarche

1-1°) La lutte contre les violences faites aux femmes

1-2°) Favoriser une politique volontariste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

1-3°) La lutte contre les discriminations

1-4°) La lutte contre le harcèlement

2°) Les relais dans les services (travail en transversalité)

3°) Mobilisation des dispositifs partenariaux en faveur de l'égalité femmes hommes

4°) Mobilisation des politiques sectorielles sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

5°) Mise en place de la démarche annuelle

I – Contexte et objectifs en matière de politique sur l'égalité femmes/hommes

Depuis 2016, la Ville de Laval s'engage dans la promotion de l'égalité femmes hommes. Soucieuse de promouvoir l'égalité au sein de toutes ses politiques publiques, elle a mis en œuvre une stratégie d'ensemble en agissant tant dans ses compétences obligatoires que par des dispositifs particuliers. Elle s'appuie également sur un réseau de partenaires actifs qui l'accompagnent dans la dynamique.

Ce premier rapport sur l'égalité des femmes et des hommes au sein de la collectivité a vocation à poser un premier jalon de présentation de l'ensemble de ces initiatives afin de les rendre visibles à tous.

- Rappel du contexte législatif :

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes invitent les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants à élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le contenu et les modalités sont fixés dans le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport doit contenir à minima deux parties distinctes :

- La première partie présente la situation de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

- La seconde partie traite des politiques menées sur son territoire en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il précise les orientations pluri annuelles et les ressources mobilisées pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

- Engagement de la Ville de Laval :

Depuis 2008, la ville s'est dotée d'une élue déléguée aux droits des femmes appuyée par une chargée de mission, rattachée à la Direction Démocratie Locale au sein de la Direction Générale Adjointe Éducation Sport et Démocratie Locale.

La ville de Laval est signataire de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et les actions qu'elle initie avec ses partenaires institutionnels et associatifs lui ont permis de recevoir en 2017 le prix national décerné par l'association « Élu(e)s contre les violences faites aux femmes » qui récompense la commune la mieux engagée contre les violences faites aux femmes ».

La mission droits des femmes et égalité, rattachée à la direction démocratie locale, a pour objectif de mener de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention destinée à favoriser le "vivre ensemble".

Elle s'appuie sur quatre axes de travail déclinés respectivement en actions :

- Lutter contre les violences faites aux femmes
- Favoriser une politique volontariste en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
- Lutter contre les discriminations liées aux orientations sexuelles et/ou à l'emploi
- Lutte contre le harcèlement

- **Soutien aux associations/institutions :**

La ville de Laval attribue chaque année des subventions aux associations qui œuvrent pour le droit des femmes, l'égalité et la lutte contre les violences.

En 2018, elle a attribué 13 665 € de subvention à 6 associations dont 11 165€ à celles qui œuvrent contre les violences faites aux femmes.

En outre, les associations bénéficient d'aides sous forme d'avantages en nature comme les mises à disposition de salles municipales ou prêts de matériels.

Ainsi, pour la Gom'53, association de prévention travaillant autour des questions liées aux orientations sexuelles et de la transidentité, la subvention de la ville permet de s'acquitter du loyer de leur local à hauteur de 2985,60€ par an.

Une aide a également été attribuée pour l'organisation du spectacle "Salop'art" mis en oeuvre par la préfecture dans le cadre du Grenelle contre les violences, le vendredi 27 septembre dernier à l'avant-scène.

II – Égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité :

Le rapport annuel sur l'égalité femmes hommes rend compte de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Les données ciblées présentées peuvent être retrouvées de façon plus exhaustive dans le Bilan Social de la Collectivité. Outre une présentation globale de la situation de la collectivité, des initiatives ponctuelles viennent participer à la promotion de l'égalité femmes hommes.

1°) Extrait du Bilan Social : focus sur la répartition genrée statutaire au sein de la collectivité.

Se référer à la pièce jointe du bilan social 2018 avec les éléments au 31 décembre 2017 de la ville de Laval et du CCAS.

En complément, par rapport aux données fournies par les ressources humaines il convient de noter qu'en 2018 :

Pour la ville de Laval :

Concernant les situations statutaires :

- 77 % des contractuels sont des femmes.
- 2 stagiaires sur 3 sont des hommes (62 % hommes et 37 % femmes)
- Concernant les titulaires, 62 % sont des femmes mais des disparités existent selon les filières.

Sur les situations entre filières, on peut noter les éléments suivants:

- La filière Administrative demeure la plus largement féminisée, suivie de la filière Animation.
- Les filières Techniques et Sportives demeurent très largement masculines.

Il est à noter une parfaite parité pour l'effectif de la police (3 hommes/3 femmes) et très proche pour la culture (55% femmes et 45% hommes)

En revanche, aucun agent masculin n'apparaît dans les effectifs dans les filières sociale et médico-sociale.

Pour le CCAS :

L'effectif du CCAS est quasiment exclusivement féminin pour 92 %.

Ainsi, les effectifs détaillés par statut (contractuel, stagiaire, titulaire) concernent principalement des femmes.

Le travail non complet concerne surtout les filières sociale et médico-sociale que ce soit pour les contractuels comme pour les titulaires. 80% des contractuels à temps non complet dans ces filières sont des femmes et pour les titulaires elles sont autour de 70%.

2°) Actions de la politique de ressources humaines en faveur de l'égalité femmes hommes.

La Ville de Laval promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de sa politique de ressources humaines. Sont donc ici présentées les initiatives de recrutement, mais également les initiatives relevant de la politique de ressources humaines au bénéfice des agents, ainsi que les modalités d'utilisation du Plan de Formation.

- Mobilisation du recrutement comme levier de l'égalité femmes hommes :

- Fiches de poste non genrées :

L'attention portée à la rédaction des fiches de poste et des annonces de recrutement pour que les termes employés s'abstiennent de référence genrée. Cette action s'inscrit globalement dans la politique de modernisation du recrutement actuellement en cours.

Toujours dans le cadre de la modernisation de l'approche du recrutement pour favoriser l'égalité femmes hommes, le service communication met en avant les différents métiers que la collectivité propose à travers des clips vidéos et des articles dans le journal de la ville.

Ces supports de communication permettent de faire connaître les missions de ces métiers au grand public et à de potentiels candidats.

- Équité de l'accessibilité des jurys :

Lors des recrutements, le service ressources humaines s'efforce selon les candidatures de respecter la mixité dans la liste des personnes convoquées.

Il est cependant à noter que selon les métiers proposés, les profils de candidats demeurent encore très genrés.

- Recrutements de femmes dans des métiers perçus comme masculins.

Le service ressources humaines porte une attention particulière dans les recrutements à ne pas accentuer les répartitions genrées au sein des filières.

En effet, dans les candidatures, les profils reçus par la Direction des Ressources Humaines peuvent être majoritairement masculins dans la filière technique et majoritairement féminins dans la médico-sociale.

Récemment, la collectivité a recruté au service bâtiment (électricité, peintures...) des agents féminins alors que c'était un service exclusivement masculin.

Ces recrutements permettent de favoriser la mixité de genre dans les équipes.

Afin de lutter contre les biais de genre dans les candidatures, des actions sont menées avec des partenaires associatifs. Ainsi, l'association Femmes et sciences, promeut les métiers des sciences auprès des jeunes. Elle a été partenaire d'une action ciblée pour agir en amont sur les représentations des métiers.

L'objectif de l'action était de faire découvrir des métiers passionnants et des études enrichissantes aux jeunes en général et aux jeunes femmes en particulier. Elle a pris la forme d'une exposition et des rencontres avec ces femmes mayennaises qui ont choisi des filières scientifiques et techniques et qui témoignent aujourd'hui de leur parcours et leurs missions au sein d'établissements du département.

- Vie dans la collectivité :

- Mise en œuvre d'une conférence sur la Charge mentale :

La notion de charge mentale est apparue récemment même si le concept existe depuis de nombreuses années.

La charge mentale est le fait de se préoccuper en même temps de l'organisation de la vie domestique, de la vie au travail, des repas, des vacances... Chacun peut être concerné par une surcharge mentale ou physiologique qui peut aller jusqu'au burn-out.

La ville de Laval a proposé l'organisation d'une conférence sur la charge mentale le mardi 4 juin 2019. Elle a été animée par la psychiatre Aurélia Schneider, spécialiste en psychothérapies comportementales et cognitives et l'auteure du livre, la charge mentale des femmes...et celle des hommes, mieux la détecter pour prévenir le burn-out.

200 personnes ont participé à cette conférence dont beaucoup de professionnels des collectivités de Laval et Laval agglomération.

- Égalité femmes hommes => La mise en place du télétravail

Les ordonnances réformant le Code du travail favorisent l'encouragement au télétravail. Le télétravail permet de gagner en temps, en efficacité et en concentration.

En supprimant les trajets pour se rendre au bureau, le télétravail s'avère efficace pour mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Le télétravail permet d'avoir une meilleure qualité de vie personnelle et une meilleure productivité dans la collectivité.

Cette année, il est proposé aux agents candidats à l'expérimentation de tester cette forme de travail. Suite à cette proposition, 21 agents de la ville de Laval et de Laval Agglomération testeront le télétravail.

L'expérimentation permettra à la collectivité d'adapter les modalités de déploiement du télétravail, au regard du retour des agents expérimentateurs.

- Mobilisation du Plan de Formation pour l'égalité femmes hommes

La circulaire du 9 mars 2019 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique s'articule autour de trois axes :

- La prévention des violences dans la fonction publique notamment en déployant à partir de 2018, un plan ambitieux de formation initiale et continue,

- le traitement des situations de violences sexuelles et sexistes avec la mise en place de dispositifs de signalement et de traitement des violences sur le lieu de travail,

- la sanction des auteurs de ces violences.

- L'engagement de la formation pour lutter contre le harcèlement / Formation ADAVIP

La ville a mis en place en collaboration avec l'association ADAVIP 53, des conférences pour sensibiliser les agents de la collectivité aux violences intrafamiliales.

Cette association apporte un accueil, une écoute, des informations juridiques et un soutien psychologique aux victimes d'infractions pénales notamment aux victimes de violences.

Sur les deux premières conférences, une cinquantaine d'agents y ont assisté.

Un travail de communication est à mener pour que les agents se sentent concernés par cette thématique. Chaque année, la ville continuera de proposer cette conférence pour sensibiliser un maximum de personnes à ce sujet qui peut les concerner un jour dans leur sphère professionnelle et/ou privée.

Les agents, par le biais du questionnaire distribué à la fin de la séance, ont demandé que le sujet des enfants exposés aux violences soit abordé.

Aussi, en lien avec l'association, la collectivité a organisé des ateliers sur ce thème par groupe de 10 personnes, en proposant de travailler sur des cas pratiques suivi d'échanges avec les professionnels de l'association, une juriste et une psychologue.

Ces engagements viennent renforcer et amplifier la portée des orientations fixées par le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des employeurs publics et des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires et par les lois n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

En complément de ce plan de formation, la circulaire précise aussi la nécessité de :

- Informer et sensibiliser le plus grand nombre d'agents sur les situations de violences et les acteurs à mobiliser,
- définir et mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes puis protéger et accompagner les victimes,
- sanctionner les auteurs de violences sexuelles et sexistes.

La chargée de mission droits des femmes a travaillé avec le CNFPT sur le cahier des charges de plusieurs formations à destination de tous les agents de la collectivité.

Une formation se déroulera en 2020 sur le thème du harcèlement.

III - Égalité femmes/hommes : une problématique transversale dans la mise en œuvre des politiques publiques

La Ville de Laval déploie un ensemble d'actions en faveur de l'égalité femmes – hommes, que ce soit par le fléchage d'une Chargée de Missions, ou par la mise en synergie des dispositifs partenariaux sur des actions relatives à cette thématique.

Enfin, quelques actions remarquables en matière de promotion de l'égalité femmes hommes peuvent être mises en exergue dans les politiques sectorielles.

1°) Rôle du Chargé de Mission d'animer la démarche

Les élus municipaux ont validé en 2018 le principe de la création d'un poste de chargée de mission droits des femmes à temps plein pour mener de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, qui se décline en quatre axes de travail :

- Lutter contre les violences faites aux femmes
- Favoriser une politique volontariste en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
- Lutter contre les discriminations liées aux orientations sexuelles et/ou à l'emploi
- Lutte contre le harcèlement

Le suivi par un agent à temps plein de la thématique permet de conforter des actions existantes déjà bien implantées sur le territoire, mais aussi de fédérer de nouveaux partenaires pour mettre en œuvre de nouvelles actions ponctuelles ou à vocation récurrentes.

1-1°) La lutte contre les violences faites aux femmes

- Soutenir le partenariat associatif et institutionnel existant

La ville de Laval inscrit ses actions en cohérence et en complémentarité avec celles menées par ses partenaires institutionnels et associatifs. Elle apporte le cas échéant des moyens pour permettre la réalisation d'actions quand celles-ci s'inscrivent en cohérence avec le projet municipal.

Des temps de travail réguliers permettent les échanges et les réalisations communes.

Enfin, la ville de Laval entretient des liens étroits avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la préfecture de la Mayenne, afin de l'aider à traduire en actes les décisions et orientations nationales.

- *Prévenir et accompagner les femmes en situation de grand danger face à un compagnon ou ex-compagnon violent.*

Le centre communal d'action sociale et la ville de Laval, souhaitent renforcer leurs actions pour lutter contre les violences intra-familiales, en créant un logement ALT (logement temporaire) grâce au soutien de l'État.

Ce logement permettra à la personne accueillie accompagnée potentiellement de ses enfants, de s'éloigner du conjoint(e) violent(e), de pouvoir rebondir en bénéficiant d'un accompagnement individuel réalisé par les travailleurs sociaux du CCAS dans ses différentes démarches :

- accompagnement vers les services des forces de l'ordre pour dépôt de plainte, orientation vers une permanence CDAD (Centre Départemental d'Accès au Droit,
 - vers un soutien psychologique, accès aux soins, aide à la réinsertion professionnelle, soutien à la parentalité,

- pour la recherche d'un logement en lien avec les bailleurs sociaux, l'accès aux droits et un soutien budgétaire...

L'orientation des victimes se fera en collaboration avec les associations qui luttent contre les violences (La citad'elle-Revivre, Adavip 53, Femmes solidaires, Cidff ...)

- *Favoriser le départ des auteurs de violences :*

Le Procureur de la République peut prononcer avant tout jugement des mesures de sûreté dont l'éloignement de l'auteur du domicile conjugal (article 41-1 6° du Code pénal).

Pour ce faire, le Procureur peut requérir un placement dans un hébergement dédié avec un accompagnement social auprès du juge des libertés et de la détention et du juge d'instruction ou du tribunal.

Pour soutenir et permettre l'application de cette procédure, la ville a attribué une subvention de 1200€ pour restaurer un hébergement au sein de l'association Les 2 rives, qui prend en charge les auteurs évincés du domicile.

Ce logement peut accueillir l'auteur pour une période de 15 jours renouvelables une fois. Il bénéficiera d'un suivi éducatif, d'un rendez-vous avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) et devra respecter la décision judiciaire et des obligations.

- *Intervenir auprès des femmes en situation de handicap, qui sont victimes de violences :*

La ville de Laval organise en partenariat avec les associations locales, une conférence relative à la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap, avec le soutien financier du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

Selon l'association FDFA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir) en France, près de 80 % des femmes handicapées sont victimes de violences psychologiques et physiques.

Si 36 % des femmes valides subissent une violence dans leur vie, ce sont environ 72 % des femmes handicapées qui en sont victimes, toutes formes de violences confondues.

Le handicap comme facteur aggravant des violences envers les femmes est une réalité encore méconnue.

Pour faire connaître et lutter contre ce phénomène, il a été proposé d'organiser une conférence animée par l'association "Femmes pour le dire, Femmes pour agir".

Cette conférence s'adresse aux professionnels et bénévoles d'associations œuvrant sur les thématiques du handicap et des violences intra-familiales et s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du CLSPD par la ville depuis ces dernières années.

Ce colloque permettra ainsi de développer le réseau local sur cette thématique.

1-2°) Favoriser une politique volontariste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La sensibilisation au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes prend différentes formes au sein des différentes politiques publiques. Les actions volontaristes peuvent ici être citées, relevant de différentes approches :

- Inclure la question de l'égalité dans l'ensemble des démarches et activités auprès des enfants :

À ce titre, depuis 3 ans, la ville de Laval propose aux enfants inscrits dans le dispositif CLAS (accompagnement à la scolarité) une sensibilisation à l'égalité filles-garçons animée par l'association CIDFF.

À travers des vidéos et des animations, l'association aborde le thème des stéréotypes de genre qui restent ancrés dans la société actuelle.

L'objectif est de les faire réfléchir sur les stéréotypes qu'eux-mêmes peuvent avoir.

L'activité proposée permet d'évoquer l'égalité entre les filles et les garçons. Grâce à elle, les stéréotypes peuvent être déconstruits.

Par exemple, une fille est aussi capable qu'un garçon de jouer au football (c'est le préjugé qui revient le plus souvent).

Le but aussi est de dire aussi aux filles comme aux garçons qu'ils peuvent réaliser le métier et les études qu'ils souhaitent. Les métiers ou les filières d'études ne sont pas genrés.

Chaque année, environ une centaine d'enfants participent à cette sensibilisation.

Cette action s'inscrit en complément de l'animation proposée par l'association dans les temps d'activités périscolaires. Elle s'inscrit également dans le CLSPD.

- La journée internationale des droits des femmes du 8 mars :

En 1977, l'Organisation des Nations Unies a adopté une résolution proposant à ses pays membres de célébrer une « Journée des Nations unies pour les droits de la femme et la paix internationale » plus communément appelée par l'ONU « Journée internationale de la femme »

En France, la première journée des droits des femmes a eu lieu le 8 mars 1982. Depuis cette date, tous les ans, des actions sont organisées pour mettre en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes.

À cette occasion, le 22 mars 2019 à l'Avant-Scène, la Ville de Laval co-organise avec l'association Femmes solidaires 53 et en partenariat avec la Citad'elles-Revivre, Alcool assistance croix d'or 53, le CCSTI/femmes et sciences et Inalita, une soirée festive.

Cette soirée s'est déroulée à l'Avant-scène et pour favoriser l'accès à un large public, il est programmé des artistes aux styles différents et surtout il est souhaité promouvoir des talents locaux (atelier du rythme ; la chorale Basta ; Kaar Kaas sonn ; les Pécheresses et la compagnie Oops)

Dans le hall, une exposition a été installée dont l'objectif est de mettre en valeur des talents locaux. Elle était composée de :

- Présentation des œuvres d'une artiste qui est une ancienne victime de violences prise en charge par la Citadelle. Elle a trouvé dans la peinture un moyen de se reconstruire et de retrouver une estime de soi.

- Le graffiti sur le thème du droit des femmes et l'interculturalité, créé par les jeunes des pôles ados et maisons de quartier et encadrés par Maxime Dunas, graffeur professionnel.

- Les huit portraits de femmes d'hier et d'aujourd'hui réalisés par une classe de seconde du lycée d'Avesnières.

Après cette soirée, cette exposition itinérante fut installée à la médiathèque de St Nicolas, à la maison de quartier du Bourmy et à la maison des associations.

La soirée a fait salle comble en réunissant 150 personnes de tout âge et de tout horizon, ce fut pour la ville et les partenaires un franc succès.

Les partenaires sont partants pour une deuxième édition qui est prévue le vendredi 6 mars 2020 sous le même format.

- La diffusion de la finale de la coupe du monde féminine de football :

La Coupe du monde féminine de la FIFA est une compétition internationale de football qui se déroule tous les quatre ans.

La première édition officielle s'est déroulée en 1991 en Chine. En 2019, pour sa 8^{ème} édition, du 7 juin au 7 juillet, la France a accueilli cette compétition.

Dans le cadre de sa préparation, l'équipe de France a rencontré l'Allemagne au stade Francis le Basser à Laval sous le regard de 10 328 spectateurs.

Aujourd'hui en Mayenne, une trentaine de club de football propose une section féminine.

Au total, 1 250 licenciées pour le football féminin, ce qui représente 10,5% au total pour le football en Mayenne (en comparaison le district enregistre 9500 licenciés pour le football masculin).

Pour promouvoir, le football féminin et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu sportif, il a été proposé d'organiser la diffusion de la finale de la coupe du monde féminine pour partager un moment convivial et festif autour de cet événement international à destination des lavallois.

La ville a souhaité à travers cet événement développer la pratique du football féminin et mettre en avant le sport féminin en Mayenne.

Cette compétition internationale peut permettre de lutter contre les stéréotypes qui persistent dans le milieu sportif et plus globalement promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

La ville de Laval a proposé d'organiser en partenariat avec Femmes solidaires 53 et les partenaires locaux, la retransmission de la finale de la coupe du monde féminine de football, le dimanche 7 juillet de 15h30 à 19h30 à la salle polyvalente.

Une buvette avec boissons sans alcool a été tenue par une association sportive du club de football des Francs-Archers, précurseur pour le football féminin lavallois.

1-3°) La lutte contre les discriminations

Collectif Unissons nos différences :

La ville de Laval, depuis 2018, est un acteur actif au sein du collectif Unissons nos différences en participant aux réunions et aux semaines d'éducatives contre les discriminations qui ont eu lieu du 7 au 31 mars 2018.

La soirée festive organisée à l'initiative de la ville de Laval avec quelques partenaires locaux a intégré la programmation des semaines d'éducation contre les discriminations.

La création d'un questionnaire et d'un guide pour la lutte contre les discriminations :

La ville et ses partenaires souhaitent réaliser un guide de lutte contre les discriminations pour sensibiliser les habitants à cette thématique.

Il s'inspirera du guide pratique de lutte contre les discriminations, réalisé par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports édité le 24 février 2017.

Une première rencontre a été programmée le mardi 3 septembre 2019, à l'issue de laquelle il a été proposé la création d'un questionnaire/enquête sur les discriminations.

La ville a convié pour cette première rencontre toutes les associations lavalloises qui œuvrent dans la lutte contre les discriminations.

Après cette réunion partenariale, le CEAS (Centre d'Étude et d'Action Sociale) a été associé pour travailler le questionnaire ainsi que le projet dans sa globalité. Le questionnaire sera soumis aux habitants pendant une période de 2 mois via un lien internet et en format papier grâce au concours de jeunes en service civique de l'association Unis Cité

Une prochaine rencontre sera programmée en janvier-février 2020 pour présenter les résultats de l'enquête et définir ensemble les axes prioritaires de travail.

Les résultats de cette enquête permettront de définir un plan d'actions pour la collectivité et les partenaires ainsi que de sensibiliser les Lavallois à travers le guide.

Il a vocation à recenser les partenaires qui œuvrent sur ce thème et leurs missions à l'échelle de la collectivité.

Réactualisé chaque année, il sera mis à disposition des habitants dans les lieux ressources et associations partenaires.

Il sera élaboré en lien avec les services communication et imprimerie et ceux qui sont en relation avec les associations partenaires.

1-4°) La lutte contre le harcèlement

- *Le projet stop harcèlement :*

La ville de Laval, en partenariat avec l'UMIH (union des métiers de l'industrie hôtelière) et la fédération nationale des artisans du taxi, lance un dispositif de lutte contre le harcèlement sur l'espace public, dans les lieux recevant du public.

Lorsqu'une personne se sent menacée, importunée ou harcelée par un individu, elle peut se réfugier dans un lieu partenaire de l'opération "stop harcèlement", et demander à être protégée. Il s'agit d'une procédure d'alerte qui permet d'identifier immédiatement un danger et une mise en sécurité immédiate dans un endroit neutre par le commerçant.

Si la situation l'exige, les forces de l'ordre seront requises. Les agresseurs potentiels doivent savoir qu'à Laval, les commerçants, les établissements de formation et les services de la ville sont mobilisés contre le harcèlement.

Cette action est cofinancée par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et la ville de Laval. Cette procédure d'alerte s'inscrit en complémentarité des actions réalisées dans le cadre de la charte de la vie nocturne lavalloise.

Une communication spécifique est créée par la ville et est mise à disposition gratuitement. Elle se compose d'une affiche pour présenter le projet et d'un macaron pour indiquer aux habitants les lieux ressources où ils peuvent se mettre en sécurité.

Dans le flyer, le rappel à la loi précise que le harcèlement sexuel est un délit (article 222-33 du code pénal). Il est défini comme le fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui :

- soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,

- soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Les faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende.

Aujourd'hui, 25 commerçants (bars, restaurants, pharmacies) ont adhéré à stop harcèlement ainsi que les centres sociaux de la ville.

Le travail d'aller rencontrer les commerçants pour leur présenter le projet est poursuivi et il est élargi à d'autres partenaires comme les TUL, les structures accueillant du public...

En parallèle d'autres actions sont développées en complément pour sensibiliser un maximum le grand public. À titre d'exemple, du 21 octobre au 3 novembre, le logo stop harcèlement est affiché sur les panneaux Decaux de la ville.

Les services communication et démocratie locale travaillent ensemble pour créer en 2020 des clips vidéos de sensibilisation au harcèlement pour les diffuser sur les réseaux sociaux de la ville et demander au cinéville de pouvoir bénéficier d'un espace publicitaire pendant une période déterminée pour les diffuser avant la projection des films.

2) Les relais dans les services (travail en transversalité) :

- Afin de renforcer la prise en compte du droit des femmes dans les politiques municipales la chargée de mission peut s'appuyer sur les forces vives issues des différents services municipaux pour réaliser conjointement de nombreux projets et actions. Ce premier rapport sur l'égalité femmes hommes présente quelques initiatives récurrentes réalisées dans le courant de l'année 2019.

Patrimoine :

L'objectif commun de tous ces projets est de redonner une place aux femmes qui ont ou qui œuvrent actuellement pour l'histoire et le patrimoine.

La collaboration entre les deux services a commencé en 2015 avec le projet de féminisation des noms de rues.

La ville est partie d'un constat national affirmant que 2% seulement des noms de rues étaient dédiés à des personnalités féminines. Pour la ville de Laval, le pourcentage est en 2015 à 4%.

La collectivité a lancé le projet des voies pour les femmes où elle a demandé aux habitants de proposer des personnalités féminines locales, régionales, nationales et internationales. Une centaine de propositions a été envoyée sur l'adresse mail dédiée à ce projet desvoiespourlesfemmes@laval.fr, toujours active.

Dans cette liste, 10 femmes ont été valorisées à travers une exposition installée sur les grilles du musée des sciences en mars 2017. 5 personnalités locales (Jane Guyon, Thérèse Roisnet, Mademoiselle Archambault, Simone Weil, Marie Balluais) et 5 nationales/internationales (Colette Besson, Coco Chanel, Ada Lovelace et Christine de Pisan, Zaha Hadid) ont fait l'objet d'un portrait détaillé de leurs activités.

Le service patrimoine veille désormais à ce que la parité soit respectée pour une nomination de rue.

Pour les personnalités féminines, le service prend dans la liste des voies pour les femmes. Aujourd'hui, depuis le début de cette démarche, 14 rues ont pris le nom de personnalités féminines.

Le vendredi 4 octobre 2019, la municipalité a organisé une cérémonie d'inauguration de la rue de Jane Guyon dans le quartier Ferrié, permettant ainsi de valoriser de nouveau le travail réalisé par les services.

Jeunesse :

En 2016, à partir d'un constat réalisé avec les partenaires du quartier de St Nicolas, le service jeunesse et la mission droits des femmes ont décidé de développer un projet à destination des jeunes filles.

En effet, le constat partagé faisait état d'une absence de fréquentation des espaces de loisirs par les jeunes filles. Les deux services se sont réunis pour établir un programme d'animation favorisant l'intégration des jeunes filles et répondant à leurs souhaits.

Depuis, le projet a évolué, les ateliers "filles" ont lieu dans les quartiers de St Nicolas et des Pommeraies le lundi soir dans chaque quartier et le mercredi en commun avec des animations ou des sorties où une thématique est abordée pour sortir les jeunes de leur quartier et leur faire découvrir d'autres univers à travers l'entraide, le numérique, la lutte contre les discriminations, l'estime de soi...

À chaque vacance, une soirée est programmée selon le souhait des jeunes ou selon les sujets relevés par les professionnels encadrants. Le 4 juillet dernier, la soirée "images" a réuni 40 jeunes de 5 quartiers différents et des jeunes fréquentant l'association DJINH dont 25 filles et 15 garçons.

La réussite de ces soirées a permis de favoriser la mixité sociale, absente initialement, à cause d'une méconnaissance des jeunes de quartiers défavorisés par les parents et les jeunes des quartiers plus résidentiels.

Les partenaires aujourd'hui sont les associations Inalta et DJINH, les maisons de quartiers du Bourny et d'Hilard et les différents pôles ados. Selon les thématiques, d'autres services de la ville ou associations peuvent être sollicités.

Pour mener ces actions, l'animation a bénéficié de financement FIPD (fond interministérielle de prévention de la délinquance) et de fonds ARS (agence régionale de santé) car elles sont inscrites dans le CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance) et le contrat local de santé.

Le financement ARS permet de réaliser des ateliers bien-être encadrés par une socio-esthéticienne pour 3 ateliers de 2 heures pour 24 jeunes au total.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance a permis de financer plus de la moitié du budget relatif à l'organisation du ciné-débat à l'avant-scène du film « l'œil du tigre » le 29/10/2019.

Il est suivi d'un échange entre le public, notamment les jeunes, la protagoniste et le réalisateur du film.

Collaboration avec le Centre Information Jeunesse

La chargée de mission droits des femmes a participé à la soirée challenge des étudiants organisée par les bureaux d'étudiants et le CIJ. À travers un quiz, l'objectif était d'évoquer les thèmes de l'égalité, du droit des femmes et évoquer les violences. Le but était aussi de montrer le visuel stop harcèlement et de se faire connaître.

Vie des quartiers

Les 8 Centres Sociaux de la Ville de Laval, ainsi que le CLEP, Centre Social Associatif, prêtent une attention particulière à la promotion de l'égalité femmes hommes.

Ainsi, les Projets des Centres Sociaux intègrent cette dimension dans leur rédaction, ainsi que dans l'attention portée à la composition du Conseil de Maison, organe d'organisation et d'échanges du Centre Social ;

Les activités de sensibilisation à l'égalité menées dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité d'écrits ci-dessus se déroulent au sein des différents Centres Sociaux.

Les centres sociaux, en particuliers les agents d'accueil, sont mobilisés dans le cadre du dispositif « stop harcèlement ».

3) Mobilisation des dispositifs partenariaux en faveur de l'égalité femmes hommes :

La Ville de Laval intègre la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les dispositifs contractuels qu'elle engage avec ses partenaires.

L'objectif stratégique consiste à valoriser la complémentarité des approches.

- Le CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance) :

Depuis juin 2015, la ville a mis en place un contrat local de prévention de la délinquance avec un plan d'actions défini à travers 4 axes :

- la prévention de la délinquance chez les jeunes de 12 à 25 ans;
- la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales ;
- l'amélioration de la tranquillité publique
- la lutte contre les conduites addictives.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et intra-familiales sont des préoccupations majeures.

En juin 2019, à l'occasion de la réunion annuelle plénière, les partenaires du CLSPD ont signé un Contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles pour le territoire de Laval. Les objectifs partagés sont d'améliorer la connaissance du phénomène des violences dans le département (via une remontée régulière à la référente départementale de l'État d'un diagnostic qualitatif et quantitatif partagé sur le CLSPD), de développer la sensibilisation et la communication auprès du grand public sur les violences, notamment auprès des scolaires, de faire connaître les dispositifs d'information et de prise en charge existant en direction des victimes.

- Le CLS (contrat local de santé)

Dans le contrat local de santé, la prévention des violences intra-familiales et la promotion de l'égalité sont incluses dans l'axe de promouvoir la démarche "être acteur de sa santé" et contribuer au développement des actions de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques.

L'actuel contrat a été signé en juin 2019, pour 3 années.

Les objectifs de ce contrat sont de continuer le plan d'actions spécifique d'information et de protection mis en œuvre en lien avec le CLSPD, d'agir en amont et en aval sur les problématiques de santé liées aux violences intra-familiales et de conforter les actions éducatives auprès des enfants et des jeunes.

- Le PEL (Projet Educatif Local)

Sur les temps périscolaires, un travail est mené par le CIDFF (centre d'information des droits des femmes et des familles) dès la maternelle avec des interventions pour poser des questions aux jeunes enfants sur les différences entre garçons et filles afin de lutter contre les stéréotypes.

Le CIJ (centre d'information jeunesse) propose des actions de lutte contre les discriminations.

Plusieurs actions sont amenées à être développées dans ce cadre pour les jeunes et les familles qui peuvent s'inscrire dans le PEL.

Dans l'axe violences intrafamiliales, les actions qui peuvent les concerner sont le livret de sensibilisation à la violence intrafamiliale, sensibiliser des collégiens et des professionnels aux violences.

- Le Contrat de ville

Dans le contrat de ville qui a été signé en 2015, deux axes prioritaires ont été retenus dont la définition d'un programme spécifique pour soutenir les familles monoparentales ou isolées.

4°) Mobilisation des politiques sectorielles sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : présentation d'actions

L'ensemble des services de la ville de Laval met en œuvre les enseignements tirés des plans d'action décrits concernant la politique RH. Cependant, quelques actions peuvent également être mises en exergue quant à leur opportunité pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'action municipale.

***Mission santé, Épicerie sociale du CCAS et Maison de quartier du Pavement
CCAS – DGA Éducation Sport Démocratie Locale***

Intitulé du projet : Sophrologie à l'Épicerie sociale du CCAS et à la Maison de quartier du Pavement

Description : Ateliers collectifs de sophrologie, chaque lundi, pour retrouver du pouvoir d'agir sur son corps (sa respiration, sa mobilité ...) et de la confiance en soi

Publics ciblés : personnes qui cumulent problèmes de santé et précarité, public touché environ 50 personnes /an, 95% de femmes et quelques hommes.

Impact pour l'égalité : Permet aux participantes de retrouver une vision positive de leurs capacités corporelles, fonctionnelles et sociales mais aussi pour les hommes de s'autoriser un temps d'écoute de soi et d'expression. Le cadre posé par la formatrice est extrêmement apaisé et favorise les échanges.

Mission santé – et Espace seniors– DGA Éducation Sport Démocratie Locale

Intitulé du projet : « Stress et santé » à l'Espace seniors

Description : 3 Conférences/ateliers Mieux connaître le stress pour le gérer et améliorer sa santé, animée par l'UC-IRSA (centre d'examen de santé de prévention de l'Assurance maladie).

Publics ciblés : seniors plus de 60 ans, public touché 100 personnes, 80% femmes, âge moyen 72 ans.

Impact pour l'égalité : permet de mieux gérer la charge mentale qui peut être liée à la solitude (veuvage plus fréquent chez les femmes) mais aussi à la responsabilité de devoir prendre soin des autres : conjoint, petits-enfants, enfants et souvent ses propres parents.

Mission santé – et Agence régionale de santé et CLSPD – DGA Éducation Sport Démocratie Locale

Intitulé du projet : Prendre en compte les inégalités femmes hommes dans le contrat local de santé 2019-2021.

Description : Introduction d'une Fiche Action "Prévention des violences intra-familiales et promotion de l'égalité femme homme"

Publics ciblés : victimes et auteurs de violences, enfants et familles.

Impact pour l'égalité : objectif d'agir en amont et en aval sur les problématiques de santé, physique et mentale, liées aux violences intra-familiales ; augmenter les compétences psychosociales, les capacités d'expression verbale et l'estime de soi pour tous dès l'enfance.

Mission commerce – DGA Sécurité Prestations Administratives

Intitulé du projet : Marché des Lumières

Description : Mise en valeur de créateurs, d'artisans, d'artisans d'art et de jeunes entrepreneurs spécialisés dans les métiers manuels faisant appel à tout type de technicité.

Publics ciblés : Tout public répondant à la description ci-dessus dans lequel on va trouver des femmes entrepreneuses au même titre que les hommes.

Impact pour l'égalité : montrer et prouver que les métiers de la création, de l'artisanat et que l'entrepreneuriat concernent autant les femmes que les hommes.

En 2019, le Marché des Lumières accueillera 20 femmes et 3 hommes entrepreneurs et créateurs.

Service Archives – DGA Sécurité Prestations Administratives

Intitulé du projet : Mettre en valeur les fonds archivistiques. Les archives municipales et communautaires organisent des manifestations (expo...) qui mettent en valeur indistinctement les femmes et les hommes.

Description : À titre d'exemple, en 2018, à l'occasion de la journée internationale des archives, le service a participé à la Grande collecte "Femmes". France 3 a réalisé un court reportage sur l'opération dans les locaux du service ce qui a permis de mettre en valeur des "archives de femmes" déjà entrées dans les fonds. Par ailleurs, la même année, le service a accueilli une exposition réalisée par les Archives départementales, intitulée "Louis Vallet, les yeux de la Grande guerre" et constituée de reproductions de photographies prises par un "poilu" lavallois.

Publics ciblés : toutes personnes

Impact pour l'égalité : l'égalité existe de fait, elle ne se pose pas comme préalable pour la réalisation des actions. La valorisation des fonds archivistiques n'est pas « genrée ».

Service police municipale – DGA Sécurité Prestations Administratives

Le service est composé de 8 postes de policiers municipaux. Deux recrutements sont en cours. Sur les 6 postes pourvus actuellement, 3 sont occupés par des policières, 3 par des policiers.

Les missions sont exercées selon les objectifs définis par la collectivité en matière de sécurité et de tranquillité publiques :

Agir en proximité auprès des habitants pour accroître le sentiment de sécurité et répondre aux préoccupations en matière de lutte contre les incivilités ; garantir le respect de la réglementation sur le territoire lavallois ; assurer le bon ordre, concourir à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, en complémentarité des actions menées par les services de l'État.

Le service de la police municipale contribue, par ses missions, à la mise en œuvre de cette politique publique.

Ce sont des acteurs de terrain qui sont en contact direct avec la population. Ils peuvent être confrontés à des cas de harcèlement sexuels, sexistes comme aux violences intra-familiales.

La mixité de l'équipe peut permettre aux habitants de se sentir plus à l'aise selon les faits pour témoigner. En effet, une femme victime de violences peut se sentir plus en confiance à témoigner auprès d'une policière car la présence d'un homme peut l'angoisser encore plus.

5°) Mise en place de la démarche annuelle :

- Un rapport annuel

La loi du 4 août 2014 invite les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants à présenter un rapport annuel relatif à l'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour rappel, ce rapport s'attache à :

- Documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire (bilan social + données complémentaires).
- Recenser les politiques publiques menées par la collectivité pour l'égalité femmes-hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation).
- Fixer des orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités.

Le soutien des élus et de l'encadrement supérieur à la démarche est une condition déterminante pour sa réalisation. La proposition d'un premier rapport en 2019 est l'occasion d'enclencher le débat sur ce sujet, afin de permettre la présentation d'un second rapport en 2020.

- Un plan d'action annuel,

Un plan d'action est élaboré chaque année par la chargée de mission droits des femmes et égalité, en collaboration avec l'élue référente et en concertation avec l'ensemble des services municipaux.

Il conviendra donc, pour ce qui relève de la méthode, de rencontrer les membres de la direction générale pour :

- Expliquer la méthode et les attendus concernant ce rapport annuel
- Convenir d'une méthodologie et un calendrier pour collecter les données relatives à cette thématique
- Organiser des groupes de travail sur cette thématique ou désigner des personnes ressources au sein de chaque DGA

- Les groupes de travail ou personnes ressources :

La chargée de mission droits des femmes et égalité est chargée de la rédaction du rapport annuel permettant ainsi la présentation d'un premier rapport en 2019.